

MORATOIRE NUCLÉAIRE

Tant que Reagan sera là...

Une analyse de
JOCELYN COULON

LES ÉTATS-UNIS ont vigoureusement rejeté la prolongation du moratoire soviétique sur les essais nucléaires. C'était à prévoir puisque depuis l'arrivée au pouvoir du président Reagan, ils ont systématiquement refusé la moindre discussion sur une interdiction des essais nucléaires.



« Fondamentalement, la présente administration américaine n'a jamais été intéressée à poursuivre les discussions sur une interdiction des essais nucléaires. Elle a rompu les négociations avec les Soviétiques sur cette question et invoqué de nombreuses raisons, certaines pour le moins controversées, pour refuser de s'entendre avec Moscou », déclare M. David Cox, directeur de la recherche à l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationale.

« Il n'y aura jamais d'accord sur cette question tant que cette administration sera en place. Je pense bien que cet avis est partagé par l'ensemble des experts dans le domaine du contrôle des armements ».

Le moratoire soviétique sur les essais nucléaires a été instauré le 6 août 1985 et prorogé trois fois depuis. Mardi, M. Mikhaïl Gorbatchev a annoncé une prorogation jusqu'au premier janvier.

Depuis quelques années les Américains ont développé trois types d'arguments pour s'opposer aux avances soviétiques. Dans un premier temps, sur la lancée du programme de réarmement du président Reagan et de ses déclarations sur l'« empire du mal », Washington prétendait qu'on ne pouvait faire confiance aux Soviétiques et que l'URSS avait violé le traité sur la limitation des essais nucléaires signé en 1974. Ce traité interdisait les essais nucléaires de plus de 150 kilotonnes. Cette violation n'a jamais été prouvée et a toujours été contestée par les spécialistes indépendants. En janvier dernier, contre l'avis du Pentagone, la CIA révisait ses méthodes d'évaluation de surveillance des essais soviétiques et concluait que le gouvernement américain s'était trompé.

Le deuxième argument utilisé est qu'il est impossible de vérifier un accord sur les essais nucléaires car les Soviétiques refusent les inspections sur place. De plus, les Soviétiques pourraient tester dans l'espace, pendant un tremblement de terre ou dans de grandes cavités où le choc serait amorti.

« Cette position n'est pas fautive, mais elle ne tient plus aujourd'hui. En effet, la vérification est difficile, mais depuis quel-
Voir page 8: Reagan

LE POUVOIR D'ACHAT DU CONSOMMATEUR CANADIEN FAIBLIT Le dollar de 81 ne vaut plus que \$ 0.75

■ Inflation : le bond le plus fort depuis juin 1983

OTTAWA (PC) — Le taux annuel d'inflation a fait un bond important en juillet alors que l'indice des prix à la consommation était de 4,2 % plus élevé qu'il y a un an, en hausse par rapport à celui de 3,7 % enregistré en juin dernier, a annoncé Statistique Canada mardi matin.

L'indice d'ensemble des prix à la consommation a augmenté de 0,8 % entre juin et juillet pour s'inscrire à 132,9 (1981 = 100). Cela signifie qu'un échantillon de biens et services qui coûtait \$ 100 en 1981 coûte maintenant \$ 132,90. En d'autres termes, le pouvoir d'achat du dollar a chuté à 75,2 cents depuis 1981.

L'augmentation en juillet survient après la modeste hausse de 0,2 % observée en juin et représente la plus forte progression mensuelle non désaisonnalisée de l'IPC depuis juin 1983.

Les principales hausses de prix ont été

notées dans les secteurs des transports, de l'agriculture et de l'habitation.

Toutefois, la dernière augmentation d'une année à l'autre ne s'écarte pas tellement de la moyenne des augmentations sur 12 mois des six premiers mois de 1986, qui est de 4 %.

Selon l'organisme fédéral, l'indice des aliments a avancé de 1,3 % entre juin et juillet, soit un taux nettement supérieur à celui de 0,2 % observé entre mai et juin. Il y a eu accélération des taux d'augmentation de l'indice des aliments achetés au magasin (1,4 % contre 0,1 % en juin) et de l'indice des aliments achetés au restaurant (0,9 % contre 0,3 % en juin).

L'augmentation de 1,4 % de l'indice des aliments achetés au magasin résulte surtout de la montée des prix des produits du porc, du poulet, des viandes de saison, des préparations à base de viande et des viandes

des cuites, des fruits frais et des légumes frais.

Les prix du sucre et de certains produits laitiers et de boulangerie ont également légèrement augmenté.

Au cours de la période de 12 mois allant de juillet 1985 à juillet 1986, l'indice des aliments a avancé de 4,5 %, soit un taux nettement plus haut que celui de 3,8 % signalé pour la période de 12 mois terminée en juin. L'augmentation de 4,3 % de l'indice des aliments achetés au magasin et le relèvement de 4,9 % de l'indice des aliments achetés au restaurant expliquent la dernière montée d'une année à l'autre de l'indice des aliments.

Statistique Canada ajoute que l'indice d'ensemble sans les aliments a grimpé de 0,6 %, alors qu'il avait augmenté de 0,1 % à peine en juin. La dernière augmentation est

Voir page 8: Inflation

Indice détaillé des prix à la consommation

Hausse en pourcentage de juillet 1985 à juillet 1986

Tabac et alcools	10,0 %
Transports	4,6 %
Loisirs, lecture et éducation	4,7 %
Indice global	4,2 %
Santé et soins personnels	5,7 %
Vêtements	2,5 %
Logement	3,0 %
Aliments	4,5 %

Source : Statistiques Canada

APRÈS LES YUPPIES, LES OUPPIES



Photo Louise Lemieux

Pierre et Marie Moisan sont des ouppies, des grumpies, ou si vous préférez, des empty nesters.

« C'est vous le jeune retraité actif ? »

MICHEL ARSENEAULT

Pierre et Marie Moisan sont des ouppies, des grumpies et des empty nesters.

Ces trois sobriquets — les sigles d'old urban professional et de grown-up mature person, ainsi que l'expression « nid vide » — désignent les futurs ou jeunes retraités.

Revenons aux Moisan. Pierre, 54 ans, travaille au ministère de la Justice ; Marie, 49 ans, à la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal. Leurs quatre enfants ont déjà quitté le foyer.

Les Moisan ont emménagé récemment dans un condominium, Place du Quartier, en plein centre-ville. Mais ce n'est pas pour se rapprocher de leurs bureaux — Pierre travaille au Palais de justice, Marie doit emprunter l'autoroute Ville-Marie — puisqu'ils doivent prendre leur retraite dans à peine quatre ans. C'est pour le centre-ville. « J'en reviens pas, confie Pierre. Depuis qu'on est arrivés ici (...) on découvre Montréal. »

À l'instar des Moisan, des milliers de quinquagénaires québécois vont prendre une retraite anticipée. En effet, les grumpies, contrairement à leurs parents, n'ont pas l'intention d'avoir 65 ans avant de réclamer leur montre en or. On prend sa retraite — ou on est expulsé du marché du travail — à un plus jeune âge.

Mais la différence entre les deux générations de retraités ne tient pas qu'à une simple question d'âge. En fait, c'est à se demander si deux générations de personnes âgées ont déjà été plus dissimulables.

Plus scolarisés que leurs parents, les futurs retraités vont se révéler, croit-on, moins conservateurs au plan politique et religieux. Ils n'ont pas fait la guerre mûssieu mais ils ont fait la révolution, toute tranquille fut-elle, et ils voudront vraisemblablement en conserver les acquis.

Provenant pour la plupart de foyers à double revenu, les ouppies sont également des consommateurs invétérés. Mais attention ! Les grumpies troquent la dentelle contre le cuir, le foyer paternel contre le condominium, Glenn Miller contre les Beatles.

Ces jeunes retraités — autrefois une contradiction dans les termes — sont en effet de grands consommateurs. À titre d'exemple, 63 % des 50-64 ans (futurs et jeunes retraités) ont au moins une carte de crédit comparativement à 57 % pour l'ensemble de la population canadienne, selon un sondage du Print Measurement Bureau. Et les enquêtes démontrent que les grumpies se préoccupent au plus haut point de la qualité des produits qu'ils achètent.

Contrairement à leurs aînés qui prenaient une « retraite repos » appuyée sur la vie familiale, les jeunes retraités n'ont ni envie de se reposer ni envie de vivre au crochet de leurs enfants. « On veut pas être dépendant de ses enfants. Ils viennent de partir ! », fait remarquer Louis Plamondon, responsable des programmes à la faculté d'éducation permanente de l'université de Montréal.

Comme le dit si bien Marie Moisan : « Il faut pas dépendre de ses enfants. Il faut être autonome. Et c'est le condo qui est autonome. »

Et les grandes réunions familiales autour de grand-mère et grand-père ? Il est difficile de se retrouver 14 à table — la famille Moisan au grand complet — dans un condo, admet Pierre Moisan. Mais, ajoute-t-il, « c'est ridicule d'avoir sept ou huit pièces pour quelques occasions pendant l'année ».

L'architecte montréalais Michel Roy constate que le phénomène prend de plus en plus d'ampleur dans certains milieux : « On sent que ça se passe à Outremont où les gens ont vendu leur grosse maison pour couper les problèmes d'entretien d'une très grande maison. »

À l'affût des changements dans les habitudes de consommation, la publicité s'est déjà mise à l'heure des ouppies. Dans un commercial télévisé, on peut voir un présumé reporter demander à un homme d'un âge certain : « C'est vous le jeune retraité actif ? » L'homme en question, pressé et sûr de lui, acquiesce en expliquant qu'il va faire ses courses chez Provigo.

Aux yeux de Sylvain Labarre, responsable de la campagne Provigo chez Cossette Communication-Marketing, le message est clair : « C'est pas parce que les gens sont retraités qu'ils ont du temps à perdre. »

Voir page 8: Retraité

IMPORTANT REMANIEMENT SOUS-MINISTÉRIEL À OTTAWA

Brian Mulroney nomme un dur aux relations avec les provinces

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le premier ministre Brian Mulroney a complété hier l'équipe qui mènera les prochaines négociations constitutionnelles en nommant M. Norman Spector secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales.

La nomination de M. Spector a été annoncée hier dans le cadre d'un remaniement sous-ministériel effectué par M. Mulroney. Celui-ci a confié à cette occasion de nouvelles fonctions, lorsque ce n'est pas tout simplement relevé de leurs fonctions, pas moins de 26 hauts-fonctionnaires ayant rang de sous-ministres et sous-ministres adjoints.

M. Spector arrive dans le dossier des relations fédérales-provinciales avec une réputation de dur. Il a été ces cinq dernières années l'artisan des politiques de rigueur adoptées par la Colombie-britannique où il était le sous-ministre du premier ministre Bill Bennett. À ce titre, il a coordonné



M. Norman Spector

le programme de compressions budgétaires qui ont plongé la Colombie-britannique dans une crise politique pendant plusieurs mois.

L'intention du premier ministre en choisissant M. Spector n'aura pas été de trouver un négociateur ferme qui sache affronter les provinces, assure-t-on. Il s'agissait
Voir page 8: Remaniement

UNE PREMIÈRE DEPUIS L'AFFAIRE HANS KUENG Le Vatican sévit contre un théologien US trop tolérant

VATICAN (AFP) — Le Vatican a interdit d'enseignement le théologien catholique américain Charles E. Curran, connu pour sa position de tolérance vis-à-vis de l'avortement, de la masturbation et de l'homosexualité, a-t-on appris hier au Vatican de source officielle.

C'est la première fois que le Saint-Siège recourt à une telle sanction depuis l'affaire de Hans Kueng, théologien de Tuebingen (RFA) opposé au dogme de l'infailibilité du pape, à qui le Vatican avait interdit en 1979 d'enseigner en tant que théologien catholique.

Le professeur Curran, qui en-

seignait depuis une vingtaine d'années à l'Université pontificale de Washington, la Catholic University of America, a écrit plusieurs livres et articles, dont *Temporary Problems in Moral Theology*, où il exposait ses vues libérales sur ces questions. Il soutenait également que les rapports sexuels avant le mariage, le divorce, l'euthanasie et la contraception pouvaient être admis sous certaines conditions.

La décision du Saint-Siège a été notifiée au père Curran par une lettre du Cardinal Joseph Ratzinger, dont le texte a été rendu public hier au Vatican. « Vous ne se-
Voir page 8: Vatican

ÉCONOMIE

JEAN DE GRANDPRÉ À LA PRÉSIDENTENCE DU BÉFI

Le président du conseil d'administration et chef de la direction des Entreprises Bell Canada, M. Jean de Grandpré, agira à titre de président d'honneur du Bureau des établissements financiers internationaux, chargé de promouvoir le concept de centre financier international à Montréal. Page 9

Le silencieux

TV. — Plus bas que CBC de plusieurs écrans.

Mot. — Le plus incurable de tous les maux.

Une vache que l'on priverait d'eau donnerait-elle du lait en poudre ?

Le complexe de culpabilité se remarque souvent chez les plus parfaits innocents.

— ALBERT BRIE

MEMO
nom à retenir pour les armoires de cuisine
daniel roch
663-7722

MEMO
endroit à retenir pour table sur mesure (stratifié)
daniel roch
663-7722

MEMO
éclairage pour ilot de cuisine voir
daniel roch
galeries papineau

MEMO
cloison pour diviser le salon de la cuisine
daniel roch
663-7722

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Haïti Soutien médical suspendu

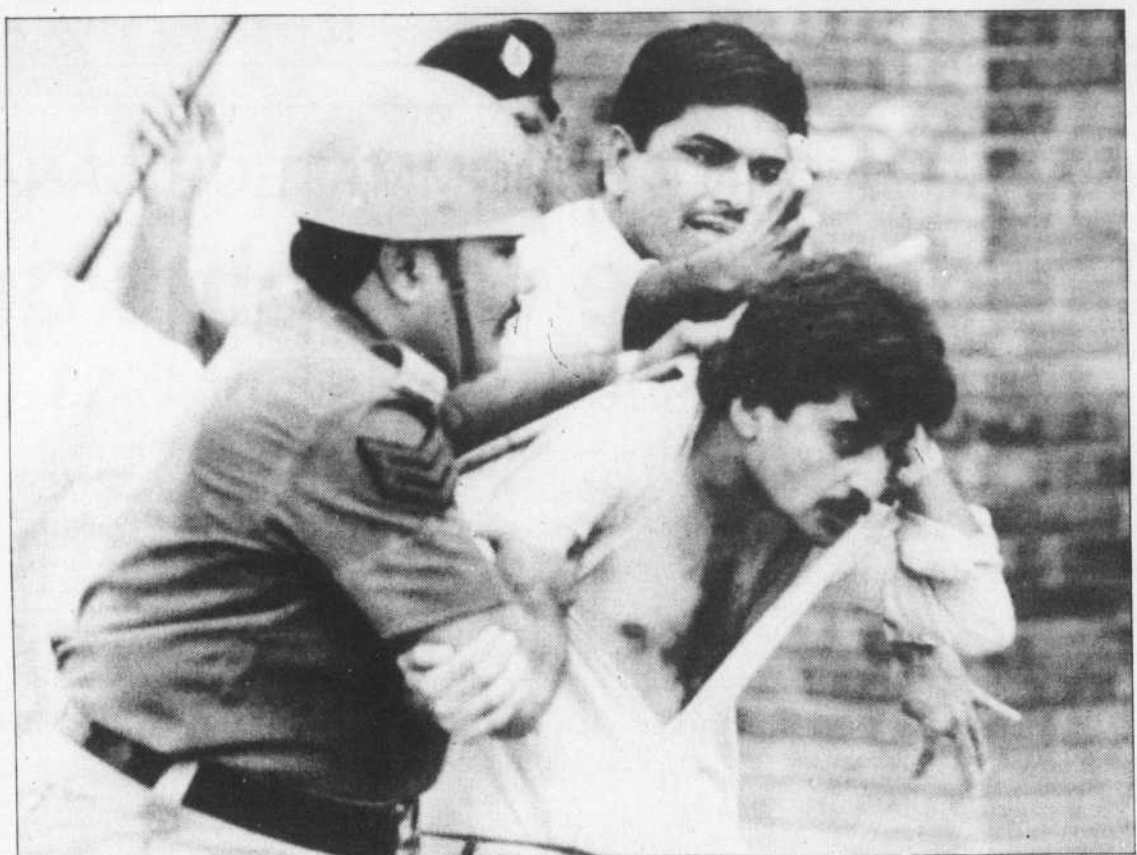
PORT-AU-PRINCE (AFP) — Les six membres d'une équipe de l'association humanitaire française « Médecins du Monde » (MDM) ont quitté lundi Port-au-Prince pour Paris après qu'un projet d'assistance alimentaire et médicale en Haïti eut été interrompu à la suite d'un différend avec un responsable du ministère haïtien de la Santé Publique, a-t-on appris hier.

Selon M. Bernard Vigouroux, de MDM, qui dirigeait dans la région des Gonaïves (quatrième ville d'Haïti) ce projet de nutrition infantile et de réhabilitation sanitaire financé par une aide de \$500,000 de la CEE, le directeur haïtien de la région sanitaire transversale du pays, M. Charles Henri Amisial, est « le vrai responsable » de l'interruption de la mission.

Il a en effet prétendu, selon M. Vigouroux, que l'équipe de MDM n'avait reçu aucune autorisation officielle des autorités haïtiennes, alors que toutes les formalités administratives requises ont bien été effectuées. M. Vigouroux met en outre en cause l'intégrité du responsable sanitaire haïtien dans une affaire de répartition de locaux hospitaliers.

Intervenant dans le conflit, le ministre haïtien de la Santé publique, le Dr Michel Lominy, a autorisé la poursuite du programme de nutrition infantile mais suspendu les activités purement médicales de MDM jusqu'à ce que les autorisations nécessaires soient accordées. Pour l'instant, le projet est suspendu.

Une des plus hautes personnalités médicales haïtiennes, le Dr. Henec Titus, emprisonné plusieurs fois sous le régime Duvalier pour ses prises de position progressistes, a quant à lui écrit hier dans le quotidien *Le Nouvelliste* : « Nous ne doutons pas des bonnes intentions de Médecins du Monde et de la compassion qu'ils éprouvent vis-à-vis de la souffrance humaine, mais nous les invitons à beaucoup plus d'humilité s'ils veulent vraiment s'intégrer dans les bataillons de ceux qui travaillent avec les peuples à vaincre le sous-développement ».



Deux policiers, l'un en uniforme, l'autre pas, frappent un manifestant à Karachi, avant de l'arrêter.

L'opposition vacille au Pakistan

KARACHI (Reuter) — Certains hommes politiques à l'origine d'une campagne d'opposition en faveur de libertés politiques et de nouvelles élections au Pakistan estiment, en fait, qu'elle a peu de chances de déloger le président Mohammad Zia Ul Haq.

Même si les manifestations se sont poursuivies hier, notamment à Lahore, leur ampleur semblait diminuer hier. Il faut dire que la campagne lancée lundi par le Mouvement pour le rétablissement de la démocratie (MRD), regroupant 10 partis, a immédiatement provoqué des émeutes réprimées durement par la police, qui ont fait au moins 10 morts.

La campagne de protestations a aussi mis en valeur les divisions politiques, personnelles et régionales au sein de l'opposition, qui ont contrecarré ses efforts en vue d'unir un pays de 100 millions d'habitants.

Mumtaz Ali Bhutto, cousin de la dirigeante d'opposition Benazir Bhutto, est un des hommes politiques qui estiment que le MRD n'est pas prêt à lancer une lutte nationale.

Il avait à l'origine projeté d'organiser des mouvements de protestation après le 20 septembre, si M. Zia n'annonçait pas la date de nouvelles élections cette année auxquelles participeraient les partis politiques.

M. Zia a autorisé la tenue d'élections sans partis il y

a 16 mois, qui ont abouti à la formation du gouvernement civil de M. Mohammad Khan Junejo.

Le mouvement avait aussi indiqué qu'il avancerait la campagne de protestations au 18 août, si certains de ses membres étaient arrêtés. Or, M. Junejo a ordonné l'arrestation de 1,000 dissidents mercredi dernier.

La plupart des membres haut placés du MRD, dont Benazir Bhutto, n'ont pas été en mesure de conduire les rassemblements et les défilés qu'ils avaient organisés, parce qu'ils se sont retrouvés en prison.

« Je m'attendais à des arrestations, mais je n'avais pas prévu qu'elles seraient aussi vastes », a déclaré Benazir Bhutto à Reuter, la veille de sa propre arrestation.

Les hommes politiques, les observateurs conviennent que le meilleur moyen de menacer le gouvernement consiste à mobiliser le Pendjab, province la plus riche du pays. C'est de cette région que sont issus les soldats et les bureaucrates qui règnent en maître dans le pays.

Jusqu'à présent, le soutien à l'opposition y est plutôt limité. Par ailleurs, les réactions dans de nombreuses autres parties du pays à la vague d'arrestations ont été modérées et le soutien aux mouvements de protestation du MRD a été peu prononcé.

Moscou autorise la famille de Chtcharansky à émigrer en Israël

MOSCOU (AFP) — Cinq membres de la famille de l'ancien « refuznik » juif Anatoli Chtcharansky, dont sa mère, Mme Ida Milgrom, ont reçu hier des visas d'émigration pour Israël, a annoncé à des correspondants occidentaux son frère Léonid, l'un des bénéficiaires de cette autorisation.

M. Léonid Chtcharansky a précisé que les autorités soviétiques leur avaient délivré dans la journée trois visas : un pour Mme Milgrom, un pour lui-même et un visa commun pour sa femme Raya et leurs deux fils, Alexandre, 14 ans, et Boris, un an.

Le frère de l'ancien dissident a déclaré ignorer la date exacte de leur départ pour Israël, via Vienne. « Cela pourrait être le 23 août, s'il y avait des places d'avion disponibles pour cette date », a-t-il ajouté.

Anatoli Chtcharansky, 37 ans, qui avait passé près de dix ans dans des prisons soviétiques, a pu gagner Israël en février dernier, ayant bénéficié d'un important échange d'espions entre l'Est et l'Ouest.

Début août, il avait déclaré à la radio israélienne que sa mère avait obtenu une autorisation d'émigrer et qu'elle devrait arriver en Israël « d'ici trois semaines ». Il avait précisé que Mme Milgrom lui avait annoncé cette nouvelle le jour même au cours d'une conversation téléphonique. Il avait souligné que l'URSS s'était engagée à autoriser sa mère à émigrer dans le cadre de l'échange d'agents secrets au cours duquel il avait été libéré.

La Maison-Blanche s'était félicitée le 4 août des informations faisant état de l'autorisation d'émigrer obtenue par Mme Milgrom. « Nous

nous félicitons de la nouvelle qui constitue un geste positif et nous espérons qu'il s'agit d'un signe de la détermination soviétique d'aller de l'avant vers un progrès significatif et soutenu sur l'émigration juive », avait déclaré le porte-parole de la présidence, M. Larry Speakes.

Dans son interview à la radio israélienne, Anatoli Chtcharansky avait rapproché la décision de laisser partir sa mère des négociations soviéto-américaines et des contacts consulaires entre Moscou et l'État hébreu.

Le premier contact officiel soviéto-israélien depuis 19 ans a eu lieu lundi à Helsinki entre responsables consulaires des deux pays, sans cependant donner de résultat. Hier, le porte-parole du ministère soviétique des Affaires étrangères, M. Guennadi Guerassimov, a affirmé que les entretiens n'avaient abouti à « aucun accord, pas même sur la possibilité d'une nouvelle rencontre ».

Le porte-parole a implicitement fait porter à la partie israélienne la responsabilité de l'échec de la rencontre en reprochant à la délégation israélienne d'avoir soulevé à Helsinki des questions d'ordre politique, telles que la crise du Proche-orient et le sort des Juifs soviétiques.

Israël pour sa part a soutenu que la rencontre n'avait pas été un échec, au contraire.

Le ministère israélien des Affaires étrangères a d'ailleurs évoqué hier l'éventualité de nouvelles rencontres israélo-soviétiques après les brefs entretiens de la veille.

Israël a publiquement supposé hier que la réaction soviétique « n'est pas définitive ».

Une explosion fait 20 morts à Téhéran

PARIS (AFP) — L'explosion hier matin d'une voiture piégée dans le centre de Téhéran a fait 20 morts et plusieurs blessés, selon un bilan de Radio-Téhéran, captée à Paris.

L'explosion, survenue à 8h20 locales sur la place Firdoussi, l'un des quartiers les plus fréquentés de Téhéran, a été provoquée par une charge d'environ 22 kg de TNT placée dans une Citroën Dyane, a précisé la radio, qui en a rendu responsables « des agents des États-Unis ».

Radio-Téhéran a précisé que la déflagration avait mis le feu à quatre voitures, endommageant un autobus et causé des dégâts divers à plusieurs bâtiments.

L'agence IRNA avait dans la matinée attribué cet attentat à « des agents de l'impérialisme international », en soulignant qu'il coïncidait avec l'anniversaire du

« coup d'État soutenu par les États-Unis » qui avait abouti, le 19 août 1953, au renversement du gouvernement du premier ministre iranien Mohammad Mossadegh et au retour au pouvoir du Chah.

À la suite de cet attentat, les « Moujahidine du peuple d'Iran », principal mouvement iranien d'opposition, ont réitéré depuis Paris leur « condamnation ferme et vigoureuse » des attentats dans les lieux publics et des « meurtres d'innocents ».

Une voiture piégée avait fait 13 morts samedi dernier dans la ville sainte de Qom, dans le centre de l'Iran. Le précédent attentat à la bombe à Téhéran avait fait un mort le 5 août dernier.

Les médias officiels iraniens avaient attribué l'attentat de Qom à des « agents de l'impérialisme et des États-Unis ».

Le dialogue reprend au Liban

BEYROUTH (AFP) — Dirigeants politiques chrétiens et musulmans se sont rencontrés hier, à Beyrouth, pour la première fois après sept mois de blocage politique, et ont annoncé une reprise du dialogue.

Le premier ministre musulman Rachid Karamé a ainsi annoncé que le gouvernement se réunirait prochainement au complet, pour la première fois depuis octobre 1985, en « comité de dialogue ». M. Karamé venait de rencontrer pendant 40 minutes deux ministres chrétiens, M. Joseph Hachem, proche du président Amine Gemayel, et l'ancien président Camille Chamoun, le plus conservateur des dirigeants chrétiens.

L'annonce de cette réunion est l'aboutissement d'un processus de détente, amorcé au début du mois par MM. Gemayel et Karamé, mais troublé par une succession d'attentats à la voiture piégée et à l'explosif qui ont fait une centaine de morts et plus de 500 blessés des ministres. L'accord tripartite, rappelle-t-on, avait

été signé à Damas en décembre dernier par les milices chrétienne, chiite et druze.

Les ministres musulmans boycottent le président Gemayel depuis qu'il a refusé, en janvier dernier, d'entériner cet accord de paix favorable à Damas, alors que ses partisans et des miliciens chrétiens des Forces libanaises (FL) renversaient le chrétien qui l'avait signé, M. Elie Hobeika, alors chef des FL.

M. Karamé a cependant précisé que la date de la réunion serait fixée au retour de Damas du ministre de la Justice, M. Nabih Berri. M. Berri, chef du mouvement chiite Amal, a marqué le plus de réserves sur la reprise du dialogue avec M. Gemayel et reste attaché à l'accord tripartite.

L'autre chef de guerre musulman, le ministre Walid Joumblatt, chef du Parti socialiste progressiste, a répété lundi que cet accord ne répondait plus aux besoins du pays et qu'il était « prêt à en renégocier un autre ».

Pourparlers au Salvador

SAN SALVADOR (AFP) — Le gouvernement et la guérilla du Salvador doivent se rencontrer prochainement à Mexico afin de fixer la date, le lieu et l'ordre du jour de la 3e ronde de négociations qui doit se tenir à la fin du mois au Salvador, a-t-on appris hier de sources concordantes.

Selon un communiqué diffusé par la radio clandestine *Venceremos*, les deux composantes de la guérilla (le Front Farabundo Martí pour la libération nationale FMLN et le Front démocratique révolutionnaire FDR) ont annoncé qu'ils proposeraient au gouvernement une trêve militaire pour la durée de la 3e ronde.

La guérilla salvadorienne sera représentée à la rencontre de Mexico par MM. Salvador Samayoa, Jorge Villacorta et Aranté Diaz.

La délégation gouvernementale sera composée du ministre des Affaires étrangères, M. Rodolfo Castillo, du ministre de la Culture, M. Julian Reyendes, et de M. Ricardo Samano, de l'Institut gouvernemental pour le développement du syndicalisme libre.

Enfin, M. Reyendes avait indiqué récemment que le gouvernement salvadorien envisageait de reprendre le dialogue avec la guérilla le 29 août, soit dans la cathédrale de San Miguel (120 km à l'est de San Salvador) soit à Berlin ou à San Francisco Gotera, deux villes situées dans l'est du pays).

Le pays est déchiré par la guerre civile depuis six ans. La guérilla frappe de temps en temps mais ce qui retient l'attention ces temps-ci, ce sont les traitements qu'inflige l'armée aux populations. Le chef du pays, M. José Napoleon Duarte n'est pas arrivé à contrôler son armée, malgré les promesses et les efforts récents.

M. Duarte s'est engagé à instaurer des habitudes démocratiques mais l'armée a décidé de mal à se laisser diriger, elle qui fait la pluie et le beau temps depuis tant d'années. En fait, grâce à une aide américaine de \$670 millions US, l'armée salvadorienne est mieux équipée que jamais. Et les 53,000 hommes qui la forment apparaissent souvent comme le véritable pouvoir au Salvador.

50% d'escompte*

J'ai perdu 62 lbs au Centre de Contrôle du Poids

Après

« A différentes occasions, j'ai essayé de perdre du poids avec des diètes fastidieuses qui ont tôt fait de m'épuiser. Sans la gentillesse et la compréhension du personnel du Centre de Contrôle du Poids, je n'y serais jamais arrivée. Merci à tous, encore une fois, je demeure votre toute dévouée. »

Genie Ojal

Téléphonez-nous dès aujourd'hui pour une consultation gratuite. Du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Avant

centre de contrôle du poids

*Pour nos programmes d'introduction seulement!

Nos infirmières vous donnent des résultats... pas des promesses.

MONTREAL
2020 Université Suite 1624 845-9141
6070 est. Sherbrooke Suite 203 252-1101
5180 Chemin Sainte-Marie Suite 340 489-8891

LAVAL
Les Galeries Papineau 1950 De La Concorde 663-4302

DOLLARD
3639 boul. des Sources 683-0320

BROSSARD
1680 boul. Provencher 671-3730

• HAMILTON • GUELPH • MONTREAL • DOLLARD • DARTMOUTH
• BURLINGTON • KITCHENER • LAVAL • STE FOY • ST-JEAN, T.-N.
• STONEY CREEK • THUNDER BAY • BROSSARD • HALIFAX

CHEZ PAUZÉ

Délices de fruits de mer

Depuis 1862

Menu d'affaires du mardi au vendredi 11:30 Hrs à 15:00 Hrs

\$7.75 — \$8.75

1657, Ste-Catherine O.

932-6118

Métro Guy

Fermé le lundi

ARCHAMBAULT DISQUES ET CASSETTES EN SPÉCIAL JUSQU'AU 30 AOÛT

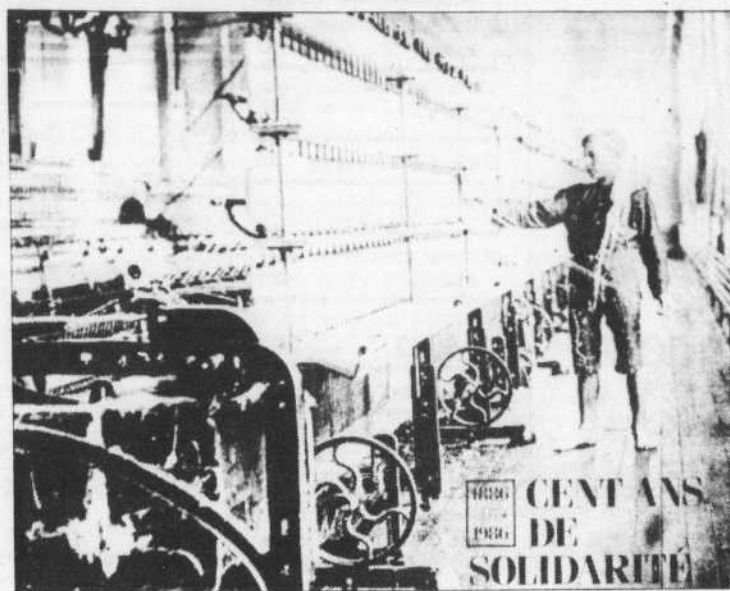
HARMONIA MUNDI-HMC-1221 Beethoven: Quatuor op. 132 Brandis Quartet. 12 ⁹⁹	HARMONIA MUNDI-HMC-1184 Couperin: Suites de clavecin. D. Moroney. 12 ⁹⁹	DGG-415974-1 Mendelssohn: Symphonies nos. 4 et 5. Orch. Symph. de Londres, dir. C. Abbado. 9 ⁹⁹
LONDON-417300-1 Tchaikovsky: Ouverture 1812. Suite casse-noisette, etc. Orch. Symph. de Montréal, dir. C. Dutoit. 8 ⁹⁹	HARMONIA MUNDI-HMC-1193 Beethoven: Symphonie no. 3. «Eroica». G. Pludermacher, piano. 12 ⁹⁹	PHILIPS-412736-1 Rachmaninov: Concerto piano no. 2. Z. Kocsis - Orch. Symph. San Francisco - dir. E. De Waart. 9 ⁹⁹
HARMONIA MUNDI-HMC-1222 Beethoven: Quatuors op. 18, no. 1 et 2. Brandis - Quartet. 12 ⁹⁹	PHILIPS-416381-1 Mozart: Concertos pour piano. Nos. 20 et 21. M. Uchida - English Chamber Orch. - dir. J. Tate. 9 ⁹⁹	CBS-RM-42122 Bransford Marsalis: Romances pour saxophone. 8 ⁹⁹
PHILIPS-416359-1 Saleri: Cimarosa - Stamitz: Concertos pour flûte et hautbois. A. Nicolet - H. Holliger - Academy of St-Martin in the fields. 9 ⁹⁹	DGG-419217-1 V. Horowitz - Liszt - Scarlatti - Schubert - Schumann - etc. (piano) 9 ⁹⁹	CHANT DU MONDE-LDX-78798 Blavet: Sonates pour flûte et basse continue. P. Allain - Dupré, flûte - M. Muller, viole de gambe. 14 ⁹⁹
PHILIPS-412736-1 Mozart: Symphonies nos. 29 et 33. English Baroque soloists, dir. John E. Gardiner. 9 ⁹⁹	DGG-419218-1 J.S. Bach: Suite anglaise no. 6. Concerto italien BWV-971. Angela Hewitt, piano. 9 ⁹⁹	PHILIPS-416215-1 Beethoven: Concerto pour piano no. 5. «Empereur». C. Arrau - Staatskapelle Dresden - C. Davis. 9 ⁹⁹

**ARCHAMBAULT
MUSIQUE**

500 est. rue Ste-Catherine, Montréal 849-6201
COMPLEXE DESJARDINS 288-2444

METRO TICKETRON

Le Conseil du travail fête son centenaire



Le Conseil du travail de Montréal (CTM), un organisme régional groupant les syndicats de la Fédération des travailleurs du Québec, souligne le centenaire du premier regroupement syndical métropolitain par une exposition sur le thème de *Cent ans de solidarité*.

L'exposition, présentée au Centre d'interprétation de l'histoire de Montréal, Place D'Youville, reprend, grâce à des archives, des photographies et certains objets, quelques grands thèmes traditionnels des préoccupations syndicales.

« En étudiant notre histoire, nous nous rendons compte que le CTM a été présent lors de tous les grands débats et les grandes luttes qui visaient au meilleur bien-être de la collectivité, tant sur le plan des lois du travail, de la santé-sécurité, du droit à la santé et à l'éducation, de la sécurité du revenu, et même de l'action politique », notait, hier, le président du CTM, M. Fernand Boudreau, au cours d'une cérémonie de lancement de l'exposition.

L'exposition a lieu au Centre d'interprétation jusqu'au 21 septembre, puis elle se déplacera sur la rive sud, au Centre culturel de Longueuil, du 24 septembre au 5 octobre. Ensuite, elle se transporte à l'île Jésus, à la maison André Benjamin Papineau, de Laval, du 7 au 26 octobre.

Outre l'exposition, le CTM organise, le 14 septembre, une fête champêtre à l'île Sainte-Hélène et compte publier dans quelques semaines un livre sur son histoire.

Élargissement de la route 116

Un commissaire accuse le BAPE de camouflage

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Un des commissaires responsables de la consultation sur le projet d'autoroute entre Plessisville et Princeville, M. André Charbonneau, a accusé, hier, le nouveau vice-président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), M. Jean-René Côté, de s'être vraisemblablement livré à une « opération de camouflage » en passant sous silence le jugement défavorable porté sur le projet, jugé dommageable pour l'environnement.

Le commissaire Charbonneau, nommé à ce poste par le conseil des ministres au début de l'année, a d'ailleurs tenu à rectifier publiquement le communiqué fautive du BAPE de la semaine dernière en divulguant la lettre qu'il a adressée à ce sujet au ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln.

Contrairement à la tradition, le résumé du rapport du BAPE sur le projet d'élargissement de la 116 n'était pas signé par les responsables de l'information de cet organisme mais par son vice-président, M. Côté, qui a été nommé à ce poste au début de l'été. Le communiqué passait sous silence la principale recommandation du rapport d'enquête. Il portait même à penser que la commission acceptait le projet du ministère des Transports moyennant certaines améliorations. Le rapport établit notamment que la capacité de l'autoroute projetée dépasserait de dix fois la densité actuelle de la circulation dans ce secteur.

Fort embarrassé par cette affaire, le BAPE a reconnu officiellement, hier, que son communiqué de la semaine dernière « ne reflète pas correctement le contenu » du rapport sur l'élargissement de la route 116, remis au ministre de l'Environnement, le 26 juin dernier, par les com-

missaires André Charbonneau et Luc Ouimet.

Tenant de rétablir la crédibilité du BAPE dans cette affaire, son président, M. André Beauchamp, a ajouté qu'il « n'est pas dans la pratique ni dans l'intention du BAPE de cacher les conclusions de ses rapports ».

Pour le président du BAPE, « ce malentendu est un simple accident de parcours ». Mais M. Beauchamp refuse de préciser « l'ensemble de circonstances » à l'origine du communiqué fautive. « Il s'agit de questions internes », a-t-il opposé aux questions du DEVOIR.

La lettre publique du commissaire André Charbonneau, un journaliste spécialisé dans les questions agricoles, jette un éclairage plus vif sur cette embardée.

En cachant au public le rejet du projet d'autoroute, écrit le commissaire Charbonneau au ministre de l'Environnement, le vice-président Côté « banalise à ce point nos conclusions que je me dois de protester à titre de commissaire en qui le Conseil des ministres a placé sa confiance et à titre de journaliste soucieux d'assurer une information adéquate au public contre ce qui me paraît être de sa part une opération de camouflage ».

En plus de constituer une « distorsion fondamentale » du rapport, le communiqué incriminé du BAPE omet de signaler au public et aux journalistes, contrairement aux règles de cet organisme, où on peut se procurer gratuitement le rapport intégral de la commission, ajoute M. Charbonneau.

En recommandant à Québec de mettre de côté son projet d'élargissement de la route 116 au profit d'une solution de moindre impact et plus économique, les commissaires Charbonneau et Ouimet ont mécontenté beaucoup de monde, autant chez le

promoteur ministériel que chez les édiles municipaux locaux qui attendent avec impatience cette manne économique.

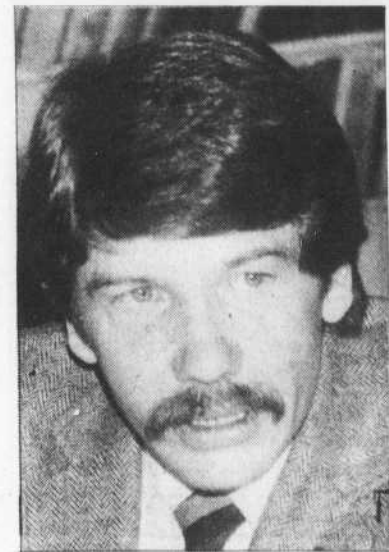
Le *Nouvelliste*, de Trois-Rivières, a publié, samedi dernier, une déclaration du whip du Parti libéral, M. Yvon Vallières, qui se propose de

faire rétrécir le champ d'enquête du BAPE de façon à ce qu'il ne nuise plus par ses jugements à la réalisation de projets économiques.

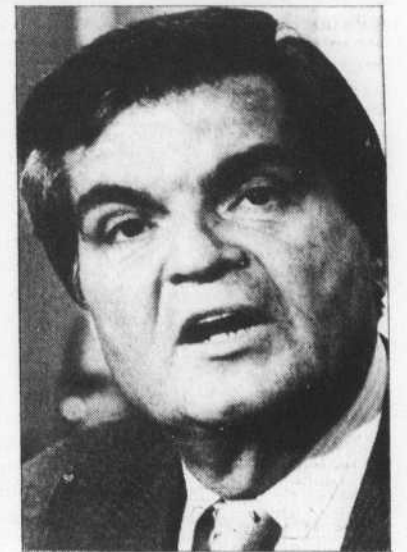
Le programme officiel du Parti libéral du Québec propose par contre un net élargissement des pouvoirs du BAPE.

Appui au Festival de jazz

Doré s'en prend Dupras



M. Jean Doré.



M. Claude Dupras.

ALAIN DUHAMEL

Le candidat du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) à la mairie de la ville, M. Jean Doré, tient les propos de son adversaire au sujet du Festival de jazz et du Grand prix automobile comme une parfaite illustration de l'étroitesse d'esprit qui gouverne le Parti civique (PCM).

« C'est un peu simpliste et étroit d'esprit que d'opposer les deux événements », commentait, hier, M. Doré, invité, comme tous les autres conseillers municipaux, à l'inauguration de l'exposition sur le centenaire du Conseil du travail de Montréal, Place D'Youville. Seuls des élus du RCM ont répondu à cette invitation.

Le PCM, selon les propos de son chef, M. Claude Dupras, a convenu de venir en aide au Grand Prix de formule 1 du Canada, commandité par la brasserie Labatt, et a refusé de faire davantage en faveur du Festival de jazz de Montréal.

Les deux événements ont un rayonnement international et contribuent à la bonne renommée de la ville. Avec le Festival des films du monde, le Festival des feux d'artifice, les expositions estivales, ces deux événements composent un produit touristique de premier ordre qui accroît le pouvoir d'attraction de Montréal en sa qualité de destination touristique originale.

M. Doré repose à son adversaire de tenir une politique des deux poids et des deux mesures dans une affaire où, indubitablement, l'administration municipale doit apporter son soutien technique et promotionnel puisqu'ils génèrent des retombées économiques considérables. Le soutien, en de telles circonstances, pourrait consister en une prise en charge complète de l'entretien et de la sécurité des lieux publics où ont lieu les rassemblements de foule.

Le RCM plaide depuis longtemps en faveur d'un accroissement de l'ef-

fort municipal au soutien et au développement des arts et de diverses manifestations culturelles. Au conseil de la Communauté urbaine de Montréal comme à celui de la ville, il a vainement tenté de persuader l'administration municipale de consentir en faveur du Conseil des arts un rattrapage financier attendu depuis plusieurs années.

Dans un autre domaine de l'économie montréalaise, la vente de Canadair à la société Bombardier a réjoui et M. Doré et M. Dupras.

Tous deux pressent le gouvernement canadien de confier l'entretien des avions de chasse F-18 à Canadair afin de favoriser un transfert de technologie et d'asseoir sur une base plus ferme l'avenir de l'avionnerie de Ville Saint-Laurent.

En rappelant que la région métropolitaine n'avait guère touché sa part des retombées de la commande des F-18, M. Doré a soutenu « qu'Ot-tawa devrait consentir ce coup de pouce à Bombardier qui aurait, en outre, pour effet de confirmer le rôle prépondérant de Montréal dans le domaine de l'aéronautique au pays ».

Le Parti civique a, de son côté, mandaté le président du comité exécutif sortant, M. Yvon Lamarre, pour constituer un groupe de solidarité avec le concours de la Chambre de commerce, du Bureau de commerce de Montréal et de la Communauté urbaine en vue de faire pression sur le gouvernement canadien.

« Un tel geste du gouvernement fédéral viendrait confirmer la volonté de l'état de maintenir à Montréal sa caractéristique de centre aérospatial d'importance au Canada », affirme M. Claude Dupras.

Hier, la station CFTM-TV, Télé-métropole, a annoncé qu'elle invitait les deux candidats à la mairie à débattre à son antenne des enjeux de la campagne électorale. La station offre une heure d'antenne, le vendredi, entre 21 heures et 22 heures, le 17 ou le 31 octobre, à la convenance des candidats.

Hydro décidera en 1988 de l'érection de futures centrales

NORMAN DELISLE

LA GRANDE, Baie James (PC) — Hydro-Québec devra décider d'ici 1988 si elle se lance dans la construction de nouvelles centrales hydro-électriques.

Cette décision sera prise à la lumière des éventuels contrats d'exportation d'électricité que le Québec pourrait conclure avec des États américains ou même avec l'Ontario, a expliqué mardi le vice-président d'Hydro-Québec responsable des marchés, M. Claude Boivin.

M. Boivin servait de guide à 20 députés de l'Assemblée nationale — 14 libéraux et six péquistes — qui visitaient les impressionnantes installations de la Baie James.

Si aucun contrat de vente n'est signé en plus de ceux qui le sont déjà, Hydro-Québec pourra se satisfaire pour les prochaines années des travaux qu'elle a actuellement planifiés, a indiqué M. Boivin.

Ces travaux sont l'aménagement de LG-1, une centrale au fil de l'eau sur la rivière La Grande qui aura une puissance de 1.300 mégawatts, et l'ajout de puissance aux projets déjà en place de LG-2 (950 mégawatts prêts en 1992) et de Manic (980 mégawatts prêts en 1989).

De plus, M. Boivin a indiqué que la société d'État complètera d'ici 1989 la construction d'une ligne de transport d'électricité de 450 kilovolts à courant continu entre la Baie James et Boston, afin de pouvoir respecter un contrat déjà signé de \$ 1,8 milliard

avec le New England Power Pool (NEPOOL).

Si jamais Hydro-Québec lançait le projet de la phase II de la Baie James, une idée chère au premier ministre Robert Bourassa, cela voudrait dire que les Américains ont été

intéressés à acheter de plus grandes quantités de notre énergie hydro-électrique.

Tout projet d'envergure doit être planifié avec soin cependant, car, comme l'a rappelé M. Boivin, un projet de \$ 1 milliard construit trop tôt

Ventes d'électricité aux États-Unis Pas de ligne sous le fleuve

LA GRANDE, Baie James (PC) — Faire traverser le fleuve St-Laurent par des câbles sous-marins pour transporter la ligne de transmission de 450 kilovolts qui reliera la Baie James aux États-Unis est « techniquement impossible », estime le vice-président d'Hydro-Québec responsable des équipements, M. André Mercier.

Hydro-Québec entend relier la Baie James et les États américains de la Nouvelle-Angleterre par une ligne à courant continu de 450 kilovolts qui traversera le Saint-Laurent dans la région de Lotbinière et qui sera en opération en 1990.

Des gens de Lotbinière opposés à la présence de pylônes sur leur territoire ont suggéré à Hydro-Québec de faire passer les fils par des câbles sous-marins pour sauvegarder la beauté du paysage dans le secteur Grondines-Lotbinière, où passeront les fils.

M. Mercier a expliqué qu'Hydro-Québec et les contestataires de Lotbinière avaient convenu de ne pas faire de déclarations publiques à ce sujet tant qu'ils ne se seront pas rencontrés la semaine prochaine.

Toutefois, M. Mercier a expliqué que l'idée de câbles sous-marins devait être « techniquement rejetée ».

Des câbles sous-marins pour une ligne de cette envergure constituent « une technique nouvelle » qui n'est pas encore au point, a expliqué le vice-président d'Hydro-Québec.

Tout retard indu dans la construction de cette ligne risquerait de compromettre l'entrée en service en 1990 de cette ligne de transport, et menacerait le contrat de vente d'électricité qui lie le Québec à la Nouvelle-Angleterre, a-t-il expliqué.

Il s'agit d'un contrat qui rapportera environ \$ 1,8 milliard au Québec pendant 10 ans.

Dubois, Lavoie, les soeurs McGarrigle, et peut-être Renaud Rock et droits de l'homme au Forum

CLÉMENT TRUDEL

Une dizaine d'artistes rock participeront, le 12 septembre prochain, au Forum, à la « conspiration de l'espoir » : un concert-bénéfice organisé par la section francophone d'Amnistie Internationale pour mieux sensibiliser adolescents et jeunes adultes à ses objectifs et à ses activités, en cette Année internationale de la Paix.

Une chanson, dont Robert Saint-Denis a composé la musique, sera créée le 12 septembre et l'ensemble des artistes l'exécutera en fin de concert : les paroles anglaises sont déjà établies; on attend la confirmation de la venue d'un artiste français — Renaud est l'une des trois vedettes pressenties — avant de lui confier le texte français de la chanson.

L'imprésario Rubin Fogel était à même de confirmer, hier, que Jackson Browne sera au Forum, de même que Claude Dubois, Daniel Lavoie, Kate et Anna McGarrigle (arrivées en toute fin de conférence de presse), Paul Piché et Michel Rivard. Des pourparlers sont en cours pour ajouter trois noms au palmarès

de cette soirée de l'espoir : il pourrait s'ajouter une tête d'affiche canadienne, un Français et, probablement, un Britannique.

Les billets se vendent \$ 19,50. Les organisateurs paieront les frais courants des artistes et de leurs musiciens. La brochette de musiciens a été choisie parce qu'il s'agit de personnes déjà impliquées dans la lutte de l'homme partout dans le monde.

Depuis juin, aux États-Unis, on a réalisé six concerts de ce type, qui ont rapporté à la section américaine d'Amnesty des revenus de \$ 2,5 millions. 28.000 nouveaux membres ont été recrutés en cette occasion, à Los Angeles, San Francisco, Denver, Chicago, New York, etc.

Si le concert du Forum devait être diffusé à la télévision, la section an-

glophone d'Amnistie sera mise à contribution. On lui a déjà demandé de se charger de la vente des produits sur place, au Forum.

M. Gabriel Régallat, président de la section francophone d'Amnistie internationale, a rappelé, hier, que depuis 25 ans, Amnistie s'est chargée de 30.000 cas de prisonniers d'opinion, dont 25.000 ont connu une conclusion heureuse en raison de pressions combinées d'organismes intéressés aux droits de l'homme, à l'abolition de la peine de mort et aux traitements dégradants infligés aux détenus.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1992
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272
Téléc.: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de brevet et de Marques de Commerce

1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Téléc. 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389 (CITT I-II-III)

raptim-canada
agence de voyages internationale

VOYAGE DE 19 JOURS EN ITALIE EN ISRAËL ET EN ÉGYPTE

du 19 septembre au 7 octobre 1986

Voyage accompagné par
Sœur Fernande Martin, o.p.

Prix par personne
occupation double: \$2,495, CAD

- transport aérien aller-retour avec ALITALIA
- transferts
- logement
- tous les repas, sauf à Rome (petit déjeuner seulement)
- toutes les visites et les frais d'entrées
- courte croisière sur le Nil

2055 Peel, suite 270, Montréal
Tél.: 849-5791-8
1-(800)361-5919
Permis du Québec

CÉCM

LA COMMISSION
DES ÉCOLES CATHOLIQUES
DE MONTRÉAL

Soyez prêts pour la rentrée!

À l'occasion de la rentrée des classes, la C.É.C.M. souhaite à tous les élèves et à tout le personnel de ses écoles une bonne année scolaire.

À la C.É.C.M., les dates limites d'inscription pour les élèves qui changent d'école sont:

**les 25 et 26 août
de 9h à 11h30 et de 13h à 15h30**

Les élèves doivent être inscrits à leur nouvelle école. Les documents nécessaires sont: le certificat de naissance de l'élève ainsi que son dernier bulletin scolaire, s'il y a lieu. Pour l'inscription à l'école anglaise, il faut apporter le certificat d'admissibilité de l'élève.

**Date de l'ouverture des classes:
le mardi 2 septembre**

EN ÉDUCATION, NOUS AVONS TOUJOURS FAIT ÉCOLE.

SPÉCIAL

Wardair

PARIS

à partir de
A/R : **435\$**

AIR-AUTO
Voyages S.E.T.A.
1470 rue Peel, Bureau 721
281-1040

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Commando spécial" 8 h 30 — "À bout de course" 6 h 30, 10 h 10

ASTRE II: — "Karate kid" 7 h, 9 h

ASTRE III: — "A fine mess" 7 h 30, 9 h 20

ASTRE IV: — "Cobra" 6 h 30, 8 h 10, 9 h 45

BERRI I: (288-2115) — "Moment de vérité" 12 h, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15

BERRI II: — "Paris minuit" 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

BERRI III: — "Les anges sont pliés en deux" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

BERRI IV: — "3 hommes et un couffin" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20

BERRI V: — "Histoire officielle" 12 h 30, 2 h 45, 5 h 7, 7 h 15, 9 h 30

BOAVENTURE I: (861-2725) — "Salvador" 12 h 05, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 30

BOAVENTURE II: — "Labyrinth" 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 20

BROSSARD I: (465-5906) — "Cobra" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

BROSSARD II: (465-5906) — "Les alpes de la justice" 12 h 25, 2 h 35, 4 h 45, 7 h, 9 h 15

BROSSARD III: — "Retour à l'école" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "Les Interdits du monde" 12 h 35, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45

CINEMA CHATEAUGUAY I: (688-0141) — "Le moment de vérité" 7 h 45

CINEMA CHATEAUGUAY II: — "Les anges sont pliés en deux" 7 h, 8 h 40

CARTIER-LAVALLÉE: (683-5124) — "Les alpes de la justice" 7 h, 9 h 15

CHAMPLAIN I: (524-1685) — "Retour à l'école" 7 h 10, 9 h 10

CHAMPLAIN II: — "Cobra" 7 h, 9 h

CINEMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559) — "Laurie Anderson: Herbet of the brave" 7 h — "Repe man" 7 h 15 — "The ninth configuration" 9 h 15 — "Harrison Ford: Blade runner" 9 h 30

CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "A fine mess" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h

CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — "The young olympians" 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30, 7 h, 8 h 30, 10 h

CINEMATHEQUE QUEBÉCOISE: (842-9768) — "Symphonie inachevée" 18 h 35 — "Cinéma d'animation" 20 h 35

CINÉPLEX I: (849-4518) — "Back to school" 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40

CINÉPLEX II: — "Back to school" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

CINÉPLEX III: — "Haunted honeymoon" 1 h 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

CINÉPLEX IV: — "Hannah and her sisters" 2 h, 4 h 20, 7 h, 9 h 20

CINÉPLEX V: — "About last night" 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 45

CINÉPLEX VI: — "Bliss" 1 h 05, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 35, 9 h 45

CINÉPLEX VII: — "Legal eagles" 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30

CINÉPLEX VIII: — "Legal eagles" 2 h 15, 4 h 40, 7 h 15, 9 h 40

CINÉPLEX IX: — "9½ weeks" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

CINÉPLEX MONTRÉAL I: (521-7870) — "L'enfermeur" 6 h 10, 9 h 30 — "Exécuteur exterminateur" 7 h 50

CINÉPLEX MONTRÉAL II: — "Pottergeist 2" 6 h, 9 h 40 — "Sauve qui peut" 7 h 40

COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) — "Retour vers le futur" 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15

COMPLEXE DES JARDINS II: — "Hannah et ses sœurs" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h, 21 h 10

COMPLEXE DES JARDINS III: — "Médecins pour femmes seules" 12 h 15, 15 h 15, 18 h 15, 21 h 15 — "Les jeunes bourgeois" 13 h 55, 16 h 55, 19 h 55

COMPLEXE DES JARDINS IV: — "Brazil" 12 h 45, 15 h 25, 18 h 05, 20 h 45

COMPLEXE GUY-PAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt (283-8229) — "Une âme à voiles" — "Sous le vent" 7 h, 9 h 30

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — "Crémazie" (388-4210) — "Le déclin de l'empire américain" 12 h 30, 2 h 30, 5 h, 7 h 30, 9 h 35

DAUPHIN I: (721-6060) — "Pirates" 7 h, 9 h 25

DAUPHIN II: — "Souvenirs d'Afrique" 8 h

DORVAL I: (631-8587) — "Aliens" 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 35

DORVAL II: — "Great mouse detective" 1 h 55, 2 h 35, 4 h 15 — "Friday 13th, part 6" 6 h 05, 8 h 15, 9 h 35

DORVAL III: — "The trans formers" 12 h 40, 2 h 40, 4 h — "Ruthless people" 7 h 15, 9 h 15

DECARIE I: (341-3190) — "Howard the duck" 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

DECARIE II: — "Back to school" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

ÉLYSÉE I: (842-6053) — "Le fantôme d'Anjelica" 7 h 15, 9 h 15

ÉLYSÉE II: — "La femme au chapeau" 7 h, 9 h

FAIRVIEW I: (697-8095) — "Ferris Bueller's day off" 7 h 15, 9 h 15

FAIRVIEW II: — "Man hunter" 7 h, 9 h 15

GREENFIELD I: (671-6129) — "Ferris Bueller's day off" 7 h 05, 9 h 30

GREENFIELD 2: — "Top gun" 7 h 15, 9 h 25

GREENFIELD 3: — "Flight of the navigator" 7 h 20, 9 h 10

IMPÉRIAL: (288-7102) — "Aliens" 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 35

JEAN-TALON: (725-7000) — "Moment de vérité" 6 h 30, 8 h 30

KENT I: (489-9707) — "The fly" 7 h 15, 9 h 20

KENT II: — "Ruthless people" 7 h 15, 9 h 15

L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "L'amié" 7 h — "Les valseuses" 7 h 15 — "Prémio Carmen" 9 h 15 — "La lune dans le caniveau" 9 h 30 (19 au 21 août)

LAVAL I: (688-7776) — "Aliens" 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 35

LAVAL II: — "Friday 13th, part 6" 12 h 50, 2 h 35, 4 h 20, 6 h 05, 7 h 50, 9 h 35

LAVAL III: — "The trans formers" 12 h 40, 2 h 40, 4 h — "Top gun" 7 h 15, 9 h 25

LAVAL IV: — "Ruthless people" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

LAVAL V: — "Ferris Bueller's" 7 h 15, 9 h 20, 2 h 35, 5 h, 7 h 05, 9 h 10

LAVAL-ODEON I: (687-5207) — "Moment de vérité" 7 h 20, 9 h 30

LAVAL-ODEON II: — "Retour à l'école" 7 h, 9 h 15

LE LAURIER: 5117 ave du Parc (495-4231) — "La diagonale du fou" 5 h, 7 h 15, 9 h 30 (8 au 28 août)

LOEW'S I: (861-7437) — "Heart burn" 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

LOEW'S II: — "Man hunter" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15

LOEW'S III: — "Ruthless people" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

LOEW'S IV: — "Great mouse detective" 12 h 55, 2 h 35, 4 h 15 — "Running scared" 7 h 15, 9 h 20

LOEW'S V: — "Flight of the navigator" 12 h, 3 h 50, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

MERCURE: (255-8224) — ferme

MUSEE DES BEAUX ARTS: 1379 Sherbrooke (285-1600) — Films Jean Miro, "Miro à Saint-Paul-de-Vence", "Musique muette", "Miro Sculpteur" 20 du juin au 31 août, du mardi au dim. à 14h.

LE MILLIEU: (277-5789) — "The element of crime" 7 h 30, 9 h 30, sam. dern. spect. 11 h 30 (à compter du 1 août)

QUIMETSCOPE: (525-8600) — "Les amants de Maria" 7 h 30, 9 h 30 — "Witness: témoin sous surveillance" 7 h, 9 h 15

OUTREMENT: (277-4145) — "Jonathan Livingston, le goéland" 7 h 15 — "Identification d'une femme" 9 h 30

PARADIS I: (866-6991) — "Top gun" 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20

PARADIS II: — "One crazy summer" 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50

PARADIS III: — "Club paradise" 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50

PARADIS IV: — "The fly" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20

PARADIS V: — "The trans formers" 12 h 40, 2 h 40, 4 h — "Ferris Bueller's Day Off" 7 h, 9 h 05

PARADIS VI: — "Ferris Bueller's Day Off" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

PARADIS VII: — "Retour à l'école" 8 h 20 — "Un été poudré" 6 h 30, 10 h 05

PARADIS VIII: — "Karate kid" 8 h — "La cage aux folles 3" 6 h 20, 10 h

PARADIS IX: — "Les anges sont pliés en deux" 8 h 10 — "Le facteur de St-Jovite" 6 h 30, 9 h 40, 11 h 50

PARALLELE: (843-6001) — Relâche jusqu'au 31 août

PARIEN I: (866-3856) — "The fly" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20

PARIEN II: — "Top gun" 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 20

PARIEN III: — "Le clochard de B.H." 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20

PARIEN IV: — "Friday 13th part 6" 12 h 50, 2 h 35, 4 h 20, 6 h 05, 7 h 50, 9 h 35

PARIEN V: — "Ferris bueller" 7 h, 12 h 50, 2 h 55, 5 h, 7 h 05, 9 h 10

PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "Le déclin de l'empire américain" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

PLACE LONGUEUIL II: — "Moment de vérité" 12 h 30, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15

PLACE ALEXIS NIHON I: (835-4246) — "Howard the duck" 12 h 25, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 15

PLACE ALEXIS NIHON II: — "Karate kid" 12 h 45, 3 h 50, 5 h 55, 7 h 15, 9 h 20

PLACE ALEXIS NIHON III: — "About last night" 12 h 45, 3 h 50, 5 h 55, 7 h 15, 9 h 30

PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Nothing in common" 7 h, 9 h 20

PLACE DU PARC I: (844-9470) — "Man hunter" 7 h, 9 h 15

PLACE DU PARC II: — "The fly" 7 h 15, 9 h 20

PLACE DU PARC III: — "One crazy summer" 6 h, 7 h 55, 9 h 50

SAINT-DENIS I: (845-3222) — "La couleur pourpre" 12 h 10, 15 h 10, 19 h 10

SAINT-DENIS II: — "Runaway l'évadé du tuteur" 12 h 15, 16 h 15, 19 h 45 — "Coeur circulaire" 14 h 05, 17 h 50, 21 h 35

VERSAILLES I: (333-7880) — "Le clochard de B.H." 7 h 20, 9 h 20

VERSAILLES II: — "Top gun" 7 h 15, 9 h 25

VERSAILLES III: — Ferme

L'ERMITAGE: (388-5577) — "Les alpes de la justice" 7 h, 9 h 30

LE/THE CINEMA: (931-2477) — "Heart burn" 7 h 20, 9 h 30

YORK: (937-8978) — "Friday 13th, part 6" 12 h 50, 2 h 35, 4 h 20, 6 h 05, 7 h 50, 9 h 35

THÉÂTRE D'ÉTÉ DE BELOIL: 600 rue Richelieu, Belœil (464-4772) — « Relax Max relax » m. en s. de Larry Michel Demers, les mer. ven. à 20h30 et sam. 19h et 22h. Du 11 juin au 29 août.

THÉÂTRE D'ÉTÉ MANOIR RICHELIEU: Pointe-au-Pic (1-800-463-2613) — « Old Orchard » m. en s. Philippe Grenier, du mar. au ven. à 21h, sam. 19h30 et 22h30, dim. 20h, à partir du 12 juin.

MANOIR DU LAC LUCERNE: Ste-Marguerite (1-800-363-3620) — « Je t'aime clé en main » m. en s. Louis Lalonde, du mar. au ven. 20h30, sam. 19h et 22h30, du 17 juin au 24 août, 2 suppléments à 12h40, 19h et 22h30.

PATRIOTE DE STE-AGATHE: Ste-Agathe (819-362-3655) — « Les pieds dans les plats » m. en s. Normand Chouinard, mar. au ven. à 20h30, sam. 19h30 et 22h, du 20 juin au 31 août.

SALLE RENÉ PROVOST: 110 rue Wright Hill (771-6669) — « Soirée folle » trois pièces en un acte de Georges Feydeau, conception Serge Olivier, du mar. au ven. 20h, sam. 20h et 22h30, du 24 juin au 31 août.

THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: Upton, sortie 147 autoroute 20 (514-549-5828) — « Voisin voisin » de Christian Bédard, du mer. au dim. 19h30, jusqu'au 31 août — « L'île de Res » de Richard Blackburn, spectacle de marionnettes géantes, du mer. au dim. 21h30, jusqu'au 31 août.

THÉÂTRE DE L'ÎLE I: 1 rue Wellington, Hull (819-771-6669) — Reprise d'un grand succès — « P.S. ton chat est mort » de James Kirkwood, adaptation de André Gounineau, m. en s. Gilles Provost, jusqu'au 30 août, du mar. au ven. 20h30, le sam. à 19h, et 22h.

THÉÂTRE DE MARJOULAIN: Eastman (514-297-2860) — « La traversée surprise » m. en s. Louis-Georges Carrier, du mar. au ven. à 20h30, sam. à 19h et 22h30, dim. à 20h, du 21 juin au 24 août.

THÉÂTRE DE LA MAURICIE: St-Mathieu de Shawinigan (819-539-5451) — « Waiter » m. en s. Gilbert Dumas, du mer. au ven. à 20h30, sam. 19h30 et 22h30, du 21 juin au 30 août.

TELEVISION

CBFT

12.00 Première édition

12.10 Fables

12.30 Avis de recherche

13.00 Reflets d'un pays

14.00 Le temps de vivre

15.30 Regards sur la nature

16.00 Faggle Rock

16.30 Quatre amis fantastiques

17.00 Francesca

18.00 Ce soir

18.23 Les nouvelles du sport

18.26 La météo

19.00 Rencontres

19.30 Le monde merveilleux de Disney

20.00 Un ordinateur au cœur

20.10 Le film d'Arane

20.10 Le téléjournal

22.21 Le Point

22.36 La météo

22.40 Les nouvelles du sport

22.50 Cinéma

• Bons baisers de Hong-Kong • fr. 75 avec Les Charlots, Mickey Rooney et Huguette Funnrock

RADIO-QUÉBEC

17.30 Télé-Université: l'habitat québécois

18.00 Sciences et cultures

18.30 À toute vitesse

19.00 À travers la francophonie

19.30 Passion de la voile: les nouveaux chevaliers

19.57 Stage « La quotidienne »

20.00 Tira-Soleil

21.00 Cinéma

• Baxter • brit. 72 avec Scott Jacoby, Jean-Pierre Cassel, Patricia Neal, Lynn Carlin et Britt Ekland

22.44 Station-Soleil

CBMT

12.00 Midday

13.00 All My Children

14.00 Trapper John M.D.

15.00 Canadian Reflections

16.00 Facts of Life

17.00 Wonderstruck

17.00 Video Hits

17.30 Three's Company

18.00 Newswatch & Sports News

19.00 TBA

19.30 On the floor

20.00 Lucky star

22.00 National News & The Journal

TV FQ (Câble)

12.40 Les nouveaux jeux de 20 heures

13.05 Télé-série

• Catherine • avec Claudine Ancelot, Pierre-Marie Escourrou et Pascale Petit

13.30 Téléfilm

• La tentation d'Antoine • avec Jacques Debary, Marc Dymond et Henri Marteau

15.05 Carnaval

16.25 Radio-France-Internationale

16.30 Croque-vacances

17.00 Le village dans les nuages

17.19 Le club des pucés

17.30 Le journal

18.00 La trappe

18.15 Télé-série

• La statue voilée • avec François Dumoyet et Yvonne Clech

18.30 Des chiffres et des lettres

18.50 Atout pic

19.00 Aujourd'hui vie

19.00 Les nouveaux jeux de 20 heures

20.30 Télé-série

• Catherine • avec Claudine Ancelot, Pierre-Marie Escourrou et Pascale Petit

21.00 Téléfilm

• Marie Tudor • avec Francoise Christophe, Pierre Massim et Marc Cassol

CFTM

12.00 Io Montréal

12.15 L'éthos

13.15 Matinée d'été

14.15 Ciné Quiz

• Le grand départ • amér. 72 avec Susan Hayward, Darren McGavin et Michael Constantine

16.00 Les champignons

16.30 Les satelliopettes

17.00 Vegas

18.00 Io Montréal

18.30 L'éthos

19.30 Québec à la carte

20.00 Les Briliants

20.30 Drôle de vie

21.00 Cinéma du mercredi

• La malédiction de la veuve noire • amér. 77 avec Anthony Franciosa, Donna Mills et Patty Duke Astin

22.55 Loto 6/49

23.00 Les Nouvelles TVA

23.30 Io Montréal

23.35 Les sports

23.50 La couleur du temps

00.00 Cinéma de fin de soirée

CFCF

12.30 Pulse

13.00 Lifetime

14.00 Another World

15.00 General Hospital

16.00 Music Vision

16.30 Take a Break with Matthew Cope

16.37 Wheel of Fortune

17.00 The Price is Right

18.00 Pulse

19.00 Entertainment Tonight

19.30 Blue Jays Baseball

• Chicago White Sox vs Blue Jays •

22.30 In session

23.00 CTV National News

23.21 Pulse

24.00 Cinema 12

• And justice for all • 1979 avec Al Pacino, Jack Warden et John Forsythe

02.30 Second Feature

• Living free • 1972 avec Susan Hampshire, Nigel Davenport et Geoffrey Keen

04.00 The man from U.N.C.L.E.

05.00 Hart to Hart

CFCF

12.30 Pulse

13.00 Lifetime

14.00 Another World

15.00 General Hospital

16.00 Music Vision

16.30 Take a Break with Matthew Cope

16.37 Wheel of Fortune

17.00 The Price is Right

18.00 Pulse

19.00 Entertainment Tonight

19.30 Blue Jays Baseball

• Chicago White Sox vs Blue Jays •

22.30 In session

23.00 CTV National News

23.21 Pulse

24.00 Cinema 12

• And justice for all • 1979 avec Al Pacino, Jack Warden et John Forsythe

02.30 Second Feature

• Living free • 1972 avec Susan Hampshire, Nigel Davenport et Geoffrey Keen

04.00 The man from U.N.C.L.E.

05.00 Hart to Hart

LES ANNONCES CLASSEES 286-1207

Offres d'emploi 407

RECHERCHE personne à temps plein ou partiel, pour concept d'appareils modèles style Décoram, dans le domaine de la construction intérieure, pour voir aux achats et superviser travaux, aucune compétition, capital requis \$40 000. Pour entrevue appeler 282-0195 local 40, jour, soir et fin de semaine.

T.V. FILMS MODE

Adolescents, bébés, enfants. Évaluation Taille forte bienvenue. Évaluation gratuite en studio, travail à la page. Portfolio nécessaire si accepte. Formation gratuite aux candidats qualifiés. Crits. Contactez M. Gagne du 31 juillet au 9 août au 274-3531.

VENDEUSE

pour commerce de tapis, rideaux et service intérieur. Expérience préférable. Demandez M. Roback, 384-8945.

Postes cadres, et professionnels 451

INGÉNIEUR EN PRODUCTION
INGÉNIEUR EN DESIGN
Nous sommes des manufacturiers en textile et en équipement d'emballage en pleine expansion. Minimum 5 ans d'expérience. Envoyer votre C.V. à: Ideal Equipment, 4701 Rivard, Montréal H2J 2N5.

Musiciens, artistes 479

AGENCE sérieuse cherche nouveaux visages pour industrie du cinéma 285-1400.

Services domestiques 487

AIDE-MÉNAGÈRE. Outremont, 2 enfants, 12 à 5 ans, entretien ménager, cuisine, peut loger à la maison, non-fumeuse, 227-2338.

AURAIS besoin, gouvernante, logée, nourne, lit (soir) 733-4335

Emplois temps partiel 495

LA FONDATION GREENPEACE, recherche des personnes engagées, conscientes de l'environnement, bilingues. Pour porte à porte en soirée 274-5559, de 15h à 17h, dimanche au jeudi. Commission et bonus.

Offres de service 499

A BAS PRIX
Spécial Auto, lavage tapis, fauteuils, autos. Expérience, travail garanti. 491-0749 492-2219.

ACHAT ET VENTE

Besoin urgent! Lavasses, secousseuses, poêles, réfrigérateurs, meilleurs prix que partout ailleurs. Alisons chercher même journée. 273-2503.

Offres de service 499

ENTREPRISES LEVESQUE ENRG.
A contrat ou à l'heure. Démolition générale, hangar, fr. stripping, briques, rebuts. Réparation générale, intérieure et extérieure, galerie, ciment, stucco. 274-5490, soir. 289-9813.

PAROLIER d'expérience pour chantons, maîtrise en littérature, (UQAM) 842-8622

Préparation C.V. 503

PRÉPARATION À L'ENTREVUE
+ Curriculum Vitae, préparé par des conseillers en évaluation / recrutement.

731-5019

RESUMES, en-êtes de lettres, travaux d'étudiants. Pour info: Mlle Hoggen, 484-3904.

Cours 510

COURS DE PIANO
Adultes et Enfants
Diplômes reconnus par M.E.
Cours d'harmonie.
Enfants 4 - 6 ans.
Privé ou semi-privé.
Méthode dynamique.
Formation musicale complète.
Professeur expérimenté.

387-4490

COURS DE MATHÉMATIQUES

Rattrapage, recyclage.
Préparation aux examens.
Jeunes et adultes.
Niveaux secondaire et collégial.
Professeur qualifié.
Pédagogue d'expérience.

276-9632

Cours 510

DEVENEZ MEILLEUR VENDEUR
Cours intensifs mémoires de placement C.F.C. 842-0550.

Cours 510

COURS D'ANGLAIS
adapté à vos besoins spécifiques, aussi apprentissage de groupe, professeurs qualifiés. 931-2469.

COURS EN GÉNÉRIQUE, pour septembre, matin, après-midi et soir 341-1736

COURS INDIVIDUELS

ANGLAIS, ALLEMAND ET TRAITEMENT DE TEXTE. AUSSI TRADUCTION 949-4610

Déplacement 551

A BAS PRIX, appelez Pierre Deménil, pour tous genres, estimation gratuite. 937-9491.

ABANDONNÉS VOS RECHERCHES.

Appelez Normand Transport. Toutes licences et assurances complètes. 325-1798, 24h/24.

UNE LEÇON RETENUE

LA LEÇON a donc porté fruit. La vente par le gouvernement fédéral, en janvier dernier, de l'avionnerie De Havilland à la société américaine Boeing, à des conditions très controversées et selon un scénario visiblement improvisé, avait suscité de vives critiques. Lundi, dans un climat détendu et suivant une procédure plus conforme aux règles démocratiques, le ministre d'État à la privatisation, Mme Barbara McDougall, annonçait l'acquisition de Canadair par la société québécoise Bombardier. Alors que, dans la transaction concernant le constructeur ontarien, le gouvernement s'était lui-même enfoncé dans un bourbier en refusant de dévoiler dès le départ tous les détails du contrat et en écartant de surcroît le Parlement du processus décisionnel, cette fois il se montre, heureusement, moins téméraire et plus ouvert.

Le gouvernement a imposé en effet des conditions restrictives que l'acheteur s'est engagé à respecter. En outre, le texte de l'entente sera soumis à la Chambre de communes au cours de l'automne.

La vente de Canadair s'inscrit dans le programme, somme toute modeste, de privatisation du gouvernement fédéral. L'État devait-il se débarrasser de la plus importante entreprise aéronautique du pays ? Si la prise de contrôle par l'État en 1976 s'est avérée nécessaire pour éviter une fermeture désastreuse et l'acquisition par des investisseurs étrangers, elle ne fut pas, par ailleurs, garante d'efficacité et de productivité. Il suffit de relire par exemple les rapports du Vérificateur général et du Comité permanent des comptes publics pour se convaincre des graves lacunes de gestion de l'administration de Canadair. Des correctifs majeurs ont certes été apportés au cours des dernières années, de sorte que l'entreprise est désormais en mesure de faire des bénéfices. Mais la dette accumulée de 1,5 milliard que le gouvernement a bien voulu effacer, aux frais des contribuables, aurait sûrement été moins élevée si la gestion avait été plus rigoureuse.

Maintenant que Canadair a rétabli, en partie du moins, sa situation financière, rien ne justifie qu'elle reste dans le giron de l'État. Le secteur privé peut prendre la relève, dans la mesure bien sûr où il fournit des garanties suffisantes de croissance et qu'il assure la présence d'intérêts canadiens dans ce secteur névralgique de l'économie. En outre, le retour de Canadair à l'entreprise privée ne diminue en rien le poids significatif des contrats du gouvernement fédéral dans le développement de l'industrie aéronautique canadienne.

Le choix de Bombardier était le plus logique, tant sur le plan économique que sur le plan poli-

tique. Parmi les cinq entreprises postulantes, Bombardier était celle qui présentait les meilleures garanties de développement. Bien qu'elle n'ait pas d'expérience dans le secteur de l'aviation, la société québécoise a fait ses preuves par contre dans plusieurs autres types de transport (chemin de fer, métro, véhicules utilitaires, camions militaires et prochainement l'automobile), en plus d'avoir développé une expertise pertinente sur les marchés internationaux. Ce dernier aspect n'est pas négligeable car la très grande partie de la production du Challenger de Canadair est exportée. Le bilan financier de Bombardier est sûr et les perspectives d'expansion sont excellentes.

En retenant la proposition de Bombardier, le gouvernement fédéral a pris une décision politique habile. Toutes les autres entreprises postulantes étaient canadiennes, à l'exception de Justus Dornier, un partenaire allemand de Canadian Aerospace Technologies. Certains ont craint, avec raison, que la vente de Canadair ne conduise à un déplacement des activités vers d'autres centres en dehors du Québec. Le choix de Bombardier marque la volonté du gouvernement de consolider l'industrie aéronautique à Montréal. Du même coup, en s'associant à une entreprise qui jouit d'une cote élevée auprès des Québécois, il refait à bon compte son image, qu'une accumulation d'impairs et de maladroites avait sérieusement ternie depuis le début de son mandat.

L'entente ne prévoit aucune garantie quant au niveau de l'emploi. Le comité de survie de Canadair aurait souhaité que l'acheteur s'engage à protéger le niveau actuel de l'emploi — environ 4,700 employés. Cette position est difficilement défendable. La transaction conclue lundi n'a pas pour but d'enterrer Canadair mais bien d'en favoriser le développement. Bombardier a les reins assez solides pour poursuivre l'expansion de l'entreprise. Mais sa tâche serait singulièrement risquée si elle était limitée par une clause de sauvegarde de l'emploi. Le syndicat et les travailleurs disposent d'autres moyens efficaces, comme la pression sur le gouvernement en vue d'obtenir des contrats, pour protéger le nombre d'emplois.

En revoyant le dénouement de cette transaction, on ne peut s'empêcher de se demander si le gouvernement fédéral n'a pas raté une belle occasion, au moment où il a cédé De Havilland à Boeing, de renforcer le contrôle canadien sur l'industrie aéronautique. N'aurait-il pas été préférable finalement d'intégrer la privatisation des deux entreprises et d'associer ainsi Bombardier à la fois les intérêts du Canada et du Québec.

— ALBERT JUNEAU

Malgré le plomb dans l'aile

LE CONFLIT qui vient de se résorber à l'hôpital Sainte-Marie de Trois-Rivières s'inscrit dans cette longue série de feux de brousse que la profession médicale a réussi à allumer à travers la province pour déboulonner des dossiers qui traînaient.

Il s'agit d'une illustration concrète et instructive de ce qu'un ancien sous-ministre des Affaires sociales, M. Jean-Claude Deschênes, appelle la « dynamique du système », à savoir « l'interaction des nombreux acteurs qui adoptent des stratégies en fonction de leurs pouvoirs ».

Le cas est passionnant. Un beau sujet de mémoire en vue d'une maîtrise en sociologie des organisations ! L'affaire remonte au déluge. Passons le chapitre de la Genèse. Or donc, il y a deux ans, le ministre annonçait que Sainte-Marie, dont la grande pitié était évidente, recevrait des fonds pour rénover son entrée d'urgence et sa clinique externe. On effectuait également des travaux indispensables en raison de la vétusté de l'immeuble. Deux automnes s'écoulaient sans que les fruits ne passent la promesse des fleurs.

Lors de la campagne électorale, le Parti libéral surenchérit en promettant une solution à l'engorgement chronique de l'urgence. Printemps 1986. Tout bloque. Le nouveau ministre, Mme Thérèse Lavoie-Roux, exige des administrateurs de l'hôpital un budget équilibré.

D'ici là, pas un sou.

Car, il faut le dire, Sainte-Marie se dirigeait vers un déficit de \$3,6 millions. Un réexamen de la situation avec le ministre (premier acteur) a permis de déceler une sous-budgétisation de \$2,5 millions. On l'a corrigée. Il restait à trouver \$1,5 million sous forme de compressions. Le conseil d'administration (deuxième acteur) a préparé un projet que le conseil régional (troisième acteur) a refusé en alléguant qu'il comportait des coupures de services inacceptables. Entre en scène un quatrième acteur, le conseil des médecins de Sainte-Marie. Ils menacent de cesser toute admission de patients si le problème n'est réglé sur-le-champ. Jeudi dernier, lors d'une rencontre avec le ministre, les médecins avaient reçu l'assurance que les fonds seraient disponibles dès que les administrateurs auraient présenté un budget acceptable, ce qui devait se faire incessamment. Leurs pressions devenaient sans objet.

Qu'à cela ne tienne, il restait le problème des urgences. On ferma donc, à partir de lundi matin, la salle d'urgence et la clinique externe. Mais ce débrayage ne durera que quelques heures puisque déjà, le 20 juin dernier, Mme Lavoie-Roux avait donné son aval à diverses mesures de redressement au coût de \$3,3 millions. Leur application supposait, cependant, que plusieurs au-

tres acteurs se concertent. Essayez voir, à partir d'un 20 juin, de vous concerter alors que tout le monde se perd dans la nature ! Si bien qu'en ce 20 août, tout reste à faire. Il s'agit de mieux équiper en soins médicaux et infirmiers les centres d'hébergement (cinquième acteur), de créer ici un hôpital de jour (sixième acteur) et ailleurs un centre de jour (septième acteur), d'étudier une offre des CLSC (huitième acteur) de mettre sur pied des équipes d'intervention en santé mentale, et de tout le reste.

« L'essentiel, disait encore M. Deschênes, est de réaliser que les responsabilités ne peuvent s'exercer qu'en fonction des pouvoirs dont disposent les acteurs. » Or ces pouvoirs, le législateur (acteur suprême) tente parfois de les redistribuer.

Ainsi, on aura noté que les médecins de Sainte-Marie n'ont pas eu recours à ce moyen classique qu'est la démission en bloc. C'est que l'Assemblée nationale a adopté, le 19 juin dernier, un projet de loi qui interdit à un médecin de quitter son poste sans pré-avis sous peine d'être radié de l'assurance-maladie.

Mais le cas de Sainte-Marie démontre que la profession médicale, même avec du plomb dans l'aile, dispose encore de moyens d'intervention très étendus.

Le ministère conclura-t-il à la nécessité d'une nouvelle donne ?

— JEAN FRANCOEUR

Pas de faveur pour la garnotte

EN UNE SEULE recommandation, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) vient de sauver trois fois son propre budget — exploite deux fois de mention au Conseil du trésor — et même de donner à Québec, complètement bienvenu aux rapports des Sages, de quoi économiser plus encore au budget de la Voie.

En effet, sous prétexte de stimuler l'économie, le ministère des Transports et les vendeurs de garnotte voulaient construire entre Pléssisville et Princeville une autoroute inutile dont l'impact sur les terres avoisinantes et les fonds publics confine à la bêtise. Mais le BAPE, démystifiant le dossier, démontre non seulement que le projet n'est pas valable, mais que la méthode suivie entraîne sans doute d'autres gaspillages ailleurs.

Or, au lieu de donner au rapport toute sa portée, un des membres du Bureau, son nouveau vice-président pour ne pas le nommer, a diffusé un communiqué invectivé propre à enterrer le dossier et la crédibilité des commissaires. Autant d'insignifiance devait attirer l'attention des journalistes. On aura ainsi découvert un excellent rapport du BAPE, et une illustration des manoeuvres de sape qui le menacent, désormais de l'intérieur.

La critique indépendante et l'expertise impartiale sont rarement

prises dans les officines gouvernementales et chez les entrepreneurs qui en vivent. Pourtant, à l'heure de la décroissance, du dégraissage, de la rationalisation des dépenses publiques, on s'attend à un minimum de respect pour les arbitrages techniques et professionnels. Même contre les patrons, plus nombreux que les bénévoles dans les antichambres néo-libérales !

Saluons au passage pour les témoignages qu'ils ont rendus dans le cas de la route 116 un ancien sous-ministre aux Transports, M. Robert Tessier, et le professeur Charles Granger, de Polytechnique. Heureusement qu'il reste encore au Québec quelques esprits indépendants qui ne moulent pas leurs opinions sur un plan de carrière !

Notons également l'étude d'impact de M. Claude Dussault, qui signale que la route actuelle « présente des taux d'accidents nettement inférieurs à la moyenne provinciale », et que le projet de « route à quatre voies contiguës pour ce tronçon risque très fortement d'avoir un impact négatif au niveau de la sécurité routière ».

Les agriculteurs et les écologistes ne sont pas les seuls à tirer parti d'audiences publiques comme celles du BAPE. Dans les grands travaux d'État autant que dans les projets privés, ce sont les contribuables qui

sont les premiers intéressés, même s'ils ne le savent pas toujours.

L'enquête Malouf sur le scandale olympique a montré dans quel gouffre financier une société et un gouvernement peuvent tomber en se lançant dans une aventure sans les garde-fous de l'expertise indépendante et de l'arbitrage.

Un barrage ou une autoroute mal conçus ou inutiles, et voilà qu'on doit couper ailleurs, même dans les services essentiels.

Le gouvernement précédent a enterré le rapport Malouf, et le nouveau ne va pas reprendre ses recommandations quant aux grands travaux publics. Il le faudrait pourtant. Les contribuables paient encore chèrement les dépassements de coûts de la Baie James et des Jeux de Montréal.

Avant de convoquer la famille au salon pour lui expliquer qu'il n'empruntera plus pour payer l'épicerie, le premier ministre devrait envoyer M. Gobeil à l'entrepôt, s'assurer qu'on ne pille pas les rares impôts encore disponibles pour les biens et services essentiels.

Entre-temps, les membres du BAPE qui n'ont pas renoncé à leur mandat doivent rester au poste, plus vigilants que jamais. Ils méritent toute la confiance du public, et une augmentation du Conseil du trésor !

— JEAN-CLAUDE LECLERC

BOTHA DÉVOILE LA LISTE DES PERSONNES DÉTENUES SANS JUGEMENT



LETTRES AU DEVOIR

■ Un service indécrot

Lettre adressée à Mme Louise Roy, présidente de la Société de transport de la CUM

JE DÉSIRES porter à votre attention les faits suivants qui me paraissent inacceptables et indignes d'une société publique qui cherche à gagner la confiance et l'estime des usagers à travers des slogans publicitaires non corroborés par les actions entreprises :

a) Le samedi 2 août 1986 à 20 h 15, le train Montréal/Deux-Montagnes quitte la gare Centrale à destination de Deux-Montagnes. Arrivés à la station Val Royal, le personnel nous annonce un délai de 30 à 60 minutes à cause d'un brio sur la ligne électrique. Il est 20 h 40. Environ 15 minutes plus tard, nouvelle directive : le train retourne à Montréal, nous sommes priés d'attendre la correspondance suivante.

b) Une heure plus tard, soit à 21 h 40, nouveau train qui débarque des passagers et qui retourne à la gare Centrale. C'est vers 22 h que le CN nous promet des autobus à destination de Deux-Montagnes. Ces autobus n'arriveront à la station Val-Royal que 60 minutes plus tard. Il est alors 23 h. À noter que des couples avec enfants et des personnes âgées attendent toujours que les promesses se concrétisent.

c) Les employés de la STCUM nous offrent de nous accompagner à Roxboro. Pas question d'aller à Deux-Montagnes car un train tiré par une locomotive Diesel doit faire le trajet... incesamment. Certaines personnes, lassées d'attendre, prennent des moyens personnels pour atteindre leur destination : voitures de parents ou d'amis, taxis.

d) Après de multiples discussions entre les employés du CN, de la STCUM et certains usagers, la décision brutale est prise : les autobus iront à Roxboro. Celles et ceux qui doivent se rendre à Deux-Montagnes doivent s'arranger par leurs propres moyens. Il est environ 00 h 30 quand le premier autobus quitte la station Val Royal. Le deuxième suivra environ 15 minutes plus tard, soit vers minuit quarante-cinq, avec à bord plusieurs personnes qui se rendent plus loin que Roxboro ; certaines d'entre elles d'un âge certain, attendant depuis plus de trois heures que la STCUM prenne ses responsabilités, seront finalement abandonnées à Roxboro, soit à plusieurs kilomètres de leur point supposé d'arrivée.

Je désire également porter à votre attention les points suivants :

a) Toutes ces personnes ont acquitté leur passage pour se rendre bien plus loin que Roxboro.

b) Même si le gouvernement du Québec ne semble avoir le courage de moderniser cette ligne, ce qui semble faire plaisir à certains intervenants dans ce dossier, la STCUM est liée par contrat jusqu'en 1992.

c) Étant donné que c'est à vo-

tre organisme que l'on paie nos billets, nous sommes en droit de nous attendre à ce que la STCUM prenne les dispositions qui s'imposent pour nous amener à destination.

J'ose espérer que la révélation de ces faits, incroyables mais pourtant vrais, vous offrira l'occasion d'adopter des correctifs et d'imposer des mesures strictes, et suffisamment claires pour que le personnel-responsable soit tenu de prendre les moyens adéquats pour que les usagers se rendent à leur point d'arrivée. Les délais et les conditions imposés ce samedi soir sont, à mon avis, inqualifiables, indécents, irrespectueux envers ces usagers et ne contribuent pas à regagner la confiance et la sympathie du public-voyageur.

— ROGER LEMOINE

Deux-Montagnes, 4 août.

■ Les biscuits de la dépendance

Lettre en réponse à Christine Bordeleau, à la suite de l'article paru le 8 août 1986

QUELLE EST belle et noble cette cause que nous défendons de nourrir les affamés du tiers-monde. Après des canons « made in Québec », voilà que c'est au tour des biscuits de la survie. N'est-ce pas là une façon plus subtile de développer la dépendance de ces pays face à notre société ? Soit, faire des biscuits semble bien inoffensif, et combien plus noble que de fabriquer de l'armement. Pendant qu'une partie de nos exportations se trouve constituée de matériel militaire (per capita, nous en exportons plus que les Américains), quelques exportations, ici et là, semblent constituer l'exception à la règle.

Est-ce bien une exception à la règle cependant ? Évidemment, ces petits biscuits de la survie semblent bien inoffensifs, — à première vue, car ils sont en fait plus dangereux que nous le croyons. Ils donnent bonne conscience à ce brave peuple québécois. Pendant que nous nous gavons de victuailles, érucions et digérons, la panse bien pleine et la conscience tranquille, les peuples du tiers-monde mangent leurs biscuits... N'est-ce pas là leur laisser les miettes d'un gâteau dont nous nous approprions goulument ?

En fait, tout ceci vient confirmer la domination et l'asservissement de l'immense majorité des habitants du tiers-monde par une minorité de pays industrialisés. La science n'a pas, en créant les biscuits de la survie, fait un geste pour la paix. Elle a plutôt fait un geste de plus pour accroître son autoritarisme scientifique face aux plus faibles (comme toujours).

Alors que nous importons de certains pays du tiers-monde des protéines pour nourrir notre bétail (protéines pourtant très viables pour les humains), nous exportons, par la porte arrière, quelques biscuits visant à s'alléger la conscience. Peut-être est-ce là une forme de ristourne ?

Cette cause visant à soulager la famine me tient à cœur. Ma divergence d'opinion concerne les moyens. Le jour où nous cessons d'envoyer aux plus démunis de la terre nos miettes en en-

voyant plutôt une partie du gâteau dont nous nous approprions à leurs dépens, alors cesserons nous peut-être d'entendre définitivement parler de la faim dans le monde.

Tant que nous ne prendrons pas la décision d'aider véritablement les peuples du tiers-monde en leur envoyant autre chose que des biscuits (peut importe si ceux-ci sont hyper-vitaminés ou bourrés de protéines), j'ai peur que nous ne cessions pas de sitôt d'entendre parler de la faim dans le monde. Ainsi entretiendrons-nous cet état de famine et continuerons-nous de fabriquer des biscuits.

Mais au fait, notre société productiviste a-t-elle vraiment intérêt à mettre un terme à cette famine ?

— SERGE DUGUAY

écologiste à temps partiel.
LaSalle, 4 août.

■ Facé aux guichets automatiques

LES GUICHETS automatiques se développent au Canada de façon « anarchique », à l'intérieur d'un vacuum juridique-legal et auto-réglementaire le plus complet.

De plus, avec les réseaux en mode partagé comme le réseau INTERAC offrant au client la possibilité d'utiliser des guichets automatiques autres que ceux de sa propre institution financière, les risques d'erreurs, de fraudes et d'accroissement de la confidentialité sont plus grands et plus nombreux. Par conséquent, il devient urgent de définir clairement les responsabilités, droits et obligations de toutes les parties impliquées, en cas de fraudes, d'erreurs, de bris d'appareils, etc. Il y a de la stabilité à long terme de notre système de paiement.

Aussi, après avoir consacré plusieurs publications à l'analyse des enjeux, des implications et des conséquences des systèmes de paiement électroniques dans notre société, le Centre d'information, de recherches et d'analyse sur la Monnaie électronique s'emploiera-t-il dorénavant à élaborer une politique de protection du consommateur et de l'intérêt public face à ces systèmes.

Le projet en élaboration au CIRAME a donc comme objectifs :

- analyser les problèmes que posent la monnaie électronique et les systèmes de paiement qui la véhiculent au consommateur dans le contexte canadien ;
- proposer des voies et moyens susceptibles d'assurer une protection adéquate du consommateur et du public en tenant compte du partage actuel des juridictions entre les deux niveaux de gouvernement dans le domaine bancaire ;
- inventorier et analyser les expériences étrangères susceptibles d'inspirer le contexte canadien, plus particulièrement l'expérience américaine ;
- suggérer des pistes auto-réglementaires aux parties impliquées dans le système de paiement, particulièrement aux institutions financières, aux associations de consommateurs et aux commerçants.

— YVON VALCIN

Lac Beauport, 5 août.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00

Pour information :
à Montréal : 332-3891
à Québec : (418) 687-2022

Livraison par porteur :
Édition quotidienne = 1395 par année
755 6 mois
395 3 mois

Livraison par la poste :
Édition quotidienne = 1455 par année
795 6 mois
425 3 mois

Pour information (514) 844-3361

Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Les deux Allemagnes et les réfugiés tamouls

PAUL LÉTOURNEAU

L'auteur est professeur d'études stratégiques au Collège militaire royal de Saint-Jean

L'ARRIVÉE au large des côtes de Terre-Neuve de 155 réfugiés d'origine tamoule nous donne l'occasion de considérer un moment le problème des réfugiés dans le contexte des relations Est-Ouest, c'est-à-dire ce que l'on a appelé la filière allemande. On aura remarqué l'accroissement spectaculaire du nombre de réfugiés venant en Allemagne de l'Ouest via l'Allemagne de l'Est. S'agit-il ici de circonstances accidentelles ou d'une politique délibérée d'ajouter encore au désarroi des autorités ouest-allemandes encombrées par un nombre sans cesse croissant de réfugiés ? Quels sont les avantages recherchés par Berlin-Est, et par Moscou, dans une telle opération ?

Le contexte en RFA

Précisons tout de suite que la République démocratique allemande (RDA) est devenue le premier pourvoyeur étranger de réfugiés venant du Tiers-Monde pour la République fédérale allemande (RFA), devant, dans le classement, la Hollande et la Belgique à ce titre. À première vue, le grand avantage que fournissent la compagnie aérienne est-allemande (Interflug) et celle de l'URSS (Aeroflot) pour ceux qui cherchent l'asile politique en RFA, ce sont des prix plus avantageux que leurs concurrents et la proximité immédiate de Berlin-Ouest de l'aéroport de Schönefeld, situé dans la banlieue de Berlin-Est. Ceci explique en partie la croissance spectaculaire de leur part de ce « marché » de réfugiés.

En 1980, sur 108 000 réfugiés, environ 10 000 provenaient de Berlin-Est : cette proportion n'a cessé de croître jusqu'à atteindre, durant les six premiers mois de 1986, 53,9 % des 42 268 candidats à l'asile politique. On n'a pas manqué de faire remarquer en RFA qu'Interflug distribue des brochures dans des pays comme le Ghana ou le Nigeria qui vantent les mérites de leurs avions comme moyen de transport « rapide et sans problème pour un transit vers Berlin-Ouest ». Présentement, les principaux groupes d'arrivants proviennent d'Iran, du Ghana, du Nigeria et de l'Inde.

Celle offensive est-allemande —



Une famille du Sri Lanka repêchée au large des côtes de Terre-Neuve il y a quelques jours

ou cet opportunisme mercantile — suscite des réactions assez vives en Allemagne de l'Ouest. On dénonce avec colère le cynisme d'un régime responsable de la création de ce Mur de Berlin destiné à empêcher ses citoyens de fuir le pays et qui n'accueille généralement pas de réfugiés politiques.

Il faut ajouter ici que cette réaction se présente dans un contexte particulièrement préoccupant pour les Allemands de l'Ouest. Tout comme les autres Européens, ils ne perçoivent pas leur pays comme une terre d'immigration. Pourtant, 4,7-

millions de travailleurs étrangers et leurs familles habitent en RFA. À ceci s'est ajouté ces dernières années un afflux inhabituel de réfugiés qui ne sont plus en majorité de l'Europe de l'Est mais sont originaires désormais du Tiers-Monde et considérés comme étant beaucoup plus difficiles à intégrer.

Selon les statistiques officielles, les réfugiés seraient au nombre de 600 000, dont seulement 200 000 viendraient des pays socialistes. Si l'on ajoute à cette toile de fond les inquiétudes que fait naître la baisse dramatique du taux des naissances, qui

serait le plus bas des pays développés, on peut concevoir qu'un sentiment de peur des étrangers pourrait se développer rapidement.

Lorsque les réfugiés arrivent à l'aéroport de Schönefeld, avec un billet d'aller seulement et un visa de transit valable pour une journée, un autobus les attend et ira les déposer à une station de métro berlinoise. Sans contrôle, ceux-ci peuvent passer le Mur et se rendre réclamer l'asile politique directement auprès des autorités ouest-allemandes. Même s'il y avait des contrôles du côté ouest, les garde-frontières ou

douaniers n'auraient d'autre choix que de laisser entrer toute personne qui réclame le statut de réfugié. Selon l'article 16 de la Loi fondamentale, qui tient lieu de constitution en RFA, toute personne qui veut se prévaloir du statut de réfugié doit être référée aux autorités compétentes pour étude de son dossier, peu importe la façon dont elle parvient en Allemagne.

Ceux qui réclament actuellement des contrôles stricts, voire même seulement l'admission de réfugiés venant des pays communistes, tel que l'influent chef de l'État libre de Bavière, F.-J. Strauss, devront pour cela amender la Loi fondamentale. Toutefois, une telle mesure risquerait non seulement d'être fort critiquable du point de vue de la définition du réfugié politique, mais elle pourrait avoir de graves implications pour le statut de Berlin-Ouest.

Cette ville est en effet sous la juridiction des puissances alliées occidentales. Lors de la signature de l'Accord quadripartite sur Berlin en 1971, les trois puissances occidentales ont spécifié dans un document annexe à l'adresse de l'URSS que Berlin-Ouest n'était pas une partie intégrante de la RFA et qu'elle n'était pas administrée par celle-ci.

Là-dessus, la RFA n'est pas d'accord avec les alliés occidentaux. D'après la Loi fondamentale, la démarcation entre les deux Allemagnes et entre les deux parties de Berlin n'est pas une frontière internationale. On craint donc que les contrôles frontaliers éventuels affectent le statut de Berlin et remettent en question, du moins en partie, le fondement juridique de la présence des trois puissances occidentales.

Des sanctions économiques, telle que la limitation de la marge de crédit avantageuse accordée à la RDA, sont aussi à peu près impraticables car cela ne serait pas seulement un bris de contrat mais poserait d'autres problèmes puisque, selon les lois de la RFA, il ne s'agit pas d'un autre pays. Ainsi le commerce avec la RDA n'est pas un commerce extérieur. On ne peut aussi remettre en question les accords de transit car ils font l'affaire de la RFA et de Berlin-Ouest. Les pratiques de la RDA sont donc très difficiles à empêcher, sauf par la voie des négociations, comme dans le cas des Tamouls qui en 1985 ont été le sujet d'un accord par lequel, en échange de concessions financières, Berlin-Est était disposée

à arrêter leur entrée par Schönefeld lorsqu'ils n'ont pas de visa en règle.

La politique des coups d'épingle

Le fait de déverser un flot de plusieurs milliers de réfugiés dans le pays capitaliste voisin ne constitue qu'un épisode dans la campagne de longue haleine que mène Berlin-Est pour évincer les Occidentaux de la partie occidentale de la ville. Depuis le tout début de sa création, Berlin-Ouest constitue une épine dans le pied de la RDA. Ce pays a été contraint d'ériger le Mur de Berlin pour ne pas périr à cause de la fuite massive de ses citoyens.

Ceci explique en bonne partie pourquoi les communistes est-allemands n'ont pas hésité à appliquer avec zèle, lors des crises de Berlin, les contrôles et autres mesures décrites à Moscou.

En plus de ces considérations d'ordre stratégique, il y a aussi des considérations financières. En effet, cette politique a l'avantage de rapporter de précieuses devises dans les coffres est-allemands.

Mais ici la volonté de Moscou est importante. Pour sa politique de coups d'épingle, Berlin-Est a pu recevoir le feu vert indispensable de son grand frère socialiste car on reprochait jusqu'ici à la coalition chrétienne-libérale à Bonn d'avoir accepté le déploiement des euromissiles et d'être le seul pays européen, avec la Grande-Bretagne, à soutenir activement l'Initiative de défense stratégique.

Néanmoins, il se pourrait bien que les relations interallemandes s'améliorent bientôt puisqu'une délégation ouest-allemande, dirigée par le ministre des Affaires extérieures H.-D. Genscher, vient de signer à Moscou un accord d'échanges techniques et scientifiques. Notons qu'une difficulté énorme a été surmontée par un compromis sur la question des représentants berlinois : ceux-ci ne seront pas considérés comme des représentants des différents organismes fédéraux ouest-allemands mais comme des « personnes ».

Ainsi, un des grands obstacles qui existait depuis le début des années 70 est contourné. Cette percée ouvrira sans doute la voie à des accords semblables avec Berlin-Est dans l'avenir sans toutefois pouvoir changer de façon durable la vulnérabilité de Berlin-Ouest.

Le syndicalisme et le nouveau travail

■ 2) L'adaptation du syndicalisme au nouveau travail

JEAN FRANCOEUR

Exposé fait dans le cadre d'une table ronde au 41^e congrès des Relations industrielles à Québec en avril dernier, dont les actes viennent de paraître aux Presses de l'Université Laval sous le titre « La mobilisation des ressources humaines. Tendances et impact »

SI L'ON se tourne du côté des associations salariales, on observe une évolution régressive. Les syndicats se replient sur la défense des acquis. Leurs effectifs stagnent. L'image que le public leur renvoie est négative. Quant aux centrales elles-mêmes, elles sont largement dominées par les objectifs et les stratégies du secteur public, ce qui atrophie leur réflexion sur les problèmes du secteur privé. Enfin, il leur devient de plus en plus difficile de concilier la défense et la promotion des intérêts de leurs membres avec ceux de l'ensemble de la société. Leur influence politique est à son plus bas et elles ne se reconnaissent dans aucun des grands partis sur l'échiquier. Cette situation est malsaine.

Bref, on pourrait conclure de cette description des effets de la mutacrise que tout est prêt, que le décor est planté pour une nouvelle période d'exploitation de l'homme par l'homme (ou l'inverse, disait l'autre, en parlant du système communiste).

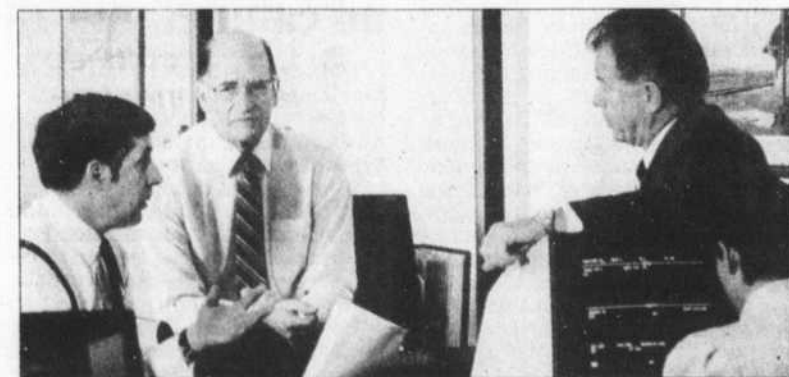
Mais les effets de cette mutation sans précédent ne s'arrêtent pas là. On y trouve des facteurs de pondération qui éviteront que la situation conduise à un déséquilibre où il n'y aura que des perdants.

Parmi ces facteurs, il en est un qui est capital. On ne peut l'exprimer que par un autre truisme, à savoir l'avenir pour l'entreprise repose sur la productivité, or, il est devenu évident qu'en dépit des progrès prodigieux de la technologie, et en partie à cause de ces progrès, le plus grand gisement de productivité se trouve dans le travail lui-même. La porte de sortie de crise se trouve dans de nouvelles formes d'organisation du travail. C'est souvent la seule marge qui reste.

Si c'est le cas, si cette hypothèse est fondée, le mouvement syndical serait placé devant un défi tout à fait inédit. Il n'aurait plus d'autre choix que de se transformer ou de voir son rôle peu à peu réduit à une insignifiance relative.

Le vieux travail se meurt. Vive le nouveau travail !

Qu'est-ce que le vieux travail ? Pour reprendre les mots de Henri Vacquin dans un livre récent (1), le vieux travail, c'est « le vieux contenu, la vieille organisation, le vieux rapport hiérarchique, la vieille aliénation ». C'est aussi la remise en cause d'un vieux art de gouverner. Or, le travail, on le redécouvre maintenant, c'est plus que le travail. C'est un facteur d'identité individuelle et collective. Depuis trois générations



« Le vieux travail se meurt. Vive le nouveau travail »

au moins, on a atrophie le travail. On a en même temps atrophie l'individu.

« L'appauvrissement permanent du contenu du travail, sa parcellisation, les modes d'organisation ont réduit à presque rien les possibilités d'intervention, de modifications des tâches de l'individu. Cet interdit de l'action a atrophie l'initiative et l'idée même d'une modification du travail... »

Or, « le travail et l'individu sont en train de se libérer sans que cela se sache vraiment. Derrière la bataille de l'emploi se cache la bataille du siècle pour le nouveau travail. La perte du travail régénère le désir du travail et le travailleur désirent... un travail vivant pour un homme en train de renaître, où le lien travail-individu, individu-travail constitue un flux permanent : travail souple, jamais figé, pour un travailleur toujours sollicité, curieux, aux aguets, disponible ».

On peut ne voir dans ces effusions lyriques qu'une vaine littérature, propre à nous éloigner d'une réalité beaucoup plus prosaïque. Ces phrases pourtant nous renvoient à l'essentiel.

En quoi la disparition éventuelle du vieux travail — encore incertaine, et, de toute façon, très éloignée — menace-t-elle le syndicalisme tel que nous le connaissons depuis un demi-siècle ?

La raison en est simple. Le syndicalisme s'est développé en s'appuyant sur le vieux travail. Comme le lierre s'accroche à un mur. Or, le mur se lézarde.

Le syndicalisme actuel est en effet le résultat, dirait-on, d'un pacte entre Marx et Taylor, entre la révolte prolétarienne et l'organisation dite scientifique du travail. On a cédé le droit de grève permanent en échange d'une convention collective qui se moule sur un travail morcelé, répétitif, hiérarchisé, dévalorisant. Le plat de lentilles a été ici le contrôle syndical sur le contenu des tâches, la classification des postes, la procédure de griefs et les mille et une autres concessions obtenues à l'arraché.

Si l'on admet l'hypothèse que les choses, ici et là, commencent à changer, il faudra reconnaître également que le mouvement syndical devra se remettre en question. Ses raisons

d'être demeurent. Ses modes d'intervention devront cependant s'adapter à un nouvel environnement économique. Il devra compter avec l'émergence de nouvelles aspirations sociales et apprendre à intégrer une nouvelle culture en devenir.

Le vieux travail se meurt. Il emportera dans sa perte l'entreprise qui ne parviendra à exploiter l'énorme gisement de productivité que constitue le nouveau travail. En s'y accrochant, le syndicalisme risquera de connaître le même sort.

Il s'agit d'une hypothèse dont il serait vain d'attendre confirmation dans les mois qui viennent. C'est à l'échelle des décennies qu'on peut observer des phénomènes de cet ordre. De là l'importance d'en reconnaître les premières manifestations, même si elles demeurent ambiguës, et les premiers signes, même s'ils sont difficiles à décoder.

En revanche, soit dit entre parenthèses, il nous est possible rétrospectivement d'observer le phénomène inverse. Les Québécois étaient aux premières loges pour assister au spectacle lamentable d'une profession entière, une des plus nobles et des plus valorisantes, se décomposer littéralement sous leurs yeux. On a vu le travail de l'enseignant. On l'a taylorisé. On a fait de nos écoles des usines à enseigner. Les résultats sont là, probants, indiscutables. Il serait injuste de laisser croire que le syndicalisme est responsable de cette détérioration. Comme il serait absurde de soutenir que le mode d'intervention des syndicats d'instituteurs y est complètement étranger. La condition actuelle de l'enseignant est un des pires cas de burnout collectif aux prises avec la Révolution tranquille ait donné lieu. Elle est un des sous-produits les plus déconcertants de l'âge d'or d'un certain syndicalisme.

Sans vouloir tourner le fer dans la plaie, on pourrait porter le même jugement sur l'évolution du travail dans les services de santé en milieu institutionnel. Et que dire de ce gâchis sans nom que sont les Postes canadiens.

Même si la syndicalisation plafonne, même si le modèle s'épuise, même si l'état de l'opinion à leur endroit se modifie, les syndicats font porter le gros de leurs efforts sur la reconduction d'un régime de rela-

tions du travail qui donne des signes de fatigue. Le mouvement syndical semble compter sur le renforcement du support législatif et institutionnel qu'il tient de la puissance publique. En outre, de façon générale, l'influence du rapport de la commission consultative sur le travail va dans le même sens, et on peut se demander si les commissaires, qui ont tenté selon leurs propres mots « de concilier l'expérience des temps passés avec les nécessités de l'heure et la perspective des prochaines décennies », ont été suffisamment attentifs aux signes du temps présent.

Cette attitude s'explique. On parle beaucoup de l'entreprise du troisième type, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit encore de l'exception. C'est avec un patronat du premier et du deuxième type que le syndicalisme doit traiter le plus souvent encore aujourd'hui.

Un dernier mot touchant une objection courante.

D'aucuns croient qu'en tablant sur le nouveau travail, le syndicalisme se trouvera à renoncer à son pouvoir de négociation en échange d'un vague partenariat, peut-être même illusoire. Il ne peut s'agir de lâcher la proie pour l'ombre.

Mais c'est le contraire qui est vrai. Le nouveau travail décuple les possibilités. Cette productivité nouvelle « ne peut plus être arrachée comme une concession unilatérale, elle doit naître de négociations bilatérales (2) ». Les relations du travail resteront conflictuelles, à ceci près que la main-d'œuvre pourra se servir d'éléments positifs comme pouvoir de marchandage et non plus, comme le plus souvent aujourd'hui, de seules nuisances improductives.

Il n'est pas à écarter que l'avènement de la nouvelle organisation du travail que l'on voit se dessiner — et qui pourrait devenir impérative devant « les nécessités de l'heure » — conduise à un partage du pouvoir au sein de l'entreprise dont un patronat du troisième type prendrait lui-même l'initiative. Dans les faits, le statut du salarié profiterait d'une transformation plus radicale que celle dont pourrait rêver le législateur le mieux attentionné.

Avec la révolution du nouveau travail, c'est le patronat qui se retrouve en position de demandeur.

Ni Marx ni Taylor. À quel saint le mouvement syndical devra-t-il se vouer ! J'emprunte à François De Closets sa conclusion : « À l'approche du vingt et unième siècle, n'est-il pas plus exaltant d'être l'avocat compétent et le conseil écouté de travailleurs adultes que de prétendre rester le représentant et le maître d'un prolétariat infantilisé qui n'existe plus ? »

(1) H. Vacquin, *Paroles d'entreprises* (Patrons, si vous saviez; syndicalistes, si vous pouviez; cadres, si vous vouliez), Paris, Seuil, 1986, 218 pages. (2) F. De Closets, *Tous ensemble : Pour en finir avec la syndicalité*, Paris, Seuil, 1985, page 430.

NOTES DE LECTURE

GEORGE TOMBS

★ Murray Bookchin, *The Limits of the City*, Black Rose Books, Montréal, 1986

★ Michael A. Goldberg et John Mercer, *The Myth of the North American City : Continentalism Challenged*, University of British Columbia Press, Vancouver, 1986

DANS *The Limits of the City*, l'écrivain anarchiste américain Murray Bookchin traite des problèmes sociaux de la ville moderne, ou plutôt de cette monstruosité contemporaine qu'est la mégapole. Prenant les exemples de Los Angeles et New York, l'auteur démontre de manière convaincante que ces derniers sont la négation de ce que devrait être une ville.

Dans un langage qui fait penser à la récente œuvre post-moderne de Jean Baudrillard, *Amérique* (Grasset, 1986), Bookchin parle de ces mégapoles comme de véritables déserts, où le sens de la communauté manque, où les individus atomisés par le système capitaliste de production ainsi que par l'organisation bourgeoise de l'espace finissent par coexister sans se connaître, sans avoir une place bien à eux, un rôle reconnaissable à jouer. Quoi de plus normal que la vie urbaine y dégénère en psychose et pollution ?

Si Bookchin semble horrifié par la mégapole, il ajoute d'une part que cette dernière est l'aboutissement logique du système bourgeois ; l'individualisme rampant de quelques entrepreneurs a pour résultat que ce sont quelques élus qui y font les choix, définissant l'espace ainsi que le statut économique des masses. Bookchin soutient d'autre part que ce sont les urbanistes technocrates qui maintiennent ce système, en vantant les supposées qualités de leurs travaux, tout en éliminant tour à tour leurs opposants parfois naïfs mais perspicaces.

Le problème de la mégapole ? Pour elle il n'y a pas de citoyens, mais plutôt de simples consommateurs, ces êtres « dispensables » qui sont engrenés — ou ne le sont pas — dans la société de production matérielle.

Certes, Montréal et Vancouver ont moins fait ce chemin mégapoliste que Toronto, vaste conurbation s'étendant sur les rives du lac Ontario vers Hamilton d'un côté et Ottawa de l'autre. Mais l'analyse de Bookchin s'applique non seulement à la situation américaine, et on aurait tort de la négliger.

Un point qui semble moins sûr dans cet ouvrage est la manière dont l'auteur trouve, dans les exemples d'Athènes classique et des villes européennes du Moyen Âge, de quoi s'exalter. En Grèce antique, selon

Bookchin, il y eut une « polis », qui, malgré ses défauts (esclavage, servitude des femmes), rendait à la personne sa dignité. En Europe médiévale, les guildes de commerçants et les communes faisaient que la vie avait une qualité amicale, intime, solidaire, où chacun se contentait du rôle bien défini qu'il devait jouer.

Le cas des villes canadiennes donne moins à désespérer que les mégapoles évoquées par Bookchin, mais pourquoi ? À quoi attribuer les différents niveaux de criminalité, l'accès aux espaces verts, l'efficacité du système des transports en commun, ou les attitudes raciales ou ethniques ? Qu'est-ce qui fait que Montréal semble moins stressante et plus agréable à vivre que presque n'importe quelle autre grande ville américaine ?

L'urbanisme canadien s'est toutefois souvent servi de modèles américains, comme si les villes nord-américaines étaient d'un seul et même moule. Dans *The Myth of the North American City*, deux auteurs s'attaquent à cette idée. Michael Goldberg, professeur à l'université de la Colombie-Britannique, et John Mercer, professeur à l'université de Syracuse, dans l'État de New York, montrent en effet que les villes canadiennes sont très différentes de Los Angeles, Chicago ou New York.

En quoi consiste cette différence ? D'abord en ce que les valeurs des deux pays sont fondamentalement divergentes. Les auteurs passent en revue, et qualifient, plusieurs théories : les États-Unis sont universalistes, le Canada particulariste ; les Américains prennent plus de risques, s'opposent plus facilement à l'autorité, sont plus individualistes, tandis que les Canadiens sont attachés à leur collectivité, se méfient moins de leurs gouvernements, sont plus conservateurs et prudents.

Il y a des facteurs démographiques aussi, le plus frappant étant la tendance qu'ont les Blancs bourgeois de quitter les centres des États-Unis, dès que des communautés noires s'y installent : ceux-là préfèrent vivre dans des banlieues demi-rurales, bien desservies par des Interstates et des chemins de fer, où ils peuvent mener une existence ressemblant à celle de leur modèle : la petite noblesse anglaise du bon vieux temps.

Ces mêmes caractéristiques se traduisent en qualités urbaines. Après avoir fait une analyse empirique de quelque trois cents conurbations d'Amérique du Nord (les auteurs s'excusent de ce qu'ils n'ont pu comprendre et utiliser des sources de langue française), Goldberg et Mercer développent l'hypothèse que les Canadiens acceptent plus facilement la participation du secteur public dans l'organisation de leurs villes.

C'est ainsi que leur analyse est moins moralisante que celle de Bookchin : elle est fondée sur une étude approfondie de nombreux facteurs.

Au congrès du Barreau canadien La Charte canadienne des droits suscite des critiques

EDMONTON (PC) — La Charte canadienne des droits et libertés n'a pas apporté que des changements positifs, a affirmé, hier, M. Roy Romanow, qui fut l'un des artisans de son adoption, alors qu'il était ministre de la Justice dans l'ancien gouvernement néo-démocrate de Saskatchewan.

M. Romanow, qui prenait part à un débat dans le cadre du congrès annuel du Barreau canadien, estime que la portée de la Charte n'était pas clairement comprise au moment de son inclusion dans la constitution canadienne, en avril 1982.

Loin de condamner la Charte, M. Romanow estime qu'il s'agit d'un document capital.

Cependant, ce qui le préoccupe, a-t-il expliqué, c'est de voir des magistrats, dans des causes mettant en jeu la Charte des droits, prendre des décisions à caractère politique, bien que ce ne soit pas le rôle des tribunaux.

Autre reproche: en quatre ans, a-t-il soutenu, la Charte n'a pas permis de résoudre les problèmes particuliers des femmes, des autochtones et des citoyens plus pauvres.

À son avis, il est encore trop tôt pour dire si la Charte fonctionne bien. Il prédit même que la Charte pourrait « ne pas toujours servir les besoins des Canadiens ».

Le point de vue de M. Romanow a été vivement contesté par Me David Matas de Winnipeg, pour qui la Charte est, sans aucun doute, efficace.

« La Charte s'est avérée aussi vigoureuse que la Déclaration canadienne des droits était faible », a-t-il affirmé devant la centaine d'avocats participant au congrès, qui se terminera jeudi prochain. Selon lui, M. Romanow fait erreur lorsqu'il affirme que les juges outrepassent leur juridiction en rendant des décisions qui devraient être prises par les instances politiques, à Ottawa et dans les provinces.

Selon un autre avocat de Toronto, Me John Cavarzan, la Charte a eu pour effet de sensibiliser et les gouvernements, et le public, aux droits et libertés.

Enfin, Me Bryan Schwartz, de Winnipeg, s'est dit d'avis que la Charte acquerra tout son sens petit à petit, à mesure qu'avocats et juges en feront l'interprétation, au cours des années à venir.

Monique Landry se porte à la défense de Mirabel

DENIS LESSARD

OTTAWA (PC) — Mirabel est la seule solution acceptable pour faire face à la compétition de Toronto en matière de transport aérien et les défenseurs de Dorval devraient comprendre que leurs propositions sont « irréalistes », a soutenu le ministre Monique Landry.

Hier, en entrevue à la Presse Canadienne, Mme Landry, ministre responsable du nord de Montréal, n'a pas caché que, selon elle, Ottawa devrait accorder la primauté à Mirabel comme principal aéroport de la région métropolitaine.

« Mirabel c'est tellement plus logique à long terme puisque, quoique l'on fasse à Dorval, ce sera insuffisant dans sept ans », a lancé Mme Landry qui, au Cabinet, devra faire face à des supporters acharnés de Dorval.

Nommée, fin juin, ministre d'État responsable des Relations extérieures, Mme Landry fut une femme d'affaires après avoir été physiothérapeute. « J'ai à la fois un *background* d'aide humanitaire et de femme d'affaires », rappelle-t-elle, expliquant qu'elle se sent tout à fait à l'aise comme responsable de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'organisme fédéral d'aide à l'étranger, doté d'un gigantesque budget de \$1.4 milliard.

Tout en tendant la main aux nations démunies, l'ACDI peut aussi favoriser l'accès des firmes canadiennes aux marchés étrangers, souligne sans hésiter Mme Landry.

D'ici un an, Mme Landry prévoit proposer au Parlement une série de recommandations susceptibles de maximiser les efforts de l'ACDI sur la scène internationale.

Bien que celles qui l'ont précédée comme ministres féminines de la région de Montréal, Mmes Suzanne Blais-Grenier et Andrée Champagne, aient été clouées au pilori dans l'opinion publique, Mme Landry ne se dit pas préoccupée. « C'est une question de circonstances, des cas isolés », de lancer Mme Landry, rappelant les exemples de Barbara

McDougall et Monique Vézina qui, tout en étant femmes, sont parvenues à tirer leur épingle du jeu avec brio.

De toute évidence désireuse de parler de l'ACDI, Mme Landry n'hésite pas toutefois à aborder des questions plus proches de ses responsabilités régionales, les dossiers de Mirabel et de l'usine de General Motors à Boisbriand.

En proposant de cantonner Mirabel au transport militaire et cargo, les supporters de Dorval font preuve « d'irréalisme », estime Mme Landry, qui prévoit des discussions fermes sur ce dossier avec ses collègues du cabinet, MM. Pierre Cadieux et Gerry Weiner, représentants de la région de Dorval.

Pour Mme Landry, avant de penser à une course entre Mirabel et Dorval, les Québécois devraient réfléchir à l'avance qu'est à prendre l'aéroport de Toronto.

« Ce n'est pas un dossier facile, il faut essayer de l'analyser sans émotivité, trouver une solution pour le grand Montréal versus Toronto », a lancé Mme Landry. Elle endosse les recommandations préliminaires de M. Jean-Pierre Sauriol, mandaté par Ottawa pour trancher le dilemme Dorval-Mirabel. M. Sauriol préconise de rapatrier tous les vols longs trans-frontaliers à Mirabel pour ne laisser à Dorval que les vols court-courrier, les vols hommes d'affaires à l'intérieur du pays ou vers New York.

« Ottawa ne pourra appliquer unilatéralement de décision », précise prudemment Mme Landry, selon qui l'opinion de la Chambre de commerce de Montréal et du Montreal Board of Trade seront déterminantes pour le gouvernement Mulroney.

Il y a quelques semaines le ministre d'État à l'Immigration, M. Gerry Weiner, se prononçait sans réserve en faveur de Dorval, soutenant qu'Ottawa s'exposait à des milliers de pertes d'emplois en favorisant Mirabel.

Plus prudente, Mme Landry réserve pour le cabinet ses arguments mais estime aussi que « le statu quo est inacceptable ». « J'espère qu'on aura

le courage de prendre la décision qui s'impose », ajoute-t-elle, précisant qu'il faudra donner l'infrastructure nécessaire à Mirabel (en matière de transports terrestres) si Ottawa décide de lui donner préférence sur Dorval.

Selon elle, M. Jean Doré, chef du Ralliement des citoyens de Montréal, s'est laissé influencer d'abord par ses intérêts politiques en appuyant récemment Dorval aux dépens de Mirabel.

Pour Mme Landry, la General Motors (GM) adopte une position « conséquente » en demandant aux 4,000 ouvriers de Boisbriand de rouvrir la convention collective avant que l'usine québécoise se voit accorder un nouveau modèle à fabriquer.

« C'est nécessaire de rouvrir la convention », a-t-elle dit, admettant qu'il n'y avait « rien de défini (pour l'avenir de Boisbriand) pour l'instant ». Des sources syndicales affirment en revanche que GM et les travailleurs devraient tout prochainement s'entendre sur l'avenir de l'usine québécoise, et sur le nouveau modèle qui y sera fabriqué.

La tenue du prochain sommet des pays francophones constitue une autre priorité de Mme Landry. Selon elle, il faut attendre des résultats plus concrets de la seconde réunion, prévue pour l'automne 1987 à Québec.

Comparant l'association des pays de langue française au Commonwealth, Mme Landry espère voir la réunion déboucher sur des accords « commerciaux et culturels ».

Toutefois, rappelle-t-elle, le Québec ne peut s'attendre à obtenir un statut différencié du sommet de février dernier à Paris. Le Québec faisait alors partie de la délégation canadienne avec la mention « Québec » entre parenthèses. « C'est une entente signée depuis le sommet de Paris », rappelle Mme Landry.

Se disant « nationaliste, à l'intérieur de la fédération et du Canada », Mme Landry affirme ne pas avoir eu de problèmes avec ses collègues plus nationalistes du Cabinet, notamment M. Benoit Bouchard et Mme Monique Vézina, deux militants du *Oui* au référendum.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Remaniement

plus de trouver un négociateur qui connaisse bien les provinces, particulièrement les provinces anglophones dont la conviction sera un élément primordial pour M. Mulroney s'il veut tenir sa promesse de « rapatrier » constitutionnellement le Québec au sein de la fédération canadienne.

Venant d'un gouvernement provincial, ayant vécu directement depuis la Colombie-britannique le débat constitutionnel de 1981-1982, connaissant les acteurs provinciaux, M. Spector sera un atout, espère-t-on. Il a aussi l'avantage de bien connaître le Québec, étant né et ayant étudié à Montréal. M. Mulroney mise aussi sur le jeune âge de M. Spector, il a 36 ans, pour apporter une vision nouvelle des relations fédérales-provinciales.

Le nouveau secrétaire du cabinet pour les relations fédérales provinciales remplace M. Gérard Veilleux qui au mois de juin avait été nommé secrétaire du Conseil du trésor. Depuis, l'intérim avait été assuré par son adjoint, M. Claude Lemelin, qui à l'occasion de ce remaniement est muté à de nouvelles fonctions.

Par ces changements, le premier ministre Mulroney élimine les derniers acteurs de la négociation constitutionnelle ayant suivi le référendum de 1980 qui étaient encore en place. Le renouvellement du paysage constitutionnel, du moins au niveau fédéral, sera complet. Rappelons que déjà au mois de juillet, il avait mis en place de nouveaux acteurs politiques: le sénateur Lowell Murray qui à titre de sous-ministre chargé des relations fédérales-provinciales, préside un comité composé des ministres Marc Masse, Jean Charest, John Crosbie, Jake Epp, Ray Hnatyshyn et du sénateur Arthur Tremblay.

Le remaniement sous-ministériel effectué hier par le premier ministre est le plus important effectué par M. Mulroney qui déjà en janvier 85 avait muté 24 hauts-fonctionnaires d'un seul coup. L'été dernier, à la même époque, il avait aussi muté 18 hauts-fonctionnaires.

Cette fois-ci, le premier ministre en profite pour « tableter » quelques hauts-fonctionnaires. Soulignons à cet égard le cas de M. Robert Rabinovitch qui en janvier 85 était passé du poste de sous-ministre des Communications à celui de sous-secrétaire d'État. Ses mauvaises relations avec le ministre Benoit Bouchard et le personnel politique de celui-ci au secrétariat d'État étaient de commune renommée.

Est aussi mis en disponibilité dans des postes de « conseiller spécial », M. De Montigny Marchand qui était sous-ministre de l'Énergie où il avait été nommé l'été dernier faute de s'entendre avec son ministre alors qu'il était sous-ministre des Communications. Son ministre était alors M. Marcel Masse et il quitte l'Énergie au moment où M. Masse prend la direction du ministère de l'Énergie. Un autre fonctionnaire nommé « conseiller » est M. Arthur Collin qui quitte le poste de sous-ministre du département d'État aux Sciences et à la Technologie. Il y est remplacé par M. Bruce Rowe, qui comme M. Spector vient de la fonction publique de la Colombie-britannique. M. Fred Gibson, ex-solliciteur général adjoint est aussi nommé « conseiller ».

Un des principaux ministères affectés par le remaniement est l'Expansion industrielle régionale qui trouve un nouveau sous-ministre avec M. Raymond Hession qui dirigeait auparavant le ministre des Approvisionnement et Services. M. Claude Lemelin sera son sous-ministre associé. On nomme aussi à ce ministère M. George Post pour agir comme coordinateur du développement économique pour l'Ontario. M. Arthur Kroeger quitte la direction de l'Expansion industrielle régionale pour prendre la relève de M. Marchand à l'Énergie.

Le Secrétariat d'État sera dorénavant dirigé par M. Jean T. Fournier qui était sous-ministre adjoint aux Finances et responsable dans ce ministère des relations avec les provinces et du dossier des politiques sociales. M. Fournier a refusé de se joindre à l'équipe de négociations commerciales avec les États-Unis où on avait déjà annoncé sa nomination.

Au ministère de la Santé, M. David Kirkwood prend sa retraite et il est remplacé par Mme Maurreen Law qui était sous-ministre associée. On nomme à ce dernier poste une autre femme, Mme Georgina Wyman, qui était auparavant à l'Expansion industrielle régionale.

Aux Affaires extérieures, on nomme un nouveau sous-ministre responsable du commerce extérieur. Il s'agit de M. Gerald Shannon qui était sous-ministre adjoint aux Finances. Il remplace Robert Richardson qui prendra la direction de la Société pour l'expansion des exportations. Le président actuel de cet organisme, M. Sylvain Cloutier devient président du conseil de la Société des postes.

À la Monnaie royale canadienne, M. Maurice Lafontaine devient directeur. Il laisse le poste de sous-ministre aux Travaux publics qui va à M. Robert Giroux. Celui-ci était sous-ministre du Revenu qui va à Louis Hunault. À la Justice, M. Douglas Rutherford devient sous-ministre associé et M. John Tait est nommé solliciteur général adjoint. Au Conseil privé, M. Jack Manion devient secrétaire associé du cabinet responsable de la gestion du personnel. Enfin, au Conseil du trésor, Mme Janet Smith est nommée sous-ministre de la Privatisation et de la Réglementation. Elle agira comme sous-ministre de Mme Barbara McDougall à qui M. Mulroney a confié hier la responsabilité, en plus de la privatisation, de la réglementation.

◆ Retraité

Les *grumpies* n'ont pas le temps de trainer. « Après avoir été active toute ma vie, je sais que je pourrai pas redescendre », dit Marie Moisan. Elle songe à faire du bénévolat pour « Grand-maman caresse », un escadron de grands-mères qui viennent en aide à des mères célibataires. Quant à Pierre, mordu du bricolage, il voudrait faire de la rénovation domiciliaire.

Sensible à l'importance des revenus des futurs retraités, le secteur financier ne traîne pas lui non plus. Des banques et compagnies de fiducie offrent déjà des comptes à des conditions avantageuses pour ceux qui prennent leur retraite avant 65 ans. À titre d'exemple, la compagnie d'assurance-vie London Life a élaboré récemment la campagne « Liberté 55 » pour vendre des « produits de placements » comme les dépôts à intérêt garanti.

L'importance croissante des *ouppies* pourrait même affecter le domaine des médias. Aux États-Unis, la revue *Modern Maturity* tire déjà à 11 millions d'exemplaires, ce qui en fait le troisième magazine en importance. Et certains prévoient un retour de la programmation « rétro » à la radio. Sauf qu'il ne s'agira pas des sirupeux *Golden Oldies* qui ont fait rêver mémé, mais des succès des années... 60.

Les enquêtes démontrent que les jeunes retraités, plus attentifs à leur apparence physique et vestimentaire, donnent beaucoup d'importance à la qualité de vie, qu'il s'agisse de loisirs ou d'alimentation. Comme le dit Marie Moisan: « Je veux être gâtée, et je me gâte... » La restauration se met elle aussi à l'heure des *ouppies*. C'est ce marché que lorgne des chaînes de restaurants comme Burger King, explique M. David Shulman, analyste financier indépendant. Burger King laisse les enfants à McDonald mais cherche à attirer les futurs retraités avec des comptoirs à salade, qui ont une meilleure image de marque que les hamburgers.

Même phénomène dans le domaine de l'alimentation. Les produits surgelés, par exemple, sont de plus en plus raffinés. « On est loin des *TV dinners* », fait remarquer M. Shulman.

Plus scolarisés, mieux nantis, davantage préoccupés par une certaine

qualité de vie, les « nouvelles » personnes âgées nous donnent une idée de ce que sera la société de l'an 2000 lorsque les cohortes de *baby-boomers* auront enfin atteint un âge respectable.

Comme le signale Francine Séguin, professeure de sociologie aux Hautes études commerciales: « La population va vieillir. Mais attention! Les personnes âgées dans le futur ne seront pas les personnes âgées qu'on a connues. » On n'attendait rien de moins des soixante-huitaires.

◆ Vatican

rez plus considéré comme apte ou éligible pour exercer les fonctions de professeur de théologie catholique », déclare notamment le prélat de la Congrégation pour la doctrine de la foi. La lettre, datée du 25 juillet, avait été approuvée par le pape Jean-Paul II le 10 juillet dernier.

La Congrégation, précise-t-il, a rejeté la solution de compromis proposée par le théologien, solution qui consistait à l'autoriser à enseigner la théologie morale à l'exception de l'éthique sexuelle. Le cardinal invoque à ce propos « l'unité organique de la théologie catholique authentique », dont le contenu et les méthodes doivent être étroitement liés au magistère de l'Église.

Il reproche au théologien américain de ne pas tenir compte du fait que l'indissolubilité du mariage a été décidée par le Concile de Trente — et par conséquent « fait partie du patrimoine de la Foi » —, ni de la condamnation de l'avortement, « crime indicible », par Vatican II.

« Dans tous les cas, affirme le cardinal Ratzinger, les fidèles doivent accepter non seulement le magistère infaillible. Ils doivent la soumission religieuse de leur intelligence et de leur volonté à l'enseignement que le souverain pontife ou le collège épiscopal dispensent sur la foi ou la morale (...) même lorsqu'ils n'ont pas l'intention de le proclamer dans le cadre d'un acte définitif. Cela, vous avez continué de refuser de le faire ». Ce passage de la lettre, relèvent les observateurs, condamne la conception de la « dissidence responsable », défendue par le père Curran, pour qui tout ce qui n'est pas officiellement « infaillible » dans l'enseignement du pape (tout ce qui ne figure pas dans ses encycliques et autres textes officiels) peut et même doit être débattu et critiqué.

◆ Inflation

attribuable surtout à la progression de 1.9 % de l'indice des transports et à la montée de 0.4 % de l'indice de l'habitation. L'indice de l'habillement a fléchi de 0.3 %, ce qui a eu un faible effet modérateur.

La hausse de 1.9 % de l'indice des transports est en grande partie imputable aux tarifs aériens qui ont augmenté sous l'effet surtout des majorations saisonnières sur les vols intérieurs et internationaux. Les primes d'assurance-automobile ont également grimpé, surtout au Québec et en Ontario.

La montée de 0.4 % de l'indice de l'habitation est attribuable surtout au relèvement des frais de logement en location et en propriété et à la montée saisonnière des prix des chambres d'hôtel et de motel.

De modestes hausses de prix ont également été observées pour certains articles d'ameublement et d'équipement ménager.

L'indice des produits du tabac et des boissons alcoolisées a augmenté de 0.7 % en raison principalement du renchérissement des cigarettes, suite à l'augmentation des taxes sur les cigarettes à l'île-du-Prince-Édouard et à la hausse des prix d'un grand fabricant.

L'indice de la santé et des soins personnels a gagné 0.5 % sous l'effet du renchérissement des produits de soins personnels, des soins oculaires et des médicaments sans ordonnance. L'augmentation des droits d'entrée aux spectacles sportifs explique en grande partie la progression de 0.1 % de l'indice des loisirs, de la lecture et de la formation.

Statistique Canada précise que l'indice de l'habillement a chuté de 0.3 % après avoir reculé de 0.2 % en juin. La dernière baisse est le résultat net de l'augmentation des « sol-

des », compensée seulement en partie par le retour des prix réguliers sur articles.

Au cours de la période de 12 mois allant de juillet 1985 à juillet 1986, l'indice d'ensemble sans les aliments s'est accru de 4.1 %, soit un taux nettement supérieur à celui de 3.6 % observé pour la période de 12 mois précédente terminée en juin.

◆ Reagan

ques années les scientifiques ont développé des instruments qui permettent de surmonter cet obstacle. Quant à l'attitude soviétique sur l'inspection elle a maintenant changé. Au début ils étaient opposés aux visites proposées par les Américains. Depuis un an, M. Gorbatchev déclare qu'il est prêt à accepter les inspections », précise M. John Lamb, directeur du Centre canadien pour le contrôle des armements et du désarmement.

Les Soviétiques ont d'ailleurs fait un pas dans cette direction. Au début de juillet une équipe de scientifiques américains du Natural Resources Defense Council (NRDC), un groupe environnemental de New York, se rendait en Union soviétique y installer des équipements de surveillance autour de trois sites d'essais nucléaires à 100 milles de Semipalatinsk.

Ces scientifiques veulent prouver qu'il est possible de vérifier un accord sur les essais grâce à du nouveau matériel de détection. Selon M. Charles Archambeau, directeur du comité technique du NRDC, un réseau de stations sismiques implanté en Union soviétique pourrait facilement détecter une explosion de un kilotonne ou moins. On considère que pour développer une arme nucléaire il faut procéder à des essais d'environ un à cinq kilotonnes.

Comme les accusations de violations se sont révélées douteuses et que la vérification s'avère de plus en plus plausible, Washington a finalement rendu officielle la véritable raison de son refus de négocier un accord. Dans une lettre à un député américain, M. Frank Gaffney, sous-secrétaire d'État à la Défense, écrivait sans ambages que les États-Unis ne peuvent pas se passer des essais parce qu'ils demeurent tributaires de la dissuasion nucléaire.

Selon M. Gaffney, Washington considère que les essais sont nécessaires pour assurer la fiabilité, la durabilité et l'efficacité des armes nucléaires. Cette politique a été réaffirmée lundi soir en réponse à la déclaration de Gorbatchev.

« Ces arguments ne sont pas sans fondement. Ils font d'ailleurs l'objet d'un vaste débat dans la communauté scientifique américaine. La plupart des scientifiques indépendants pensent qu'il n'est pas nécessaire de tester toutes les armes nucléaires. Ceux qui travaillent dans les laboratoires gouvernementaux rejettent cette idée car ils sont d'avis qu'il faut tester pour être sûr de la qualité des armes. De plus, ils précisent que les tests ont servi à améliorer les armes nucléaires; à les rendre plus sécuritaires; à les miniaturiser; à les protéger et les transporter plus facilement », déclare M. Cox.

Selon M. Cox, la raison la plus évidente du refus de Washington est le développement des armes nucléaires de troisième génération qui sont principalement destinées à la « guerre des étoiles ». Le laser à rayons X, qui servirait à abattre des missiles balistiques soviétiques dans leur phase de lancement, doit tirer son énergie d'une explosion nucléaire.

Les Américains sont engagés dans un programme d'essais qu'ils ne veulent pas remettre en cause même si les armes du bouclier spatial sont destinées à rendre obsolètes les armes... nucléaires.

Dans sa réponse à M. Gorbatchev lundi soir, le gouvernement précisait que les Soviétiques avaient substantiellement modernisé leurs forces nucléaires avant de déclarer leur moratoire. « Nous sommes en train de répondre à leur modernisation par notre propre modernisation ».

Cette affirmation est contestable. Depuis 1981, les Américains ont procédé à environ 17 essais nucléaires par an (plus ceux qui sont secrets) contre environ 25 pour les Soviétiques. L'écart n'est pas si grand et l'argument sur la modernisation

ne tient pas. Cela n'est pas convaincant », déclare M. Cox.

Les experts demeurent cependant perplexes sur une question. Entre 1977 et 1980, des négociations sur une interdiction des essais nucléaires ont été menées conjointement entre l'Union soviétique, les États-Unis et la Grande-Bretagne et avaient abouti à la rédaction d'un accord où même les détails sur les systèmes de vérification avaient fait l'objet d'entente de principe.

L'accord prévoyait en outre l'installation de 10 stations sismiques sur chaque territoire. Les États-Unis se retirèrent des négociations après l'invasion soviétique de l'Afghanistan et l'administration Reagan rompu les pourparlers.

« Il existe donc un accord, dont on ne connaît pas toutes les modalités, mais qui pourrait bien revivre si la volonté politique était présente », déclare M. Cox.

Du côté canadien, Ottawa n'a pas réagi officiellement à la prolongation du moratoire. Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures

Le président de York Center soutient que la présence de Stevens au cabinet nuisait à ses affaires

TORONTO (PC) — Le fait que M. Sinclair Stevens soit nommé ministre fédéral a nui, plutôt qu'il n'a aidé aux intérêts financiers de ses nombreuses compagnies.

C'est la conclusion qu'a tirée, hier, M. Ted Rowe, président de York Centre (compagnie appartenant à M. Stevens), à la fin de la troisième journée de son témoignage devant le juge William Parker.

Le juge Parker a justement été chargé par le premier ministre Brian Mulroney de déterminer si son ancien ministre s'est trouvé en conflit d'intérêts, même si ses avoirs avaient été placés en fidéicommis sans droit de regard.

M. Rowe a raconté qu'il a essayé en vain, au cours des dernières années, d'emprunter de l'argent auprès d'une vingtaine de courtiers et d'institutions financières pour York Centre.

« Je me suis rendu compte, a dit M. Rowe, que c'était un désavantage (que M. Stevens soit ministre). » Il a expliqué: « Il est plutôt difficile de rencontrer quelqu'un dans Bay Street qui ne fasse pas quelque chose avec le gouvernement ».

Parmi les établissements visités par M. Rowe, il y a Hees International,

res a simplement réaffirmé la politique canadienne: « Notre position est favorable à l'interdiction totale des essais nucléaires mais dans le cadre d'un accord négocié entre les parties ».

Le Canada a toujours milité en faveur d'un traité d'interdiction des essais nucléaires mais depuis l'accession du président Reagan au pouvoir notre politique n'a jamais été clairement exprimée. En privé on ne se cache toutefois pas pour dire que les arguments américains contre un accord ne tiennent pas et on espère qu'un vent nouveau va souffler sur Washington.

« La politique du présent gouvernement américain nous inquiète sérieusement. Cependant, j'aimerais préciser que l'ancienne administration Carter était favorable à un traité d'interdiction et qu'après M. Reagan, les choses peuvent changer », déclarait au DEVOIR, le 6 juin dernier, un haut fonctionnaire des Affaires extérieures qui a requis l'anonymat.

Le RCM veut provoquer un débat sur Dorval et Mirabel

nal, une banque d'affaires associée à la société de gestion Brascan.

Après sa nomination comme ministre, M. Stevens avait nommé au conseil d'administration de la Corporation de développement des investissements du Canada des cadres de Brascan.

L'avocat de la commission, Me David Scott, a produit comme pièce à conviction des notes d'un courtier en valeurs de placement, M. Wilmot Matthews. L'une de ces notes se lit comme suit: « Hees — problems of compromise. S. Stevens past president. Brascan involvement in Ottawa ».

Selon Me Scott, cette note signifie que la société Hees International avait refusé de prêter de l'argent à M. Rowe, de crainte d'être impliquée dans une affaire de conflit d'intérêts.

En dépit de ces craintes, cependant, M. Rowe n'a pas hésité à affirmer, selon lui, n'y aurait eu aucun conflit d'intérêts à aider au financement de York Centre.

En fait, York Centre a finalement obtenu un prêt de la Banque Hanil, filiale canadienne d'une banque sud-coréenne appartenant en partie au fabricant d'autos Hyundai.

poles, Montréal et New York.

Plusieurs études et rapports publiés récemment prennent parti en faveur de l'un ou de l'autre, selon que les auteurs habitent l'île de Montréal ou l'île Jésus.

Le gouvernement canadien hésite à prendre un parti définitif en faveur de l'un ou de l'autre, assuré qu'il est de mécontenter une partie de l'opinion publique.

Aussi, M. Doré souhaite-t-il que se constitue un front commun du milieu montréalais en faveur de Dorval de manière à ce que le gouvernement canadien perçoive mieux les intérêts de la métropole et l'importance des enjeux économiques.

« Il importe de noter, affirmait M. Doré en juin dernier, qu'il y a une nette complémentarité et une synergie entre le centre-ville de Montréal (qui regroupe le tertiaire moteur, le secteur financier et les services aux entreprises) et le secteur industriel-portuaire de Dorval qui offre la plus forte concentration d'industries de pointe ».

L'avis de motion, affirme le RCM, permettra à l'administration municipale de réaliser l'unité du conseil et de jouer de tout son poids dans un débat où, croit-on, le décideur, le gouvernement canadien, a un impérieux besoin de sentir et de voir de quel côté se dirige le consensus le plus fort dans l'agglomération métropolitaine.

ALAIN DUHAMEL

Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal a résolu de provoquer, au conseil municipal, un débat sur l'avenir des aéroports de Dorval et de Mirabel.

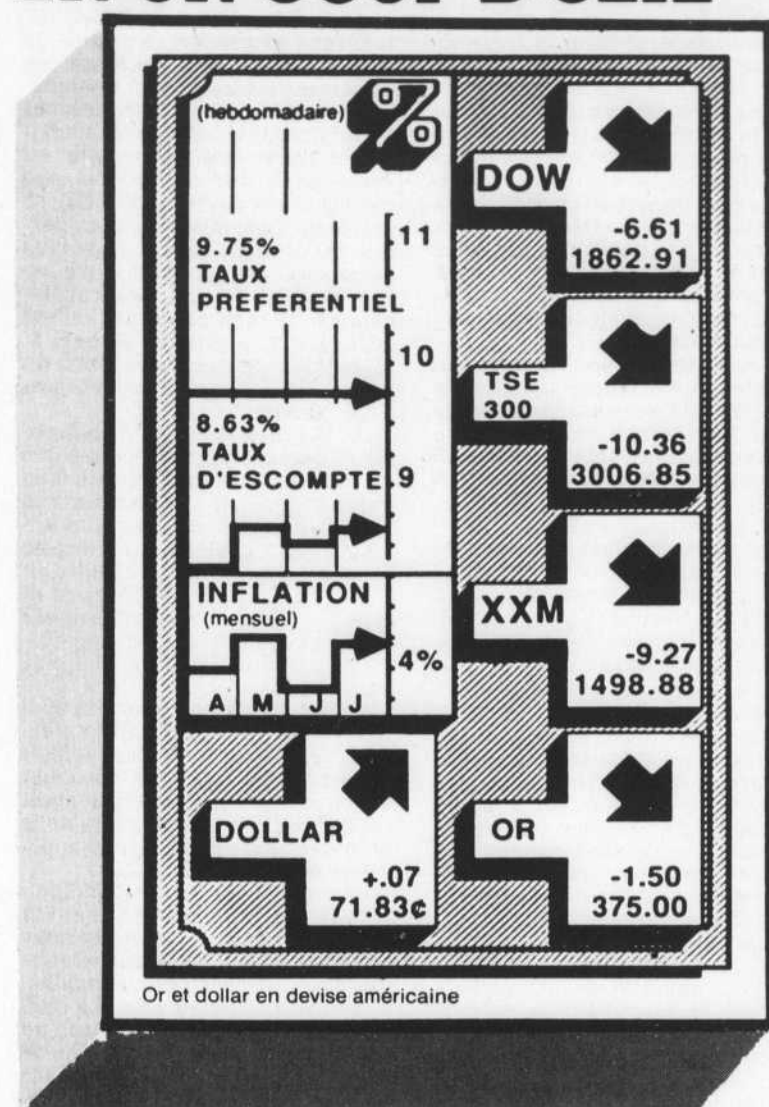
Le chef de l'opposition, M. Jean Doré, a fait inscrire, dès le 11 août, à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du conseil municipal prévue pour la semaine prochaine, une motion afin de prendre position, clairement et fermement, en faveur de la concentration des vols commerciaux à l'aéroport de Dorval et de la constitution d'un organisme local de gestion de l'aéroport.

La motion reprend les principaux éléments d'une politique du RCM énoncée en juin dernier, pendant le sommet économique où le problème de l'avenir des aéroports internationaux de Montréal n'apparaissait pas à l'ordre du jour des débats.

Et le RCM, et le Parti civique de Montréal, ont prévu ce matin des conférences de presse pour exposer l'état de la question, de leur point de vue.

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, demeure, depuis plusieurs années, l'un des plus ardents défenseurs et promoteurs de l'aéroport de Mirabel qu'il perçoit comme le grand aéroport de tout l'Est du continent, utile à la fois aux deux métro-

EN UN COUP D'OEIL



LES AFFAIRES... EN QUELQUES LIGNES

JOCELIN DUMAS

La rentabilité de Circo Craft faiblit

Malgré des ventes qui ont atteint un niveau record, la rentabilité de la société Circo Craft a diminué pour les six premiers mois de l'année. Pour le deuxième trimestre de 1986, le fabricant de circuits intégrés a réalisé un chiffre d'affaires record de \$ 13.92 millions en comparaison de \$ 11.25 millions pour la période correspondante de 1985, soit une augmentation de 23.8 %.

Le chiffre d'affaires du premier semestre de 1986 s'élève donc à \$ 26.53 millions en comparaison de \$ 22.61 millions pour la même période l'an dernier, c'est-à-dire une augmentation de 17.3 %.

Le bénéfice net du deuxième trimestre de 1986 se chiffre par ailleurs à \$ 1.09 million, soit \$ 0.09 par action en comparaison de \$ 1.29 million ou \$ 0.11 par action pour la période correspondante en 1985. Pour le premier semestre de 1986, le bénéfice net total s'établit à \$ 2.11 millions ou \$ 0.18 par action en comparaison de \$ 2.86 million ou \$ 0.24 par action pour les six premiers mois de 1985.

La direction de l'entreprise prévoit une augmentation des bénéfices nets pour le deuxième semestre de l'année en cours comparativement aux six premiers mois.

Volcano investit \$ 3.5 millions dans sa filiale Cheminées Sécurité

Le Groupe Volcano effectuera des travaux de l'ordre de \$ 3.5 millions pour l'expansion des capacités de production de sa filiale Cheminées Sécurité ltée de Laval. Cette expansion a été rendue nécessaire à la suite d'un fort accroissement de la demande pour ses produits.

Les travaux d'expansion permettront à Cheminées Sécurité ltée de doubler ses capacités de production des foyers ainsi que celle de ses cheminées à gaz, dont elle compte poursuivre l'expansion vers ses marchés hors-Québec.

Shermag modernise une usine

Shermag inc., le fabricant de meubles de maison en bois massif récemment devenu public, réaménagera son usine de Thurso et fera l'acquisition d'équipements supplémentaires afin de pouvoir utiliser au maximum la capacité de production de cet établissement. Celui-ci sera réservé à la fabrication d'unités murales en érable pour chambres à coucher et salles à manger. Shermag recevra une contribution fédérale de \$ 27,600 pour la réalisation du projet.

Textiles Dionne émet des actions RÉA

La société Textiles Dionne inc. a déposé hier auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec un prospectus provisoire dans le but de réaliser un premier appel public à l'épargne. Les titres faisant l'objet de ce prospectus seront offerts sous forme d'unités composées chacune d'une action ordinaire et d'un bon de souscription à des actions ordinaires qui seront admissibles au régime d'épargne-actions du Québec et donneront droit à une déduction égale à 100 % de leur coût d'acquisition. Le preneur ferme de ce placement est Geoffron, Leclerc inc.

Textiles Dionne est un important manufacturier canadien de filés fabriqués à base de coton et de fibres synthétiques destinés aux secteurs du vêtement, de l'ameublement et de l'industrie. La compagnie exploite au Québec trois usines de filature. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 1985, Textiles Dionne inc. a réalisé des ventes de plus de \$ 26 millions et un bénéfice net de \$ 911,000.

Visway revient sur le marché

La société Visway Transport inc. a déposé un prospectus définitif auprès des Commissions de valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario portant sur l'émission de 875,000 unités, composée chacune d'une action ordinaire et d'un droit d'achat d'action ordinaire. Le prix de chaque unité est de \$ 7.25.

Chaque titre donne droit au détenteur d'acquies une action ordinaire au prix de \$ 7.25 et arrive à échéance le 30 octobre 1987. Les personnes qui choisiront d'inclure les actions ordinaires dans leur régime d'épargne-actions du Québec pourront bénéficier d'une déduction de 75 %.

Fusion de Trans-Canada et Groupe Musique Experts

Le président de Quebecor, M. Pierre Peladeau, a confirmé hier la fusion depuis le 1er juin 1986 de son entreprise de distribution de disques, Trans-Canada, et de Le Groupe Musique Experts inc., une société qui était chapeautée par la SODICC (Société de développement des industries de la culture et des communications). La nouvelle compagnie porte le nom de Groupe de Musique Trans-Canada inc. Cette fusion permettra la rationalisation du marché du disque francophone au Québec.

Promotion du centre financier international à Montréal

De Grandpré à la présidence d'honneur du BÉFI

PAUL DURIVAGE

C'est M. Jean de Grandpré, président du conseil d'administration et chef de la direction des Entreprises Bell Canada, qui agira comme président d'honneur du Bureau des établissements financiers internationaux, le BÉFI, chargé de promouvoir le concept de centre financier international à Montréal.

C'est ce qu'a appris au DEVOIR le président de la Bourse de Montréal, M. André Saumier, au cours d'une récente entrevue. M. Saumier, qui présida à la formation du conseil d'administration, n'a pas voulu préciser les noms des autres membres du conseil.

Visiblement fier de l'adhésion de M. de Grandpré, le président de la Bourse de Montréal devait par ailleurs ajouter que la nomenclature des autres membres serait « tout aussi impressionnante ».

Deux critères ont été retenus pour la sélection des 12 membres qui forment le conseil consultatif. On attend que leur seule présence atteste du caractère sérieux de l'entreprise et que, de par leurs fonctions, ces gens doivent avoir des contacts réguliers avec les marchés financiers internationaux.

Selon d'autres sources contactées par LE DEVOIR, le BÉFI aurait approché des spécialistes des milieux financiers non seulement du Québec, mais aussi de la province de l'Ontario, en plus de représentants de places financières internationales telles que New York, Londres et Genève.

On y retrouvera par ailleurs des représentants de la Bourse de Montréal, du gouvernement du Québec et de la ville de Montréal. Ces trois organismes qui ont piloté le projet depuis ses débuts ne se sont par ailleurs gardés qu'un siège chacun, laissant la plus grande place aux financiers internationaux.



Le président du conseil d'administration et chef de la direction des Entreprises Bell Canada, M. Jean de Grandpré, agira à titre de président d'honneur du Bureau des établissements financiers internationaux.

Le gouvernement fédéral n'a pas été invité à participer au conseil. Un porte-parole du Bureau du coordinateur fédéral au développement économique nous a par ailleurs indiqué que son organisme demandera vraisemblablement à s'y associer, la solution de rechange étant de créer un organisme qui agirait en parallèle.

Secrétariat léger, qui loge pour le

moment dans les bureaux de la Bourse de Montréal, le BÉFI a pour mandat de promouvoir le concept de centre financier à Montréal, d'accueillir les demandes de certificat des entreprises financières actives sur le plan international et de faciliter les démarches conduisant à l'obtention d'un permis d'exploitation à ce titre.

M. Saumier a précisé que le BÉFI serait opérationnel sous peu. Si tout

va comme prévu, il s'attend même à ce que plusieurs institutions aient obtenu, d'ici à la fin de l'année, leur statut de Centre financier international (CFI), avec les privilèges fiscaux qui en découlent.

Le président de la Bourse de Montréal a indiqué que du côté du gouvernement du Québec, tout était maintenant pratiquement en place. Du gouvernement fédéral, il a qualifié les progrès de « moins lents qu'escompté », les derniers mois ayant en outre donné lieu à un certain rattrapage.

Des représentants des gouvernements de Québec et d'Ottawa ainsi que du Comité de promotion économique de Montréal (COPÉM) doivent par ailleurs se rencontrer sous peu à Montréal pour discuter du dossier. On s'attend en outre à des développements importants à la suite de la conférence tripartite que tiendront les gouvernements du Québec, du Canada et de la Colombie-Britannique en septembre prochain.

Le gouvernement du Québec a déjà modifié sa fiscalité de sorte à exonérer les entreprises financières oeuvrant sur le plan international à partir de Montréal, de l'impôt provincial de 13 % (le maximum), de la taxe de 3.25 % sur les services de santé et de l'impôt de 0.45 % sur le capital. En outre, les employés arrivant de l'étranger pour travailler dans un centre financier international jouissent d'une exemption totale de l'impôt québécois sur le revenu pour une période de deux ans.

Le gouvernement fédéral, qui a annoncé qu'il favoriserait la création de centres bancaires (et non financiers) internationaux à Montréal et Vancouver à l'occasion du budget Wilson de février dernier, n'a pas encore précisé les incitatifs fiscaux qu'il était prêt à concéder aux entreprises ainsi qu'à leurs employés qui y adhèreraient.

La Société canadienne d'évaluation du crédit relève la cote à A

Sherbrooke n'a pas à craindre le libre-échange

JOCELIN DUMAS

La Société canadienne d'évaluation du crédit, mieux connue sous l'abréviation anglophone CBRS (Canadian Bond Rating Service), a porté la cote de crédit des débiteurs de la ville de Sherbrooke de BBB à A, permettant ainsi l'entrée de la capitale des Cantons de l'Est dans les rangs du club sélect de la dizaine de municipalités au Québec affichant une cote supérieure.

Le relèvement de la cote de crédit à un niveau de « bonne qualité » a été attribué aux améliorations appor-

tées dans l'ensemble à la situation financière et économique.

Dans son analyse, CBRS note que Sherbrooke a subi les ravages de la récession de 1982, touchant surtout l'industrie du textile, de la forêt et de l'ameublement, mais que grâce à la vigueur du secteur des services et d'un secteur manufacturier en pleine expansion, les retombées économiques n'ont pas été trop sévères pour la ville.

Fait intéressant dans le contexte des négociations d'un accord de libéralisation des échanges avec les États-Unis, l'étude de CBRS indique que les industries dites traditionnelles

du vêtement, du textile et du caoutchouc, qui sont protégées par des tarifs, emploient environ 3,000 personnes à Sherbrooke. La main-d'oeuvre de ces industries représente 29 % des emplois dans le secteur manufacturier et l'on estime que si les tarifs protecteurs devaient être supprimés, 6 % de la main-d'oeuvre totale serait visée.

Mais les employés qui pourraient être appelés à se déplacer n'ont finalement pas trop à s'inquiéter, car Sherbrooke se distingue aussi par la fermeté de son activité économique.

À la mi-1986, la Société de développement industriel de Sherbrooke tra-

villait sur 48 dossiers de nouvelles entreprises intéressées à s'installer dans la ville. Cela représente 3,500 nouveaux emplois éventuels. Suite aux années records 1984 et 1985 pour les nouveaux emplois créés, le secteur manufacturier continuerait donc de bien s'y porter.

L'activité de construction demeure aussi très forte. Les nouveaux permis de construction ont atteint \$ 25 millions après le premier trimestre seulement en comparaison de \$ 63.8 millions pour l'exercice complet de 1985.

On souligne aussi que l'Université

Voir page 11 : Sherbrooke

Le fédéral prévoit diverses subventions et aides pour soutenir Canadair durant plusieurs années

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

Craignant sans doute que Canadair ne puisse voler de ses propres ailes, même piloté par son nouveau propriétaire Bombardier, le gouvernement fédéral a prévu diverses formes d'assistance et d'exemption pour soutenir la société aérospatiale pendant plusieurs années.

C'est ce qui ressort de la lecture de documents rendus publics hier par des représentants du ministère fédéral de la Privatisation notamment, en conférence de presse à Montréal.

Le gouvernement s'est engagé à participer aux frais de modification technique du Challenger, qui seront amorcées d'ici à la fin de l'année et s'étendront sur cinq ans. Il en paiera 35 % jusqu'à concurrence de \$ 10 millions au cours des trois prochaines années.

Le gouvernement fédéral s'engage également à verser au cours des deux années à venir 35 % des frais de modification du matériel de production, jusqu'à concurrence de \$ 5 millions et ce, en vue d'améliorer la productivité.

Le Trésor public partagera les coûts engendrés par l'amélioration de la charge marchande et du tableau de bord de l'avion de reconnaissance militaire CL-227. Il aidera également Bombardier à prospecter de nouveaux marchés pour cet appareil.

Plus encore, si Canadair décidait de construire une version navette du Challenger, le gouvernement pourrait mettre sur pied un programme de financement des ventes.

Ottawa s'est engagé à exceptionnellement diminuer ses exigences en matière de contenu canadien de façon à ce que les clients de Canadair



Le gouvernement fédéral s'est engagé à participer aux frais de modification technique du Challenger. Ci-dessus, le luxueux intérieur de l'avion d'affaires à réaction Challenger 601 de Canadair.

puissent compter sur des taux concurrentiels offerts par la Société pour l'expansion des exportations (SEE).

La règle générale veut que la SEE aide au financement quand le contenu canadien atteint 60 % alors que dans le cas du Challenger il est de 51 %.

Au chapitre de l'assurance-responsabilité, l'État fédéral partagera les

coûts avec Bombardier si celle-ci ne peut obtenir de taux décroissants. La participation fédérale atteindra 90 % pendant les cinq premières années.

Pour ce qui est des 4,851 employés de Canadair, la lettre d'entente contient bien peu de protection ferme.

On y dit que Bombardier maintiendra les niveaux d'emploi existants, sous réserve des changements cycli-

ques et de saines pratiques de gestion.

À ce propos, le secrétaire du comité de privatisation Ben Benetteau a expliqué hier que le secteur de l'aérospatiale en était un qui fluctuait beaucoup.

À preuve, en 1976, Canadair employait 1,855 personnes alors qu'en 1981 ce nombre était passé à 7,238.

ENRICHISSEZ

VOS

PLACEMENTS!

TRUST GENERAL

DÉPÔTS GARANTIS

10 1/8% 5 ans intérêt annuel
9 1/2% 3 ans intérêt annuel
8 5/8% 15 mois intérêt à l'échéance

Taux sujets à confirmation

FONDS DE PLACEMENT*

Actions canadiennes: 19,7 %
Obligations: 17,8 %
Hypothèques: 11,8 %
Actions américaines: 39,8 %

Rendement du 1er juillet 1985 au 30 juin 1986.

1 1/8% +

pour les personnes âgées de 60 ans et plus

*sur certificats dépôts garantis 1 à 5 ans

Succursales: Laval, Place du Carrefour: 682-3200
Ville Mont-Royal, Centre Rockland: 341-1414
Outremont, 1, Vincent d'Indy: 739-3285
MT/Place Ville-Marie, Galerie des Boutiques: 861-8383
MT/University, 1100, University: 871-7200
Anjou, Place d'Anjou: 355-4780
Rive-Sud, Place Portobello: 466-2500
Pointe-Claire, 955, boul. St-Jean: 684-5670
Conseillers: Val d'Or: 825-8101 • St-Thérèse: 437-6677
• Duvernay: 667-3333 • MT/Ahuntsic: 382-8000
• Repentigny: 871-7536 • Longueuil: 651-9381
• St-Hubert: 462-1880 • St-Yacinthe: 773-7699
• Granby: 378-8461

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

FISCALITÉ

Les conjoints de fait et le fisc

ALAIN RANGER

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Me Alain Ranger est membre du service de fiscalité du cabinet Martineau, Walker.

De phénomène qu'il était, le concubinage, ou union libre, est maintenant devenu une réalité sociale. À titre d'exemple, on estimait en 1970 que plus d'un million de personnes avaient adopté ce mode de vie aux États-Unis, ce qui représentait alors une augmentation de 700 % par rapport à 1960. Ce nombre devait par la suite doubler entre 1970 et 1977. En 1972, le gouvernement américain avait prévu que le concubinage deviendrait une solution de rechange acceptable au mariage durant les années 1980 et, au rythme où vont les choses, on prévoit même qu'un couple sur trois vivra en union libre au Québec dans les années 1990.

Plusieurs raisons peuvent être à la source de telle union, que ce soit l'absence de croyance religieuse, l'impossibilité légale de se marier, l'expérience prémaritale, etc. Cependant, s'il y a eu un temps certains avantages à vivre ainsi, ils se font aujourd'hui de plus en plus rares, alors que les désavantages, pour leur part, augmentent sans cesse.

Depuis quelques années, le législateur, tant provincial que fédéral, s'est cependant montré de plus en plus conciliant face aux concubins. Sans en consacrer la légitimité de façon générale, on accorde en effet aux concubins le statut de conjoints aux fins de l'application de certaines dispositions législatives. Pour ne citer que quelques exemples, mentionnons la Loi sur l'assurance automobile du Québec et la Loi sur les régimes de rentes du Québec.

Jusqu'à tout récemment, cette latitude ne se retrouvait cependant pas au niveau du droit fiscal. En effet, malgré certaines recommandations effectuées par la Commission royale d'enquête sur la fiscalité en 1967, les législateurs ont toujours considéré que le conjoint de fait ne devait pas être considéré comme un véritable conjoint aux fins des dispositions fiscales applicables. Par conséquent, puisque le mot « conjoint » n'est pas défini dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) ni dans la Loi sur les impôts (Québec), les tribunaux lui confèrent alors son sens usuel.

Une des conséquences de cet état de fait est qu'il est, par exemple, impossible pour un conjoint de fait de faire de son ou sa partenaire un conjoint à charge aux fins de l'impôt sur le revenu et que, par conséquent, aucune compensation financière pour le soutien qu'il peut se voir obliger de lui fournir ne lui est reconnue. Également, parmi ces désavantages fiscaux, on peut mentionner les suivants :

- impossibilité de transférer la partie inutilisée de la déduction pour intérêt et dividendes ainsi que la déduction pour revenu de pension et retraite d'un concubin à l'autre ;
- impossibilité de déduire toute partie d'une prime versée au régime enregistré d'épargne-retraite du concubin ;
- impossibilité de déduire toute partie des frais médicaux payés pour le bénéfice de l'autre ;
- impossibilité de bénéficier de la réduction d'impôt inutilisée par le conjoint de fait ;
- impossibilité de déduire toute pension alimentaire versée à l'autre après la rupture.

De la même façon, les conjoints de fait ne pourront utiliser aucun des roulements entre conjoints prévus par le droit fiscal, c'est-à-dire les roulements entre vifs et les roulements au décès.

aqpfs

association québécoise de planification fiscale et successorale

Par exemple, tout legs d'un conjoint de fait à l'autre entraînera une disposition réputée à la juste valeur marchande à la date du décès. En ce sens, la planification successorale d'un conjoint de fait impliquera généralement des difficultés particulières. Notons à ce sujet que la situation s'est cependant grandement améliorée depuis l'abolition de l'impôt au décès et de l'imposition des droits successoraux où, encore une fois, aucun allègement fiscal n'était accordé aux personnes vivant en union libre.

En ce qui concerne les transferts entre vifs, le droit fiscal exige généralement que de tels transferts soient effectués pour une contrepartie égale à la juste valeur marchande lorsque les personnes sont liées. Par « personne liée », il faut entendre, entre autres choses, des personnes qui sont mariées l'une à l'autre. Étant donné l'absence d'un tel lien de droit entre les conjoints de fait, l'on pourrait penser que toute disposition peut s'effectuer à la liberté entière des parties, sans conséquences fiscales. Par ailleurs, il faut reconnaître qu'étant donné les liens étroits qui existent entre eux, il est possible que les conjoints de fait soient reconnus comme étant des personnes ayant un lien de dépendance factuel entre eux, de sorte que toute disposition devrait être effectuée à la juste valeur marchande. Une étude attentive des circonstances entourant telle ou telle transaction devrait donc être faite aux fins de déterminer l'existence d'un tel lien. Notons cependant que le fait de ne pas avoir de lien de dépendance à l'égard d'une transaction donnée n'est pas garant des transactions futures.

Certains avantages peuvent cependant découler de l'union libre comparativement au mariage pur et simple. En effet, la règle à l'effet qu'une seule résidence familiale peut exister par entité familiale ne sera pas appliquée dans le cas des conjoints de fait, de sorte que chacun d'eux pourra avoir sa propre résidence principale à l'égard de laquelle aucun gain en capital ne sera reconnu. De la même façon, il était possible pour une partie de contribuer à un régime enregistré d'épargne-logement même si l'autre partie avait déjà été propriétaire d'une résidence.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera en vente en septembre auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387, rue Saint-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec), H2Y 2A7, au coût de \$10 plus \$2 de frais d'envoi. Téléphone : (514) 845-3124.

Les élections prochaines et le lourd déficit servent de toile de fond à la réforme fiscale américaine

MARYSE ROBERT
collaboration spéciale

WASHINGTON — Pressés par des élections au Congrès en novembre prochain rendant ainsi certains congressistes plus « perméables » aux demandes spécifiques de nombreux groupes d'intérêt, et coincés entre un déficit estimé à plus de \$ 2,000 milliards US et une croissance économique en chute libre, les membres du Comité conjoint des finances de la Chambre et du Sénat ont réussi à s'entendre, tard samedi dernier, après un mois de négociation, sur un texte commun identifiant les modalités de la prochaine réforme fiscale américaine. Cette réforme historique — la plus importante depuis la Seconde Guerre mondiale — devra néanmoins être approuvée par le Sénat et la Chambre des représentants, et être soumise à la signature du président Reagan dès le retour des congressistes, actuellement en vacances, le 8 septembre prochain. Bien que peu probable, il est possible que des changements majeurs y soient alors apportés.

Le but de cette réforme est essentiellement d'éliminer certains abris fiscaux permettant ainsi de réduire le taux d'imposition des individus et, par conséquent, de transférer une partie du fardeau fiscal aux entreprises.

Proposée dès 1982 par le sénateur démocrate Bill Bradley du New Jersey et appuyée vigoureusement par l'administration Reagan, la réforme fiscale fut l'objet de nombreux débats avant son adoption par la Chambre des représentants en décembre 85 et par le Sénat en juin dernier.

Les premières réunions du Comité conjoint, à la mi-juillet, ont clairement identifié les mécontentements entre les 11 membres du Sénat à majorité républicaine et les 11 membres de la Chambre à majorité démocrate. Les sénateurs, affirmant vouloir protéger l'emploi, ne désiraient pas hausser « outre mesure » l'impôt des



Photo AP

Le sénateur démocrate Bill Bradley du New Jersey, appuyé vigoureusement par l'administration Reagan, proposait dès 1982 la réforme fiscale actuelle.

entreprises alors que les représentants de la Chambre favorisaient, quant à eux, l'abolition de nombreux abris fiscaux et la baisse des taxes payées par les contribuables, cela à même l'augmentation de l'impôt payé par les entreprises.

Les élections dans certains États en novembre prochain ne sont pas non plus étrangères à ces prises de position. Ainsi, par exemple, le sénateur démocrate Russell B. Long de la Louisiane a plaidé en faveur de dispositions particulières pour l'industrie du pétrole. Influencée par des difficultés économiques majeures et dépendante de l'industrie pétrolière, la Louisiane sera en élection dès le 27 septembre prochain. Quatre candidats démocrates et un candidat républicain se feront la lutte, lors d'un

premier tour de scrutin, pour succéder au sénateur Long. Un autre sénateur, John C. Danforth du Missouri, s'est aussi employé à préserver les avantages conférés à l'industrie militaire très active dans son État puisque les compagnies McDonnell Douglas et General Dynamics, deux importants contracteurs du ministère de la Défense, y sont installées. Les entreprises de cette industrie ne sont pas tenues de payer d'impôt tant qu'elles n'ont pas terminé le contrat qui les lie au gouvernement américain.

D'autre part, tous les membres du Comité conjoint ont été assaillis par une multitude de lobbyistes aux mille intérêts. Par exemple, les grandes banques américaines ont versé \$ 500,000 à une firme de Washington afin qu'elle tente d'obtenir des exemptions spécifiques au secteur bancaire. Or, ne voulant pas subir les pressions des lobbyistes pendant les vacances du Congrès, pressions qui à l'heure des élections auraient pu modifier sensiblement la réforme, les membres du Comité conjoint ont élaboré et voté un texte commun avant l'ajournement des travaux.

Les négociations au sein du Comité ont aussi été influencées par le spectre du déficit. Ne désirant pas exacerber le déficit actuel, déjà très imposant, le Comité devait s'entendre sur des modalités à « revenu neutre », c'est-à-dire procurant des rentrées similaires au système actuel. Il devait aussi, par le fait même, tenir compte des dernières prévisions économiques. Ainsi, les deux coprésidents du Comité, le sénateur républicain Bob Packwood de l'Oregon et le représentant démocrate Dan Rostenkowski de l'Illinois, ont dû revoir leurs chiffres quelques jours avant l'adoption finale du projet puisque les plus récentes prévisions du Bureau du budget attestaient une chute de la croissance économique et donc un manque à gagner de \$ 17 milliards US sur cinq ans.

Une autre publication a aussi causé toute une polémique à Was-

hington. En juillet dernier, le Citizens for Tax Justice, un groupe de recherche et de lobby spécialiste des questions fiscales, situé à Washington, a dévoilé une étude démontrant que 42 grandes compagnies américaines n'ont versé aucun dollar au Trésor américain au cours des quatre dernières années (1982-1985), se prévalant ainsi des déductions permises et des abris fiscaux. Parmi ces entreprises, on retrouve, entre autres, DuPont, Boeing, General Dynamics, Texaco et Xerox. « C'est scandaleux », a affirmé Robert S. McIntyre, un des directeurs du groupe. Nous avons vraiment besoin d'une réforme. »

Or, le projet de réforme adopté par le Comité conjoint prévoit que les entreprises seront sujettes à un impôt minimal de 21 % peu importe les déductions auxquelles elles auront droit ; globalement, les impôts des particuliers seront réduits de \$ 120 milliards US sur cinq ans et ceux des entreprises seront haussés du même montant. Les autres éléments majeurs de la réforme sont les suivants :

- deux taux d'imposition (15 % et 28 %) pour les contribuables viendront remplacer les 15 taux actuels variant entre 11 % et 50 %. Toutefois, des dispositions particulières seront appliquées l'an prochain lors de la première année de la mise en application de la réforme ;
- les provisions pour les IRA (Individual Retirement Accounts) (\$ 2,000 US par an), l'équivalent américain des REER (régimes enregistrés d'épargne-retraite), seront réservées aux faibles revenus et à ceux qui, à la fois, gagnent moins de \$ 50,000 (par couple) ou moins de \$ 35,000 (par célibataire) par année et qui ne sont pas protégés par un autre régime de retraite ;
- le taux d'imposition des entreprises sera, au maximum, de 34 % alors qu'il est de 46 % actuellement ; et les gains en capital seront taxés au même taux que les salaires et non plus à des taux plus avantageux.

Construite au coût de \$ 5.8 millions, la 1re station réceptrice d'images satellite freine le monopole US

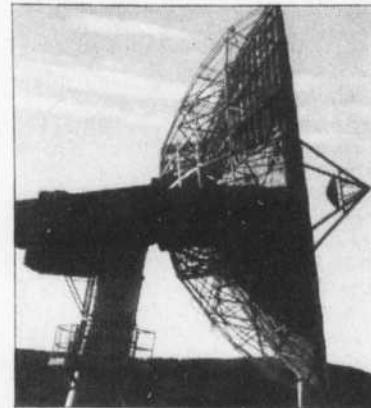
JOHANNE LEPAGE
collaboration spéciale

Construite et équipée au coût de \$ 5.8 millions à l'initiative du Centre canadien de télédétection (CCT), un département du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, la première station québécoise de réception d'images satellite, la deuxième du genre au pays après celle de Prince-Albert en Saskatchewan, reçoit depuis le 15 juin les signaux électrophotographiques de la moitié est du territoire canadien par l'intermédiaire de SPOT-1, le premier Satellite Probatoire d'Observation de la Terre français à vocation civile, lancé à Kourou en Guyane française le 22 février dernier.

Coup dur pour LANDSAT-4. Jusqu'ici, le satellite américain assurait à lui seul la surveillance entière du sol canadien et la télédétection de ses ressources naturelles.

Toutefois, la réception des données de LANDSAT-4 par la station de Prince-Albert, jumelée à celle des informations transmises par SPOT-1 à la station québécoise flanquée dans les collines de la Gatineau à proximité de la capitale nationale, accroîtra la qualité du balayage spatiosatellite pour tout le Canada, l'un et l'autre des satellites se relayant en cas de panne.

Par rapport à LANDSAT-4, SPOT-



Depuis le 15 juin dernier, la station québécoise de réception d'images satellite reçoit les signaux pour la moitié est du territoire canadien par l'intermédiaire du satellite SPOT-1.

Il apporte deux améliorations essentielles en matière d'imagerie par satellite. Une résolution accrue de 50 %, évaluée à 20 mètres pour les prises de vue en couleurs et à 10 mètres pour les clichés en noir et blanc où chaque point de l'image correspond respectivement à 20 et 10 mètres carrés au sol. La meilleure performance de LANDSAT-4 est de 30 mètres.

Sa vision stéréoscopique (trois dimensions) lui permet d'appréhender le relief, facteur clé en spatiosatellite.

graphie, grâce à un angle d'inclinaison de plus ou moins 27 degrés par rapport au plan orbital de SPOT-1. Cette visée oblique extrême élargit le couloir d'observation terrestre de 20 km, passant depuis 60 km en prise de vue à angle droit à 80 km en prise de vue inclinée. Les visées obliques, superposées aux prises de vues verticales, permettent la reconstitution du relief terrestre du globe.

Cette couverture stéréoscopique unique vaut à l'imagerie par satellite d'élargir son champ d'application quant aux levées topographiques, notamment pour le tracé de routes, de chemins de fer et de lignes électriques, l'étude du tissu urbain, de ses banlieues et des zones littorales ; et aux relevés géologiques pour la prospection minière, gazière et pétrolière.

De même, elle permet l'établissement et la mise à jour de cartes destinées à la prévision de coupes, au reboisement forestier, à la dévasta-

tion des essences par les pluies acides, au déperissement des sols, à la surveillance des cultures et à l'évaluation des récoltes, à l'étendue de catastrophes naturelles, etc.

L'antenne parabolique de 10 mètres de diamètre, fixée à un socle de béton, permet la capture des signaux-images par « scènes » de 60 km carrés du territoire. SPOT-1 les diffuse en direct au moment précis où il passe au-dessus de la station (préfabriquée) outaouaise.

Dès 1987, le CCT prévoit agrandir sa station de la Gatineau de manière à capter et traiter les données supplémentaires que lui transmettra le premier satellite canadien de télédétection, RADARSAT, dont on prévoit la mise en orbite polaire en 1990. RADARSAT compléterait les observations de SPOT-1 en surveillant les surfaces océaniques, le mouvement des glaces et de migration des icebergs, entre autres, de son territoire et de celui de pays-clients.

RICHARDSON & BENOIT

Optométristes

NOUVELLE ADRESSE

550 Sherbrooke Ouest

Bureau 365

Examen de la vue

Lunettes

Lentilles de contact

849-1274

AVIS PUBLICS

AVIS est par les présentes donné que CUONG VAN LU, présentement sans emploi, domicilié et résidant à 7189 Christophe-Colomb, n° 11 à Montréal, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de ERIC LU.

Montréal, le 7 août 1986
Me Gérard Soumeilant
400, rue de la Monture
Montréal, Qué.
H2P 1V3

Rectificatif

Canada, Qc, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 854227062, Dossier 062439, VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse. — VS — ORLANDO DAPAZ, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 28 août 1986 à 11 heures au 7731, Pl. Pigeon, Anjou, district de Mtl., seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DAPAZ ORLANDO, saisis en cette cause, consistant en 1 système de son comprenant 1 table tournante Technics, 1 amplificateur et 2 boîtes de son et acc., et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT OU CHEQUE VIDE. Renseignements: LARSEN SOLARI, huisser, 284-1148. De l'étude: Paquette & ass. huissiers. Montréal le 14 août 1986.

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code Civil de la Province de Québec, que Irène Béliveau Entrepreneur Électrique Inc. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Caisse Populaire Pontmain à titre de garantie, par acte portant la date du 26 juillet 1986 au mois de juillet 1986 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval le 1er jour du mois d'août 1986, sous le numéro 584223. Daté à Laval ce 12ième jour d'août 1986.

François Lemay
Directeur-Adjoint
Caisse Pontmain

AVIS D'INTENTION DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la compagnie BERGSON INC. constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec) demandera à l'inspecteur général des Institutions financières la permission de procéder à sa dissolution.

Montréal, le 7 août 1986
Les procureurs de la compagnie

Avis est donné que: CAMILLE LEPAGE TRANSPORT INC., 841 Rang St-Michel, St-Jacques de Courval, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis Q508729-001A, région 04, à LES ENTREPRISES ROLLAND JOYAL & FILS INC., 134, Centrale JAYAL, Qué., conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

Parutions: 1ère le 20 août 1986 - 2ème le 21 août 1986 - S.P.T.Q. LTEE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Divorce)

NO. 500-12-154025-864

ICKA EUNICE SAMUELS, Partie requérante

DELROY CREIGHTON, Partie intimé

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Delroy Creighton de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10, rue Notre-Dame est, salle 1, 100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de Delroy Creighton.

Montréal, ce 14 août 1986

DOMINIQUE DIBERNARDO

Protonotaire adjoint

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 mai, 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à D.R. CREATIONS (1981) L.TÉE a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le troisième jour de juin 1986, sous le numéro 3724928.

Ce cinquième jour de juin, 1986 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné que: 136385 CANADA INC. 7333 Des Roseaux, Ville d'Anjou, P.Q. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M511038-004A, région 10, à: Serge Chouinard, 136, Leduc, Ste-Thérèse, Qué., conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

Parutions: 1ère le 20 août 1986 - 2ème le 21 août 1986 - S.P.T.Q. LTEE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-12-15379-861

HAROLD BATARD PIERRE, demandeur et domicilié au 703 A, rue Doherty à Longueuil, district de Montréal,

Partie demanderesse

MARGARET JEAN-FRANÇOIS, adresse inconnue, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MARGARET JEAN-FRANÇOIS de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine à Montréal, salle 1, 100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de MARGARET JEAN-FRANÇOIS.

Montréal, ce 12 août 1986.

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

Protonotaire adjoint

Avis est donné que BETH CAROLE MATLIN, étudiante, domiciliée et résidente au 3246 avenue Cedar, Westmount, s'adresse au Ministère de la Justice pour un changement de nom à BETH CAROLE LAWEE.

Daté à Montréal, ce 20ième jour du mois d'août 1986.

PHILLIPS & VINEBERG

5, Place Ville-Marie, Suite 1700, Montréal, Québec, H3B 2G2

Avis est donné que: ENTREPRISES J. FONTAINE INC., 7955, Léonard de Vinci, Montréal, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M50976-001A, région 10, à: LES ENTREPRISES NOMAX INC., 7150 Hochelaga, Montréal, Qué., conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

Parutions: 1ère le 20 août 1986 - 2ème le 21 août 1986 - S.P.T.Q. LTEE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-12-15375-869

HELENE GIANNOPoulos, demandeur et domiciliée au 8897, 14e Avenue à Montréal,

Partie demanderesse

BASILIE (VASILIOS) SOMIS, de lieux inconnus, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à BASILIE (VASILIOS) SOMIS, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine à Montréal, salle 1, 100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de BASILIE (VASILIOS) SOMIS.

Montréal, ce 12 août 1986.

DOMINIQUE DIBERNARDO

Protonotaire adjoint

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARGE

Prenez avis que la compagnie Royal Enquette Auto-Collante Inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 août 1986.

Les procureurs de la compagnie, MACKENZIE GERVAIS

Avis est donné que: Maurice Bélanger, 6675 31ème Avenue, Rosemont, Montréal, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M50679-001A, région 10, à: MARCEL CHEVRIER (EXCAVATION C.M. ENR) 575, Epervier, Laval, Qué., conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

Parutions: 1ère le 20 août 1986 - 2ème le 21 août 1986 - S.P.T.Q. LTEE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-05-015333-824

BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse

DERRICK J. OSBORNE, et- John Sexton, Partie défenderesse

Le défendeur Derrick J. Osborne, d'adresse inconnue, est par la présente requis de comparaitre dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119 C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.

Faute par le défendeur de comparaitre dans ce délai, Statuer sur la demande. Prononce jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 15 août 1986

DOMINIQUE DIBERNARDO

Protonotaire adjoint

AVIS est donné que MURIELLE JOYAL, femme d'affaires, domiciliée et résidente au 12375, rue Edger, A Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice pour obtenir un certificat ajoutant à ses prénoms celui de JESSICA Murielle Joyal.

Signé à Montréal, ce 15 jour d'août 1986.

MARTINEAU, WALKER, Procureurs de la requérante MURIELLE JOYAL

AVIS est par les présentes donné que GOLDIE SARAH SHORE, domiciliée à 5055 rue Notre-Dame, appartement 210 dans la Cité de Chomedey, Laval, district de Montréal, demandera au Ministère de la Justice pour obtenir un décret changeant son nom en celui de GWEN SONORA SHORE.

Montréal, le 12 août 1986.

MICHAEL N. BERGMAN, Procureurs de la requérante 1255 Phillips Square

Suite 211 Montréal, Québec H3B 3G1

LOI SUR LA FAILLITE

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: JEAN VIAU, demeurant au 4215, St-André, Montréal, Québec H2J 2Z3, faisant affaires sous le nom de "ANIMALERIE TOTEM ENR", au 1127-C, Bélanger est, Montréal, Québec.

Faillite

Avis est par les présentes donné que JEAN VIAU a fait cession de ses biens le 12 août 1986, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27 août 1986, à 9:00 heures, au Bureau du syndic soussigné.

Daté à Montréal, ce 15 août 1986.

PETER WOLKOVE, c.s. Syndic

Bureau de: WOLKOVE, SILVERMAN, GOLDFMAN, 1255, Carré Phillips

Bureau 904

Bureau 101

LE DEVOIR ECONOMIQUE



AVIS DE RACHAT

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Obligations à fonds d'amortissement, 10,25%
échéant le 3 octobre 1997

Avis public est par les présentes donné aux détenteurs des obligations mentionnées ci-dessus que le Conseil scolaire de l'île de Montréal se propose de racheter et rachètera, le 3 octobre 1986, pour les fins du fonds d'amortissement et tel que prévu au texte des obligations, les obligations suivantes ou partie de ces obligations tel qu'indiqué ci-dessous, à 100% de leur montant en principal racheté, plus l'intérêt couru à la date du rachat.

Nombres des obligations à coupons de 1 000 \$, rachetées en totalité:

C20-M-227	C20-M-375	C20-M-725	C20-M-971	C20-M-1253
C20-M-246	C20-M-394	C20-M-876	C20-M-990	C20-M-1272
C20-M-299	C20-M-550	C20-M-895	C20-M-1034	C20-M-1281
C20-M-318	C20-M-569	C20-M-914	C20-M-1064	
C20-M-337	C20-M-667	C20-M-933	C20-M-1089	
C20-M-356	C20-M-706	C20-M-952	C20-M-1219	

Nombres des obligations à coupons de 5 000 \$, rachetées jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros:

C20-V-002 1 000 \$	C20-V-110 1 000 \$	C20-V-172 1 000 \$	C20-V-224 2 000 \$
C20-V-006 1 000 \$	C20-V-114 1 000 \$	C20-V-177 1 000 \$	C20-V-228 1 000 \$
C20-V-021 1 000 \$	C20-V-118 1 000 \$	C20-V-181 1 000 \$	C20-V-236 1 000 \$
C20-V-034 1 000 \$	C20-V-122 1 000 \$	C20-V-185 1 000 \$	C20-V-240 1 000 \$
C20-V-038 1 000 \$	C20-V-129 1 000 \$	C20-V-189 1 000 \$	C20-V-245 1 000 \$
C20-V-045 1 000 \$	C20-V-133 1 000 \$	C20-V-193 1 000 \$	C20-V-249 1 000 \$
C20-V-050 1 000 \$	C20-V-137 1 000 \$	C20-V-197 1 000 \$	C20-V-273 1 000 \$
C20-V-074 1 000 \$	C20-V-141 1 000 \$	C20-V-203 2 000 \$	C20-V-277 1 000 \$
C20-V-098 1 000 \$	C20-V-145 1 000 \$	C20-V-207 1 000 \$	
C20-V-102 1 000 \$	C20-V-149 1 000 \$	C20-V-216 2 000 \$	
C20-V-106 1 000 \$	C20-V-153 1 000 \$	C20-V-220 2 000 \$	

Nombres des obligations à coupons de 25 000 \$, rachetées en partie pour un montant en principal de 5 000 \$ chacune:

C20-A-001	C20-A-036	C20-A-106	C20-A-166	C20-A-235	C20-A-400	C20-A-476
C20-A-004	C20-A-041	C20-A-110	C20-A-174	C20-A-251	C20-A-411	C20-A-480
C20-A-005	C20-A-048	C20-A-122	C20-A-180	C20-A-274	C20-A-424	C20-A-483
C20-A-008	C20-A-072	C20-A-126	C20-A-195	C20-A-278	C20-A-449	C20-A-484
C20-A-009	C20-A-077	C20-A-132	C20-A-200	C20-A-382	C20-A-453	C20-A-507
C20-A-012	C20-A-082	C20-A-136	C20-A-207	C20-A-386	C20-A-462	
C20-A-016	C20-A-086	C20-A-140	C20-A-211	C20-A-392	C20-A-466	
C20-A-028	C20-A-095	C20-A-145	C20-A-220	C20-A-396	C20-A-472	

Nombres des obligations entièrement nominatives, rachetées jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros:

C20-N-006 25 000 \$	C20-N-039 1 000 \$	C20-N-084 30 000 \$
C20-N-007 25 000 \$	C20-N-052 1 000 \$	C20-N-085 5 000 \$
C20-N-008 30 000 \$	C20-N-065 1 000 \$	C20-N-086 5 000 \$
C20-N-009 25 000 \$	C20-N-066 30 000 \$	C20-N-087 5 000 \$
C20-N-010 25 000 \$	C20-N-068 5 000 \$	C20-N-088 5 000 \$
C20-N-011 30 000 \$	C20-N-069 5 000 \$	C20-N-090 5 000 \$
C20-N-012 5 000 \$	C20-N-072 30 000 \$	C20-N-092 1 000 \$
C20-N-017 5 000 \$	C20-N-073 25 000 \$	C20-N-093 5 000 \$
C20-N-019 20 000 \$	C20-N-074 5 000 \$	C20-N-102 5 000 \$
C20-N-021 1 000 \$	C20-N-075 5 000 \$	C20-N-104 15 000 \$
C20-N-023 5 000 \$	C20-N-076 5 000 \$	C20-N-106 10 000 \$
C20-N-025 5 000 \$	C20-N-077 5 000 \$	C20-N-107 2 000 \$
C20-N-028 1 000 \$	C20-N-079 5 000 \$	C20-N-109 1 000 \$
C20-N-034 5 000 \$	C20-N-082 25 000 \$	C20-N-110 5 000 \$
C20-N-037 1 000 \$	C20-N-083 35 000 \$	C20-N-111 5 000 \$

Copie de cet avis de rachat a été envoyée par la poste aux détenteurs d'obligations entièrement nominatives ou d'obligations à coupons immatriculées quant au principal seulement qui sont rachetées en totalité ou en partie seulement.

Les obligations ou partie de ces obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 3 octobre 1986 et seront payées en monnaie légale du Canada à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque de Montréal, au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus accompagnées s'il y a lieu, de tous les coupons d'intérêt échéant après le 3 octobre 1986. L'intérêt dû le 3 octobre 1986 sera payé de la manière habituelle.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées devront être accompagnées de procuration dûment signée en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement seront émises sans frais. Les obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions contraires.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations ou partie de ces obligations identifiées dans cet avis comme rachetées cessera de courir le et après le 3 octobre 1986.

Montréal, le 4 août 1986.

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Le directeur des services financiers
Roger Joannette, c.a

La croissance révisée du PNB américain tombe à son niveau le plus bas depuis la récession de 1982

WASHINGTON (AFP) — Un nouveau clignotant s'est allumé mardi sur le tableau de bord de l'économie américaine avec l'annonce d'une croissance revue en baisse, au moment même où les autorités monétaires débattent d'une baisse du coût du crédit destinée à relancer l'acti-

tivité.

La croissance du PNB des États-Unis a fléchi pour tomber à 0,6 % au deuxième trimestre (rythme annuel), chiffre le plus bas depuis la récession de 1982 et six fois plus faible que dans les trois premiers mois de l'année, a indiqué le ministère du

Commerce. Le gouvernement avait initialement annoncé une augmentation de 1,1 %.

L'hémorragie ouverte par le déficit de la balance commerciale ne donne aucun signe de remission. Malgré la chute continue du dollar face au mark et au yen, les exporta-

tions ont chuté de 5,6 % d'avril à juin (rythme annuel) et le déséquilibre s'inscrit sur une pente annuelle record de \$ 150,5 milliards US.

Pour les entreprises américaines, l'alourdissement du déficit commercial s'est soldé par une perte de chiffres d'affaires de \$ 24,6 milliards US, a précisé le ministère du Commerce, l'équivalent de plus d'un demi-point de croissance annuelle. L'agriculture a été la plus touchée.

Sans que le mot récession soit encore prononcé, de plus en plus d'experts commencent à douter du second souffle annoncé il y a plusieurs mois, à la faveur du recul du dollar et de l'effondrement des cours du pétrole.

Les premiers chiffres du second semestre ne sont pas plus encourageants. La production de l'industrie américaine, durement concurrencée par les importations, a reculé de 0,1 % en juillet.

◆ Sherbrooke

de Sherbrooke, grâce à ses diplômés et ses facilités de recherche, a démontré son efficacité dans le domaine des appareils et dispositifs micro-électroniques et biomédicaux.

La main-d'œuvre de Sherbrooke est considérée concurrentielle tant du point de vue des salaires que du point de vue des arrêts de travail. « En fait, c'est grâce à la disponibilité d'une telle main-d'œuvre qu'elle a pu (Sherbrooke) attirer des industries telles que TIE et Baxter Travenol. »

Sherbrooke est en outre considérée comme un centre régional important et dessert plusieurs villes actives dans le secteur manufacturier dans un rayon de 30 milles.

M. Ibor Kots de CBRS souligne que Sherbrooke connaît un taux d'immigration comparable à la moyenne des 100 plus importantes municipalités au Québec, mais que son taux de perception est meilleur. Le niveau d'endettement de la ville est par ailleurs de 30 % inférieur à la moyenne tandis que son service de la dette est inférieur de quelque 33 % à la moyenne.

Après une augmentation rapide du niveau de la dette en 1982 et 1983, les ratios d'endettement se sont améliorés depuis. Par ailleurs, le niveau de perception des taxes de la ville demeure à un niveau très élevé et le niveau des arrérages s'est amélioré considérablement depuis la récession.

« En ce qui concerne les dépenses municipales, Sherbrooke détient la meilleure fiche parmi les principales villes de la province », peut-on lire dans le compte rendu de CBRS rendu public hier.

Lorsque



LES VALEURS MCCARTHY LIMITÉE

a ouvert ses bureaux montréalais
à la "Place Confédération-Vie",
au 1981, avenue McGill College,

Léopold a agi à titre d'expert-conseil
auprès du locataire

Léopold

Expert-conseil auprès de l'utilisateur d'espace.

Léopold, Consultants Immobiliers Inc.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

ALBERTA AND SOUTHERN GAS CO. LTD.
PROGAS LIMITED

L'Office national de l'énergie (l'«Office») tiendra une audience publique relativement à une demande faite par Alberta and Southern Gas Co. Ltd. (Alberta and Southern) le 29 juillet 1986 conformément à la Partie VI de la Loi sur l'Office national de l'énergie (la «Loi») en vue d'obtenir une nouvelle licence d'exportation de gaz en vertu de laquelle la période des exportations actuellement autorisées serait prolongée jusqu'au 31 octobre 1994, et le volume maximal des exportations quotidiennes et annuelles autorisées du 1er novembre 1990 au 31 octobre 1994 serait augmenté sans toutefois accroître le volume global autorisé par la période complète prévue par la licence.

Au cours de la même audience, l'Office devra également étudier une demande datée du 26 mars 1986 de ProGas Limited (ProGas), modifiée par sa lettre du 26 mai 1986, en vue d'obtenir, conformément à la Partie VI de la Loi, que la période de validité des licences actuelles GL-56, GL-79 soit prolongée jusqu'au 31 octobre 1994, et que le volume maximal des exportations quotidiennes et annuelles autorisées en vertu de ces licences soit augmenté sans toutefois accroître le volume global autorisé par la période complète visée par les licences.

L'audience commencera le mardi 23 septembre 1986 à 9h30, heure locale, dans la salle Centennial du Sandman Inn, situé au 888-7th Avenue S.W., Calgary, Alberta.

Cette audience sera publique et aura pour but d'obtenir la preuve et les vues pertinentes des parties intéressées à la demande.

Quiconque désire intervenir à l'audience doit déposer une intervention écrite auprès du Secrétaire de l'Office et en signifier une copie aux requérants. Les requérants fourniront une copie de la demande à chaque intervenant. Quiconque ne désire faire que des commentaires à l'égard des demandes devrait les envoyer par écrit au Secrétaire de l'Office et en faire parvenir une copie à Alberta and Southern, 24th Floor, East Tower, Esso Plaza, 425 First Street S.W., Calgary, Alberta, T2P 3L8 et à ProGas, 1620 SunLife Plaza, 144 Fourth Avenue S.W., Calgary, Alberta, T2P 3N4.

Le délai de réception des interventions ou des commentaires écrits prend fin le 25 août 1986. Le secrétaire fera alors paraître la liste des intervenants.

Pour se procurer des renseignements, en français ou en anglais, relatifs à la procédure de cette audience (ordonnance d'audience GH-4-86) ou aux Règles de pratique et de procédure de l'Office qui régissent toutes les audiences, il suffit de communiquer avec le secrétaire ou avec le Bureau de soutien de la réglementation de l'Office à (613) 998-7204 ou à l'adresse suivante:

J.S. Klenavic
Secrétaire
Office national de l'énergie
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5
Télex: 0533791
Télécopieur: (613) 990-7900

ARTHUR ANDERSEN & CIE

Comptables agréés,
800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureau 1200, 861-1641
Bureau à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg,
Calgary, Vancouver
Société affiliée
Tremblay, Vaillancourt & Associés

BOURGEOIS, MARSOLAIS & ASSOCIÉS

Comptables agréés
Jacques Bourgeois, C.A. à Raymond Soucheau, C.A.
Yvon Marsolais, C.A. — Claude Labelle, C.A.
André Montgrain, C.A. — Marc Lavigne, C.A.
50 Place Crémazie, suite 910
Montréal, Québec, H2P 2T6 — Tél.: 384-7430

CARON, BÉLANGER, CLARKSON, GORDON

Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9,
(514) 875-8060
2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 550
Laval, HTT 1S9 — (514) 337-8105
1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700
Québec, G1R 5G4 — (418) 524-5151
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International
Présent dans 68 pays

CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS

Comptables agréés et conseillers en administration
1 Place Ville-Marie, Montréal H3B 2A2 — 861-8531
Montréal, Longueuil, Québec, Hull, Chicoutimi, La Baie, Alma,
Jonquière, Roberval, St-Félicien, Dolbeau, Chibougamau, La
Malbaie.
Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et
dans 56 autres pays.

COGAN, LANDORI & DUBÉ

Comptables agréés
3901 Jean-Talon O, Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4
— 731-7851
Bureau à Ottawa

COUPAL, ST-HILAIRE / PEAT MARWICK

Comptables agréés
1155 boul. Dorchester ouest, Suite 2000, Montréal
H3B 2J9 — (514) 879-3400
Membre du Groupe Peat Marwick International,
présent dans 89 pays

LALIBERTÉ LANCTÔT COOPERS & LYBRAND

Comptables Agréés
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 —
(514) 876-1500
2, Place Québec, Québec, G1R 2B5
(418) 522-7001
Membre du cabinet Cooper & Lybrand (International)

LEVITT, FELDSTEIN, DUBLIN, EPSTEIN PINSKY

Comptables agréés
Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A.
Jerry Dubin, C.A. — Fred Epstein, C.A.
Harold Pinsky, C.A.
5250 Rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 —
341-4230

MAHEU NOISEUX

Comptables agréés
Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos,
LaSalle, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec/Ste-Foy,
Lévis, St-Anselme, Thérford Mines, Moncton, Campbellton et Fort
Lauderdale.
Société nationale: Maheu Noiseux/Colins Barrow
Société internationale: Fox Moore International

NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS

Comptables agréés
1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec
H3B 2W3 — Tél.: 861-9311
2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 —
Tél.: 668-6400
DeLoitte Haskins & Sells est établi dans 29 centres de Victoria à
Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à
70 pays.

PETRIE RAYMOND

1320, boulevard Graham, Bureau 301, Montréal (Québec)
H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740
Représentation internationale: JCI, Worldwide

PRICE WATERHOUSE

Comptables agréés
1100, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 2G4 —
Tél.: (514) 879-5600
2, Place Québec, Québec G1R 2B5
Tél.: (418) 529-9181

RICHTER, USHER & VINEBERG

Comptables agréés
Montréal-Toronto
Associés-Residents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, F.C.A. —
Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A. —
Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. —
Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. —
Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. —
J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. —
Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Manel, C.A. —
Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A. —
Michael Frankel, C.A. — Jeffrey Mandel, C.A. —
Harvey Zalcman, C.A. — Jack Stein, C.A. —
Eric A. Rodier, C.A. — Daniel Danno, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 —
931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE

Comptables agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 —
274-2797

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH

Comptables agréés
Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. —
Bernard H. Reinhartz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. —
William J. Star, C.A.
La maison Trust Royal 630 boul. Dorchester ouest,
Bureau 1125
Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780

SAMSON BÉLAIR

Comptables agréés
Bureau dans les principales villes du Québec et du Canada.
Affiliation internationale Moore, Stephens & Co.
Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8
— (514) 871-1515

WEISS, BRAZEAU, GAUVIN, DUMAIS & ASSOCIÉS

Comptables agréés
770, rue Sherbrooke ouest — Bureau 1100
Montréal (Québec) H3A 1G1 — Tél.: (514) 288-2020
335, rue De Rouville Beloeil (Québec) J3G 1X1
Tél.: (514) 464-0300
38, boul. St-Viateur Rigaud (Québec) JOP 1P0
Tél.: (514) 451-5374

Affilié à: Laventhol & Howath
Société nationale
Membre de: Horwath & Horwath International
avec bureaux affiliés à travers le monde.

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE

Comptables agréés
MONTREAL - TORONTO
Jack E. Zittler, C.A. — Herbert E. Siblin, F.C.A. —
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. —
Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A. —
Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A. —
Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. —
Norman Jaskolka, C.A. — Michael Stern, C.A. —
Howard I. Vineberg, C.A. — Ron Freeman, C.A. —
Choula Ammar Hadid, C.A. — Stuart Ladd, C.A. —
Eliezbaz, C.A. — Howard A. Schneider, C.A. —
Emilia Di Raddo, C.A. — James R. Baker, C.A. —
Hernance Bernier, C.A. — Anat Benedict, C.A. —
Puneet Mehta, C.A. — Robert Viaw, C.A. —
Robert Perreault, C.A. — Edward Fink, C.A. —
Elyse Villeneuve, C.A. — Bernard Vinet, C.A. —
Lise Charbonneau, C.A. — Anthony J. Rother, C.A. —
Leon Levy, C.A. — Luigi Ruta, C.A. —
David Rajchgot, C.A. — Lucie Desrochers, C.A. —
Johanne Robichaud, C.A. — Robert Krebs, C.A. —
Jeffrey Gerstein, C.A. — Stuart Brick, C.A. —
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, F.C.A. —
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A. —
Gerald A. Sian, C.A. — Stanley Wener, C.A. —
Brahm D. Levine, C.A. — Morris L. Fogelbaum, C.A. —
Robert H. Zittler, C.A. — Henry Rosenhek, C.A. —
Gilles Brouillet, C.A. — Robert A. Kleinman, C.A. —
Donald J. Chazan, C.A. —
Alan Matarasso, C.A. — Susan D. Laxer, C.A. —
Eric J. Birenbaum, C.A. — Robert Staubin, C.A. —
Chantal Desmarais, C.A. — Dennis Deschamps, C.A. —
Jean-Daniel Breton, C.A. — Laurie Thompson, C.A. —
Giovanni Coppola, C.A. — Pierre Baraby, C.A. —
Luciano Ottini, C.A. — Johanne Corriveau, C.A. —
Yves Provost, C.A. — Dominique Tran, C.A. —
Jonathan R. Bell, C.A. — Michel S. Cohen, C.A. —
Pierre Lespérance, C.A. — Sylvia Itzhavak, C.A. —
William Waks, C.A. — Pasquale De Marco, C.A. —
Andrew Plattis, C.A. — Alain Laurendeau, C.A. —
Abraham J. Blitzer, C.A. —
4115 Sherbrooke ouest, Westmount, Qué. H3Z 1K9 —
935-1117

Ordre
des comptables agréés
du Québec



680, rue Sherbrooke ouest
7e étage
Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ARTS ET SPECTACLES

L'information à Radio-Québec

■ Objectif : « faire mieux et autrement »

ANGÈLE DAGENAIS

Radio-Québec aura enfin, à l'automne, son magazine hebdomadaire d'information nationale, format d'une heure, diffusé le samedi à 19 h et repris le lundi à 15 h 30. Animé par Jean Bureau, il s'appellera, tout bêtement, *Le Magazine*.

Habile compromis entre les visées du siège social de Montréal et les aspirations des régions, il sera produit par neuf équipes de production et onze journalistes disséminés partout sur le territoire. Les équipes ont été recrutées, précise le producteur de cette émission et bras droit du pdg, M. Kees Vanderheyden, par les directeurs régionaux de Radio-Québec; elles travailleront avec de l'équipement léger (Betacam) et pourront bénéficier partout à travers le Québec des archives écrites et visuelles du centre de documentation de Montréal.

« Pour éviter que ça fasse collage de macramé, précise encore M. Vanderheyden, on aura un chef de pupitre à Montréal qui s'assurera de l'intérêt vraiment national des reportages. »

Après avoir visionné des dizaines d'heures d'émissions glanées sur tous les autres réseaux canadiens et américains captés au Québec, Radio-Québec a décidé de tenter de « faire mieux et autrement » tout en reconnaissant que les approches en ce domaine sont limitées, souligne le producteur du *Magazine*, Radio-Québec entend laisser parler le monde ordinaire, « les gens qui vivent l'événement », plutôt que de nourrir l'émission de commentaires d'experts. Six millions de Québécois représentent une source d'approvisionnement plus



Jean Bureau.

diversifiée que 10,000 experts, laisse entendre M. Vanderheyden.

Ce nouveau magazine, alimenté de 35 émissions, cette année, d'une durée d'un peu moins d'une heure chacune, sera découpé en quatre tranches de reportages de dix à douze minutes, chacun sur un sujet d'actualité au Québec. « Nous ne voulons pas d'une formule qui mise uniquement sur l'approche alarmiste de l'information mais comptons rester très vivants et actuels dans nos préoccupations », d'ajouter l'adjoint au pdg Jacques Girard.

En plus du *Magazine*, Radio-Québec reprendra à l'automne ses formules gagnantes — *Droit de parole*, *Téléservice*, *Questions d'argent*, *Visage*, *Nord-Sud*, *Retraite-Action*, *Parler pour parler*, *La Soirée de l'impro*, etc. — auxquelles s'ajoute une toute nouvelle série de 13 demi-heures, le mercredi à 19 h 30, intitulée *La Conquête de l'espace* (rediffusé le vendredi à 16 h 30).

Cette série est réalisée par Louise Bouchard à partir d'une recherche effectuée par le journaliste scienti-

fique Jean-Marc Carpentier. Ses concepteurs puiseront abondamment dans les dépôts d'archives européennes, soviétiques et japonaises, ce qui fait dire à M. Carpentier que les télé-spectateurs pourront enfin voir autre chose que « les éternelles archives de la NASA ». La série retracera les grandes étapes de la conquête spatiale et tentera de dégager les implications politiques, économiques, stratégiques et scientifiques de ces développements fulgurants des derniers 25 ans pour l'ensemble de la planète. Un livre de 300 pages (*Libre Expression*) servira de support technique à tous ceux qui voudront approfondir le sujet. Son lancement sur

le marché se fera simultanément à la diffusion de la première émission, le 24 septembre prochain.

Une nouvelle série de huit à dix émissions consacrée au renouveau de la chanson québécoise et animée par Jean-Pierre Coallier, prendra également l'affiche l'hiver prochain. Montée comme des spectacles de variétés, cette série permettra aux jeunes de se faire véritablement connaître en interprétant trois ou quatre de leurs compositions et de côtoyer des « pros » tels Louise Forestier, Claude Dubois, etc.

Une dixième roue se joint au carrosse de *Téléservice* cette année : Elisabeth Gagnon traitera plus spé-

cifiquement de loisirs socio-culturels et d'éducation. On y retrouvera les têtes connues autour de l'animateur-pivot, Claude Saucier. En plus des débats sur les questions brûlantes de l'actualité, Claire Lamarche prépare, à *Droit de parole*, une série de « spéciaux » sur des thèmes aussi va-

riés que les danseurs et danseuses nu(e)s, les héros du hockey, les millionnaires, les « emmerdeurs », etc. On lancera la série le 5 septembre avec les animateurs matinaux (*morning men*) au nombre desquels figure l'ineffable ex-ministre de l'Agriculture, Jean Garon...

Dans le cadre du 10^e Festival des films du monde
TÉLÉFILM CANADA et LE DEVOIR
lancent le concours:

CONNAISSONS NOS PRODUCTIONS

Répondez correctement aux questions suivantes et courez la chance de gagner une laissez-passer, pour deux personnes, vous invitant à assister à la soirée de clôture du Festival des films du monde.

COUPON DE PARTICIPATION

- 1 Quel film constitue une fantaisie musicale, une nuit magique ?
- 2 Quelle comédienne a remporté un prix pour son interprétation d'Estelle dans *La Femme de l'hôtel* ?
- 3 Dans quel film un chat venge-t-il son maître, monsieur Émile ?
- 4 Quel film raconte l'histoire d'une serveuse de St-Henri en 1940 ?
- 5 Quelle est la profession de J.A. Martin ?

Le concours se termine le 27 août et le tirage aura lieu le 28 août 1986. Vous pouvez vous procurer les règlements du concours au Devoir.

NOM : _____ TÉL. : _____
ADRESSE : _____

Remplir le coupon et le poster à :
CONCOURS "CONNAISSONS NOS PRODUCTIONS" • LE DEVOIR
211, rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1

Telefilm Canada LE DEVOIR

Renata Scotto clôt la 9e saison de Lanaudière

MUSIQUE

MARC MORIN

Le soprano italien Renata Scotto et l'Orchestre symphonique de Québec, sous la direction de Raffi Armenian, marqueront, demain soir à la cathédrale de Joliette, la clôture du 9^e Festival d'été de Lanaudière, du moins pour la musique dite « sérieuse ».

Le récital de la Scotto sera d'ailleurs enregistré par la télévision de Radio-Canada pour diffusion la saison prochaine. On nous promet des grands airs du répertoire italien. Le festival d'été se terminera véritablement samedi prochain, à 20 h 30 au cégep de Joliette, sur une note « populaire » : une rétrospective de 25 ans de chansons, avec Jean-Pierre Ferland et les Chanteurs de la place Bourget.

Rendez-vous chez le barbier. Ce soir à 20 h 15, à l'Aréna Maurice-Richard, l'Orchestre des concerts populaires d'été, sous la direction de Pierre Héty, présente des extraits de *Don Pasquale*, de Donizetti, du *Barbier de Séville*, de Cenerentola et de *L'Italienne à Alger*, de Rossini. Les solistes sont Gabrielle Lavigne (mezzo-soprano), Mark Pedrotti (baryton) et Pierre Charbonneau (basse). On réserve au numéro 255-4222.

Les derniers jours d'Orford. Sous la direction de Rodney Friend, l'Orchestre à cordes du Centre d'arts Orford offre demain soir un concert Vivaldi. Vendredi, les stagiaires et professeurs du centre d'arts présentent un concert de musique de chambre. Samedi, dans la série « Piano cinq étoiles », la Montréalaise Janina Fialkowska interprétera des œuvres de Liszt, Mendelssohn, Beethoven et Chopin. Tous ces concerts sont à 20 h à la salle Gilles-Lefebvre du centre d'arts.

La 35^e saison d'Orford se termine dimanche par un concert étudiant, à 10 h, à la salle Gilles-Lefebvre. Rendez-vous l'an prochain.

Les beaux dimanches de la Marini. Dimanche (24 août) à 22 h 05, dans le cadre des *Beaux Dimanches*, la télévision de Radio-Canada présente



ÉCOUTEZ LE FFM SUR FM

10^e FESTIVAL DES FILMS DU MONDE



Dès demain.

avec MICHELINE RICARD

Cinéphiles, soyez bien renseignés. Critiques et commentaires le matin, l'avant-midi, l'après-midi, et en soirée, tous les jours en direct du Méridien.

ciel 98.5 MF

Renseignements: (514) 527-8321



cet été, au théâtre

montréal

ARTHUR CAFÉ BAROQUE: «Irma La Douce» de Marguerite Mourier, not. comédie musicale avec orchestre. Mise en scène Philippe Grenier, chorégraphie Dominique Giraldeau. Mer. au vend. 21h. Sam. 19h30 et 22h30, dim. 20h. Billets 12\$, sam. 15\$. Forfait (din.-spec.) à partir de 39,75\$. Hôtel Reine Elizabeth, 861-3511 poste 2237. Prod. Les Productions de Café-Concert Inc.

rive-sud

LA BELLE ÉPOQUE DE ST-TIMOTHÉE: «Nuits libertines et Porte-Jarretelles» de Feydeau et Courteline, mise en scène Philippe Grenier, chorégraphie Dominique Giraldeau. Mar. au vend. 21h, sam. 19h30 et 22h30, dim. 20h. Billets 10\$, sam. 12\$. Forfaits (din.-spec.) à partir de 22\$, sam. 24\$. Les mardis et dimanches spectacle deux pour un. La Belle Époque, route 132 entre Beauharnois et Valleyfield, 1-373-3262. Prod. Les Productions de Café Concert Inc. Avec Hélène Mondoux, Carol Jones, Patrice Bissonnette et Pierre-Carlès Trudeau.

L'estival du Monologue
L'Auberge Nationale présente
Marcel, tu m'harcèles de Denise Guénette.
En première partie, un monologue différent chaque soir. Prix de groupe et possibilité de forfait dîner-théâtre. 18\$, Jacques Cartier Nord, St-Jean sur Richelieu, du 28 juin au 30 août 1986. (du jeudi au samedi) à 20h30.
RÉSERVATIONS: (514) 346-6819

Ne manquez pas la nouvelle comédie de MARCEL DUBÉ «L'AMÉRIQUE À SEC» Au Théâtre D'ÉTÉ De l'Écluse à St-Jean-sur-Richelieu (Autoroute des Cantons de l'Est, Sortie 22) Rte 35 sud, Boul. Séminaire Sud, St-Jacques, à gauche, Laurier à droite. (Stationnement rue Mercier)
Billets en vente
ARCHAMBAULT-Mtl. 849-6201
Rés. et rens.: (514) 348-5312
Forfait: Croisière-Souper-Théâtre.
«Les Croisières Richelieu» (514) 346-2446

THÉÂTRE de la DAME DE COEUR présente «L'ÎLE DE RES». Spectacle de marionnettes géantes à l'extérieur pour adultes, accessibles aux enfants.
«Rien de semblable... en Amérique du Nord». — R. Bernatchez, La Presse.
«Il faut courir à Upton». — M. Laurier, Le Devoir.
«Absolument inversant, ... incroyable». — F. Grimaldi.
Les 4-5-6 juin et du 11 juin au 31 août, à 21:30 heures. Réservation (514) 549-5828, Upton, sortie 147 Autoroute 20. (Autobus nolisé: Montréal-Upton, vendredis-samedis, départ 7:45 heures et retour à Montréal 00:15 heures. Du Palais du Commerce, 1650 rue Berri, rés.: 521-4989.)

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE présente
L'AMOUR À L'AGENDA
Création québécoise de Michel-Marc Bouchard.
Mise en scène: Gilbert Lepage.
Mettant en vedette:
Béatrice Picard, Rita Lafontaine, Hubert Loiseleur, Claude Laroche, Jean Maheux.
Du 17 juin au 31 août. Mardi au vendredi 21h00 et samedi 19h00 et 22h00. Saint-Marc-sur-Richelieu, JOL 2E0, Sortie 112, route 20, (514) 584-2271.

THÉÂTRE D'ÉTÉ Le Saint-Laurent présente
Le Retour du Colonel
Une comédie de BRICAIRE et LASAYGUES
mettant en vedette: Réjean Lefrançois, Guilida et Françoise Lemieux
2405 le Charron Informations: (514) 651-5250

POUR RÉSERVER VOTRE ESPACE: CONTACTEZ
FRANCINE CÔTÉ (514) 842-9645

côteau-du-lac

THEATRE PONT-CHATEAU inc. présente
FAUT DIVORCER, une comédie de Bertrand B. Leblanc avec Lucile Papineau, Claude Préfontaine et Yvan Canuel. Rés. (514) 456-3224. Billets en vente à la Librairie Boyer Valleyfield. Transcanadienne vers l'ouest ou autoroute 20 ouest, sortie 17 (panneaux indicateurs) Prix de groupe: 25 personnes et plus sauf le samedi. Possibilité de FORFAIT Croisière-Souper-Théâtre 25\$ par personne

victoriaville

ST-FORTUNAT (819) 344-2402
Une comédie de Marie-Thérèse Quinton
AVEC MARIE-THÉRÈSE QUINTON
FRANCE ARBOUR
JEAN-CLAUDE SAPRE
JEAN-GUY VIAU
MARISE ISABELLE

LA RELÈVE AU COEUR DU QUÉBEC: 17 spectacles présentés par 80 artistes semi-professionnels, dans des styles de musique variés. Tous les jeudi et vendredi à 21h, du 26 juin au 22 août. Lieu: dans les jardins du Musée Laurier, 16 rue Laurier Ouest, Arthabaska. De Montréal, route 20, sortie 210. De Québec, route 20, sortie 162. On peut aussi visiter les expositions présentées à l'intérieur de Musée Laurier. Prix spéciaux pour groupes. Rés.: (819) 357-9894.

estrie

THÉÂTRE DE MARJOLAINE: «LA TRAVERSÉE SURPRISE» comédie de Louis-Georges Carrier et André Dubois avec Patricia Nolin, Daniel Gadouas, Serge Turgeon, Jean Fontaine, Robert Toupin, Marie-Andrée Cornille et Jean-Louis Millette. Du mar. au ven. 20h30, sam. 19h et 22h30, dim. 20h. Eastman, aut. (10) Cantons de l'Est, sortie 106. Rés. Mtl 845-0917, Eastman (514) 297-2860 ou 297-2862.

basses laurentides

Le Cabaret Théâtre «Les Femmes Collin» présente: Faut placer pépère, une comédie de Bertrand B. Leblanc (auteur de «Faut divorcer»). Avec: Yvon Leroux, Mireille Thibault, André Cartier et Isabelle Lajeunesse. Du 27 juin au 30 août. Forfait souper-théâtre disponible. Rés. (514) 839-6105 (MTL) 589-4552 248 Rang des Continuations, St-Esprit.

laurentides

Manoir du Lac Lucerne
Les Productions Louis Lalonde présentent:
Je t'aime clé en main
comédie adaptée par Guy Fournier avec Christine Lamer, Louis Lalonde, François Trotter du mardi au vendredi à 20h30 et le samedi à 19h00 et 22h30 du 16 juin au 30 août
Réservations: (514) 228-2511 Ligne directe: 1-800-363-3620 Ste-Marguerite — Autoroute des Laurentides — Sortie 69

CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON

J'me marie J'me marie pas
Une comédie de Gilles Richer avec: Michèle Richard, Jacques Tourangeau, Christine Chartrand et Blondfield Marcoux.
Du 17 juin au 30 août, du mardi au vendredi 20h30, le samedi 19h00 et 22h30. Réservations: Montréal: 861-3988, Ste-Marguerite 514-228-2513.

drummondville

LE THÉÂTRE D'ÉTÉ LES ANCÊTRES présentent
«LES VOISINS», comédie de Claude Meunier, Louis Saia, 8 comédiens sur scène. Du 25 juin au 23 août. RTE 20, sortie 170. Réservations: (819)395-2253; après théâtre-chansonniers.

SPORTS

Il fera ses début contre Hamilton, le 1er septembre
Les Alouettes embauchent Walter Lewis

(PC) — Walter Lewis, le dernier quart-arrière embauché pour sauver les Alouettes de Montréal, admet qu'il sera un étranger dans un pays qu'il connaît très peu lorsqu'il endossera l'uniforme de l'équipe de la Ligue canadienne de football.

Lewis, 24 ans, a été présenté à la presse hier par le président Norm Kimball lors d'une conférence de presse où couronnaient deux semaines d'efforts déployés par les Alouettes pour mettre la main sur cet ancien des Showboats de Memphis de la USFL. Il a mentionné qu'il avait 11 ans la dernière fois qu'il avait vu à la télévision un match de la LCF.

« J'étais curieux de voir cet alignement de 12 joueurs. Je me demandais bien pourquoi on permettait tant de mouvement dans le champ-arrière, a dit Lewis. Maintenant, je serai au cœur de l'action et je verrai par moi-même tout ce mouvement ».

« Je me retrouve dans un pays où je n'étais jamais venu auparavant. Je me retrouve avec une organisation que je ne connaissais pas. Je n'avais jamais quitté les États-Unis. Je n'ai jamais été aussi loin de chez moi ».

Lewis a dû renoncer à un contrat personnel qui lui rapportait \$400,000 par année pour quitter les Showboats et se joindre aux Alouettes qu'il a préférés aux Patriots de la Nouvelle-Angleterre de la LNF.

Il a mentionné qu'il a choisi les Alouettes parce qu'il lui aurait fallu vraisemblablement attendre toute une saison avant de jouer pour les Patriots.

Il ne voulait pas non plus attendre une saison avant que la USFL reprenne ses activités.

« Quand on reste à la maison à ne rien faire, on devient vite paresseux et on a tendance à prendre du poids. Je ne sais pas combien de temps il me faudra pour retrouver ma forme, mais j'ai hâte de sauter sur le terrain ».

« Je suis fier d'avoir été choisi comme celui qui peut aider cette équipe. Je veux apprendre le système le plus rapidement possible ».

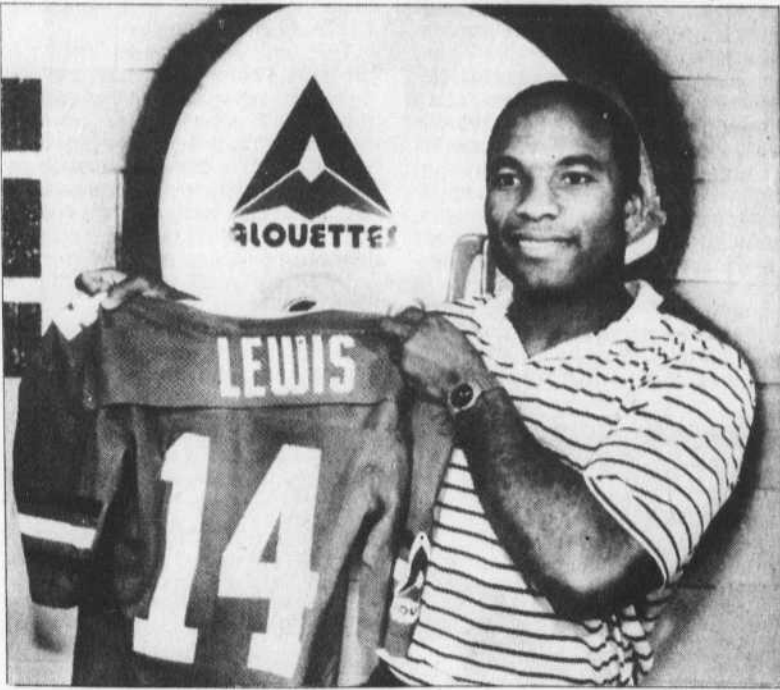
Les Alouettes ont besoin d'un général en attaque, eux qui ne présentent qu'un dossier de 2-5. Les Alouettes n'ont marqué que 109 points, soit le plus faible total de toutes les équipes de la LCF.

Lewis devient donc le cinquième quart-arrière à porter les couleurs des Alouettes cette saison après Joe Barnes, congédié lundi, Turner Gill, Brian Ransom et Mark Stevens.

En deux saisons à Memphis, Lewis a complété 258 passes en 460 tentatives pour des gains de 3,455 verges et 31 touchés. Il a également porté le ballon 125 fois pour des gains de 1,143 verges et neuf touchés.

Son nouvel entraîneur, Gary Durchik, mentionne qu'on ne doit pas s'attendre à voir Lewis sur le terrain avant le 1er septembre quand les Alouettes joueront à Hamilton.

« La première chose à faire, c'est de lui enseigner le système, a dit Durchik. Je crois que l'adaptation la plus difficile pour lui sera la largeur du terrain. L'angle dans lequel les traces sont courus change beaucoup avec la largeur du terrain ».



Le nouveau quart-arrière des Alouettes, Walter Lewis, montre le chandail des Alouettes qu'il endossera pour affronter Hamilton, le 1er septembre.

La crème des ambleurs, dimanche à Blue Bonnets

(PC) — *Barberry Spur*, considéré le plus rapide ambleur de trois ans au monde, sera du Prix d'été dimanche à Blue Bonnets.

Les organisateurs de l'épreuve, dotée de bourses records de \$527,500, assurent que la crème des ambleurs de trois ans sera sur place, puisque *Amity Chef* et *Laughs*, généralement considérés deuxième et troisième au monde, sont également inscrits, de même que 10 autres des meilleurs chevaux de trois ans.

Au total, les 13 inscrits ont déjà rapporté plus de \$6 millions à leurs propriétaires et leurs conducteurs ont amassé en carrière 12,000 victoires et plus de \$150 millions en bourses.

Il y aura deux courses préliminaires, dotées chacune d'un enjeu de

\$158,250, et les quatre premiers se qualifieront pour la grande finale, qui sera disputée pour une bourse totale de \$211,000.

Le favori, *Barberry Spur*, entraîné et conduit par Dick Stillings, est un fils de *Niatross*, qui a été acheté pour la bagatelle de \$40,000 à l'encan de Harrisburg, en novembre 1984. Cheval de l'année à deux ans, il a pris une marque de 1:53.1 en 1986 et ses gains à vie totalisent maintenant \$1.3 millions. *Amity Chef*, mené par John Campbell, a déjà complété deux courses en 1:52, tandis que *Laughs*, qui appartient à l'écurie montréalaise 8 Friends et est mené par Michel Lachance, a une marque de 1:52.1 et a amassé \$1.2 million en gains. Il a gagné l'an dernier le Prix de l'Avenir à Blue Bonnets.

Jean Perron signerait un nouveau contrat de 2 ans

(PC) — L'entraîneur Jean Perron, qui a conduit le Canadien à la conquête de sa 23e coupe Stanley à sa première saison derrière le banc d'une équipe professionnelle, affirme qu'il signera un nouveau contrat de deux ans, probablement avant le début du camp d'entraînement, le 12 septembre.

Il avait signé un contrat de deux ans l'an dernier, mais une clause lui permettait de renégocier avant l'ouverture de la saison 1986-87. Plusieurs discussions ont déjà eu lieu avec le directeur général Serge Savard.

« L'entente devrait être conclue bientôt, assure Perron. L'an dernier quand on m'a offert l'emploi, le contrat a été négocié en cinq minutes. C'est à peu près tout le temps que j'avais eu pour réfléchir quand Jacques Lemaire avait remis sa démission ».

Il ne tient pas à signer un contrat de longue durée.

« Deux ans, c'est parfait pour moi, dit-il. C'est bon pour la motivation ».

« C'est la première organisation qui ne pose aucun souci contractuel, dit-il. Ailleurs, je devais parfois être très vigilant pour m'assurer que tous mes droits seraient respectés. Rien de tel avec le Canadien. Ma seule préoccupation est de m'assurer que tout ce que j'estime devoir apparaître dans mon contrat y soit vraiment, les bonis par exemple. Notre relation est très cordiale et je veux la conserver ainsi ».

Par ailleurs, les jours de Lucien DeBlois sont comptés avec le Canadien.

Le directeur général Serge Savard l'a confirmé: il a tenté d'échanger le gros ailier à plusieurs équipes mais sans succès.

« Si je ne peux l'échanger, je le libérerai sans condition », a-t-il révélé à *La Presse*. Malheureux de son sort, DeBlois a d'ailleurs demandé à quitter l'équipe.

L'ailier droit Mario Tremblay ne participera pas au prochain camp d'entraînement du Canadien de Montréal.

Serge Savard a indiqué que Tremblay n'était pas remis de sa blessure à l'épaule droite, et que les médecins l'avaient déclaré inapte à reprendre la compétition.

Le numéro 14 a toutefois décidé de poursuivre son entraînement hors-glace et ne prendra aucune décision sur son avenir avant l'évaluation finale de l'état de son épaule, d'ici quelques mois.

Quant aux autres réguliers de l'an dernier, Savard affirme: « C'est drôle à dire, mais tous nos joueurs sont pratiquement des intouchables. Ils ont gagné la coupe Stanley, vétérans comme recrues. Ce sera donc à Shayne Corson et Scott Sandelin de déloger un de nos réguliers. Je ne pense pas avoir plus d'une recrue ou deux la saison prochaine ».

Championnats de natation
Gerbe d'exploits au 100m libre

MADRID (AFP, PC) — Le 100m libre, épreuve reine de la natation, a été l'honneur, hier soir, aux championnats du monde de Madrid: record du monde du relais féminin 4 X 100 m libre de RDA en 3:40.57 (Canada cinquième en 3:50.33); et surtout record du monde pour la grande Allemande de l'Est Kristin Otto (54.73), partie au premier relais, et qui détrône ainsi sa compatriote, l'inoubliable Barbara Krause (54.79 aux JO de Moscou).

La journée s'est avérée décevante pour le Canada car outre l'équipe de relais, seul Sean Murphy a atteint la finale de sa spécialité, terminant cinquième au 200m dos.

Chez les messieurs, l'Américain Matt Biondi, détenteur du record du monde de la distance en 48.75, a confirmé sa valeur en s'imposant nettement en 48 sec 94, devant le Français Stéphane Caron, deuxième en 49.73, le troisième étant un autre Américain, Tom Jager (49.79).

Après cette gerbe d'exploits, les autres courses de la journée, quoique fort attrayantes, sont restées quelque peu dans l'ombre. Pourtant, le Soviétique Igor Polianski s'est montré un beau vainqueur du 200m dos messieurs, en 1:58.78, restant à six dixièmes de seconde de son record du monde. Murphy a terminé en 2:03.54.

Belle course également pour l'Allemande de l'Est Heike Friedrich, qui, après sa victoire du 200m libre, a remporté le 400m libre dames en 4:07.45.

En fin de réunion, l'équipe du relais de RDA partait grande favorite. Mais peu de spectateurs s'attendaient à voir tomber l'un des plus glorieux records du monde. Kristin Otto, 20 ans, 1.85 m, victorieuse du 100m libre samedi dernier en 55 sec 05, partait au premier relais. En quelques mètres, elle avait déjà distancé ses rivales. À l'arrivée, le tableau affichait 54 sec 73. Record du monde amélioré dans une quasi-indifférence, les spectateurs suivant les nageuses du second relais.

BASEBALL

Ligue Nationale	
Lundi	
Cincinnati 6, San Diego 5	
Houston 3, Pittsburgh 0	
New York 5, Los Angeles 4	
Hier	
Atlanta 7, Chicago 2	
Houston à Pittsburgh	
St. Louis à Cincinnati	
Montréal à San Diego	
New York à Los Angeles	
Philadelphie à S. Francisco	
Aujourd'hui	
Atlanta, Palmer (8-8) à Chicago, Eckersley (6-7), 14 h 20	
Philadelphie, Carman (5-4) à San Francisco,	

Ligue américaine	
Lundi	
Cleveland 10, Milwaukee 4	
Boston 3, Minnesota 1	
Ligue nationale	
Section Est	
NEW YORK.....	g p moy. diff.
MONTREAL.....	59 56 .513 17
PHILADELPHIE.....	59 59 .500 18 1/2
ST. LOUIS.....	59 59 .500 18 1/2
CHICAGO.....	52 67 .437 26
PITTSBURGH.....	47 71 .398 30 1/2
Section Ouest	
HOUSTON.....	68 61 .571 —
SAN FRANCISCO.....	61 57 .517 6 1/2
LOS ANGELES.....	58 61 .487 10
CINCINNATI.....	57 61 .483 10 1/2
ATLANTA.....	56 62 .475 11 1/2
SAN DIEGO.....	55 64 .462 13

Ligue américaine	
Section Est	
BOSTON.....	70 48 .593 —
NEW YORK.....	65 54 .546 5 1/2
DETROIT.....	63 56 .529 7 1/2
TORONTO.....	63 56 .529 7 1/2
BALTIMORE.....	62 56 .525 8
CLEVELAND.....	62 57 .521 8 1/2
MILWAUKEE.....	58 60 .492 12
Section Ouest	
CALIFORNIE.....	65 52 .556 —
TEXAS.....	61 57 .517 4 1/2
KANSAS CITY.....	53 65 .449 12 1/2
CHICAGO.....	52 64 .448 12 1/2
OAKLAND.....	52 68 .433 14 1/2
SEATTLE.....	52 68 .433 14 1/2
MINNESOTA.....	51 67 .432 14 1/2

FOOTBALL

Ligue Canadienne	
Jeudi	
Hamilton à Montréal	
Calgary à Vancouver	
Vendredi	
Ottawa à Winnipeg	
Samedi	
Edmonton à Toronto	
Ligue Canadienne	
Section Est	
TORONTO.....	pj g p n pp pc pts
MONTREAL.....	7 4 3 0 160 163 8
OTTAWA.....	7 2 5 0 109 159 4
HAMILTON.....	7 2 5 0 153 180 4
Section Ouest	
VANCOUVER.....	8 7 1 0 214 171 14
EDMONTON.....	7 5 2 0 210 148 10
WINNIPEG.....	7 4 3 0 187 149 8
CALGARY.....	8 4 4 0 177 164 8
REGINA.....	8 3 5 0 163 217 6

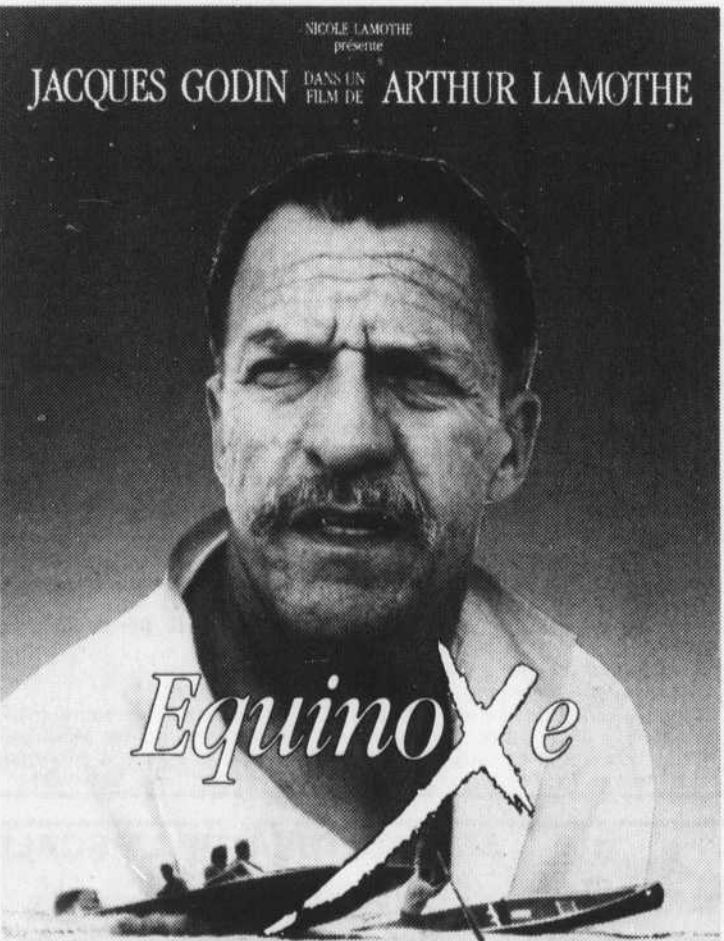
Hier	
Californie à Detroit	
Seattle à New York	
Oakland à Baltimore	
Chicago à Toronto	
Milwaukee à Cleveland	
Boston au Minnesota	
Texas à Kansas City	
Aujourd'hui	
Seattle, Moore (7-10) à New York, Drabek (3-5), 13 h	
Californie, Candelaria (6-1) à Detroit, Terrell (10-9), 19 h 35	
Milwaukee, Wegman (3-9) à Cleveland, Bailes (9-7), 19 h 35	
Chicago, DeLeon (3-1) à Toronto, J. Johnson (2-1), 19 h 35	
Oakland, Rijo (5-9) à Baltimore, Dixon (10-9), 19 h 35	
Texas, Hough (9-8) à Kansas City, Bankhead (6-6), 20 h 35	
Boston, Clemens (18-4) à Minnesota, Heaton (4-11), 20 h 35	

Les frappeurs	
(Partie d'hier non comprise)	
Bal'dello.....	118 21 9 2 178
Brooks.....	306 104 58 14 340
Dawson.....	332 90 54 17 271
Fitz'rald.....	209 59 37 6 282
Foley.....	79 23 6 0 291
Galarraja.....	220 55 26 8 250
Johnson.....	45 10 6 1 222
Krenc'cki.....	161 39 14 2 242
Law.....	313 69 34 4 220
Newman.....	156 34 7 1 218
Nieto.....	60 12 6 1 200
Raines.....	423 141 62 8 333
Rivera.....	53 13 6 0 245
Wallach.....	408 104 67 18 255
Webster.....	402 117 36 5 291
Wohlford.....	64 14 5 0 219
Wright.....	93 17 4 0 183
Buts volés: Raines 52; Webster 30; Dawson 12; Newman 11; Wallach 7; Galarraja 6; Brooks, Johnson 4; Fitzgerald, Foley, Law 3; Krenchicki 2; Wright 1.	
Les lanceurs	
g-p m pp mab mpm	
Burke.....	84 84 1 23 65 245
Martinez.....	24 512 31 27 540
McClure.....	0-2 352 17 26 429
McGaffigan.....	74 1020 37 74 326
Reardon.....	68 732 32 55 381
Sebra.....	2-2 352 16 26 404
Smith.....	6-1522 63 96 371
Tibbs.....	0-0 81 4 4 434
Tomlin.....	11-9 562 67 135 385
Younans.....	0-0 81 4 4 434
Victoires préservées: Reardon 26; McClure, 6; Burke 4	

LE DEVOIR en collaboration avec **ciel 98.5**
Ainsi que les ateliers audio-visuels du Québec et les Productions Karim sont heureux d'inviter 200 couples à la première du film:

EQUINOXE

LE SEUL FILM QUÉBÉCOIS EN
COMPÉTITION OFFICIELLE AU
FESTIVAL DES FILMS DU MONDE.



Dans les îles... on connaît son délateur.
En présence du réalisateur Arthur Lamothe et des acteurs principaux dont Jacques Godin, Ariane Frédérique et André Melançon.

Le jeudi, 28 août à 20h.
au cinéma CAPITOL
Remplir et retourner à: Concours Equinoxe, 400 rue St-Jacques #205, Montréal, H2Y 1S1.

CONCOURS EQUINOXE

Nom..... Prénom.....

Adresse..... Ville.....

Code postal..... Tél.....

■ Le concours débute le 18 août pour se terminer le 25 août à minuit. Les billets seront remis aux 200 premiers participants retournant le coupon.

■ Le texte de règlements reliés à ce concours est disponible au bureau du Devoir.

CARRIERES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

REPRÉSENTANT(E)

Une filiale dynamique d'une des plus grandes entreprises du Canada recherche un(e) représentant(e) qui a fait ses preuves dans le domaine de la vente pour l'entraîner à la gérance des ventes.

Les postulants(es) devront être bilingues, posséder un certain leadership et une expérience reconnue dans les ventes directes en haute technologie.

Veuillez soumettre votre application, en toute confiance, au:

Le Devoir 1330
C.P. 6033
Succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

AVOCAT SYNDICAL

Une organisation nationale de travailleurs voudrait doter son bureau de Frédéricion, au Nouveau-Brunswick, d'un avocat syndical. Les candidat(e)s doivent être diplômé(e)s en droit, connaître le processus de la négociation collective et posséder une expérience de la plaidoirie, une connaissance approfondie de la législation du travail au Canada, de bonnes aptitudes de communication et des antécédents syndicaux.

La personne qui obtiendra ce poste s'occupera de recherche juridique générale, de rédaction et de présentation de mémoires et d'avis juridiques, et de représentation de l'organisation ou de ses membres sur des questions d'ordre juridique ou législatif. Il serait préférable qu'elle parle les deux langues officielles et fasse partie du barreau du Nouveau-Brunswick.

Prière de s'adresser à:

Dossier #1329
Le Devoir
C.P. 6033
Succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

Chimiste - Revêtements
Département des
services techniques

Nous sommes à la recherche d'un chimiste diplômé, ayant préalablement travaillé en laboratoire d'usine spécialisée en pigments de peinture et d'encres, pour notre département des services techniques de Tracy.

Après une période de familiarisation avec les produits fabriqués par Tioxide, le candidat devra s'attendre à visiter nos clients et à y faire des démonstrations techniques et ce tant au Canada qu'aux États-Unis.

Cette position implique aussi une fonction de représentant au sein des compagnies anglophones d'Amérique du Nord.

Nous offrons un salaire de départ très intéressant ainsi que d'excellents avantages sociaux.

Faites parvenir votre résumé de carrière confidentiellement au Directeur du service du personnel.

TIOXIDE CANADA INC.
C.P. 500
Sorel, Québec J3P 5P8

TIOXIDE®